



REPUBLIQUE DU TCHAD
UNITE-TRAVAIL-PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU
COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
TOURISTIQUE



**PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES 2016-2020
DE LA 2^{ème} ETUDE DIAGNOSTIQUE SUR
L'INTEGRATION DU COMMERCE AU TCHAD
(PAP/EDIC II)**

RAPPORT FINAL

Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS	6
RESUME EXECUTIF	8
INTRODUCTION.....	11
CHAPITRE I- ENJEUX ET PRIORITES POUR LE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES COMMERCIALES AU TCHAD	13
I.1. LA STRUCTURATION DE L'EDIC II EN OBJECTIFS SPECIFIQUES ET AXES STRATEGIQUES	13
I.2. LA PRIORISATION DES ACTIONS DU PAP.....	13
I.2.1 Les priorités du PND.....	13
I.2.2 Les priorités du secteur privé	14
I.2.3 Les priorités d'intégration économique régionale et internationale	15
I.3. DU DIAGNOSTIC EDIC II AUX PRIORITES DU PAP.....	18
I.4. CADRE LOGIQUE DU PAP	21
CHAPITRE II. PLAN ET FICHES D' ACTIONS PRIORITAIRES	28
II.1. VUE SYNOPTIQUE DU PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES 2016-2020	28
II.2. LES ACTIONS PRIORITAIRES PAR AXE STRATEGIQUE	33
II.2.1. La mise à niveau du cadre légal et réglementaire ainsi que les stratégies et réformes en matière de commerce, d'investissement et d'emplois	33
A.1.1.1.Appui à la rationalisation des procédures, droits et taxes du commerce extérieur	33
A.1.1.2.Réforme de la fiscalité intérieure et appui à la transition fiscale.....	33
A.1.1.3.Révision du code des mines.....	34
A.1.1.4.Amélioration du climat des affaires.....	35
A.1.1.5. Appui à la transposition et à la vulgarisation du droit OHADA.....	35
A.1.1.6. Appui à la mise en place d'une législation et d'une réglementation PPP.....	36
A.1.2.1. Appui au développement des tribunaux de commerce et à la création d'une chambre d'arbitrage et de médiation logée à la CCIAMA.....	37
A.1.2.2.Appui à la redynamisation du dialogue Etat-secteur privé.....	38
A.1.2.3.Appui à la mise en œuvre de l'Accord sur l'évaluation en douane	38
II.2.2 Le renforcement des capacités des structures en charge de l'appui au commerce	39
A.2.1. Diagnostic organisationnel de la prise en compte de la fonction « commerce » dans les ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.....	39
A.2.2. Développement des capacités organisationnelles, humaines et logistiques du Ministère en charge du commerce.....	39
A.2.3. Appui au développement des capacités des structures d'appui : ANIE, CCIAMA, ANAT, AFCCET.....	40

A.2.4. Appui au développement des capacités des services professionnels aux entreprises.....	41
A.2.5. Appui aux statistiques du commerce extérieur et des échanges de service	41
A.2.6. Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de microfinance.....	42
A.2.7. Appui à la mise en place d'un master en économie et commerce international à la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université de Toukra	43
II.2.3 Les « Appuis spécifiques aux filières visant à amorcer la diversification de l'économie et améliorer leur compétitivité »	44
A.3.1.1. Appui à l'amélioration de la Distribution des Produits et Sous-produits de l'Élevage .	44
A.3.1.2. Renforcement des capacités commerciales de la filière gomme arabique.....	45
A.3.1.3. Filière oignon et ail.....	46
A.3.1.4. Filière sésame	47
A.3.1.5. Filière spiruline.....	48
A.3.1.6. Filière textile.....	49
A.3.1.7. Filières natrons	49
A.3.1.8. Filière dattes	50
A.3.1.9. Filière oléagineuse (Arachide et Karité).....	51
A.3.1.10. Appui au développement des TIC	52
A.3.1.11. Appui au développement du tourisme	53
A3.2.1. Appui au développement de l'artisanat	54
A3.2.2. Création de centres de formation (métiers de l'horticulture, textile-confection, etc.) et opérationnalisation des centres de formation professionnelle existants.....	55
II.2.4 Les « Infrastructures commerciales »	55
A4.1.1. Aménagement de parcs industriels pour les PME-PMI.....	55
A4.1.2. Renforcement des capacités logistiques de la Douane au niveau de la plateforme de N'Guéli.....	56
A4.1.3. Facilitation des transports sur le corridor Douala-N'Djaména.....	57
A4.1.4. Etude de marché « transport routier ».....	58
A4.1.5. Soutien à la Création d'un Guichet unique du commerce extérieur	58
A4.2.1. Appui à la certification du CECOQDA.....	59
A4.2.1. Appui à la mise en place de l'ATNOR et des structures connexes (CNIR, service de métrologie)	60
A4.2.2. Appui logistique à la filière viande.....	61
CHAPITRE III. DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE SUIVI/EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE.....	63
III.1. LE CADRE INSTITUTIONNEL.....	63
III.2 LA COORDINATION DES DONATEURS ET LA MOBILISATION DES RESSOURCES	64

CONCLUSION	69
BIBLIOGRAPHIE	70
ANNEXES	72
Annexe 1 : Fiches de projets développés	73
AXE 1 : LA MISE A NIVEAU DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE EN MATIERE DE COMMERCE, D'INVESTISSEMENT ET D'EMPLOIS	74
Fiche Projet A.1.1.4. Appui à l'amélioration du climat des affaires	75
Fiche Projet A1.1.6. Appui à la mise en place d'une législation et réglementation PPP	79
Fiche Action A.1.2.2. Redynamisation du dialogue Etat-secteur privé	83
AXE 2 : LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES STRUCTURES EN CHARGE DU COMMERCE	87
Fiche projet A2.2 : Développement des capacités organisationnelles, humaines et logistiques du ministère en charge du commerce	88
Fiche projet A.2.5. Appui au renforcement des statistiques du commerce extérieur et du commerce des services.....	92
Fiche projet A.2.7. Projet d'appui à la mise en place d'un master en économie et commerce international à la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université de Toukra.....	98
AXE 3 : LES APPUIS SPECIFIQUES AUX FILIERES VISANT A AMORCER LA DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE ET L'INTEGRATION AUX CHAINES DE VALEURS MONDIALES	102
Fiche de projet A.3.1.1. Appui à l'amélioration de la Distribution des Produits et Sous-produits de l'Élevage.....	103
Fiche de Projet 3.1.2 : Projet d'Appui à la Filière Cuir du Tchad (PAFCT).....	109
Fiche de Projet A.3.1.5. Projet de renforcement de la filière sésame au Tchad.....	115
Fiche de Projet 3.1.8. Projet de renforcement des offres de dattes et de natrons tchadiens	121
Risques relatifs à l'exécution et/ou aux résultats du projet.....	124
Fiche de projetA.3.2.2. : Création de centres de formation (métiers de l'horticulture, textile- confection, etc.) et opérationnalisation des centres de formation professionnelle existants.	128
AXE 4 : LE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE ET DES INFRASTRUCTURES DE COMMERCE (INFRASTRUCTURES CONNEXES)	131
Fiche projet A.4.1.2 : Renforcement des capacités logistiques de la Douane au niveau de la plateforme de N'Guéli.....	132
Fiche projet A.4.2.1. Projet d'appui à la certification du CECOQDA (PAC-CECOQDA)	135
Fiche projet A.4.2.2 : Appui à la mise en place de l'Agence Tchadienne de Normalisation (ATNOR)	139
Annexe 2 : aperçu de la démarche méthodologique de l'étude.....	142
Annexe 3 : PND et actions et projet de développement des capacités commerciales.....	150
Annexe 4 : Liste des structures et des personnes rencontrées	152

Annexe 5 : Termes de référence de l'étude 154

LISTE DES ABREVIATIONS

ADC	: Associations pour la Défense des Consommateurs
ADETIC	: Agence de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication
ANDA	: Agence Nationale pour le Développement de l'Artisanat
ANIE	: Agence Nationale de l'Investissement et des Exportations
ANNM	: Agence Nationale de Normalisation et de Métrologie
ANSICE	: Agence Nationale de Sécurité Informatique et des Certifications Electroniques
AFCET	: Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprises du Tchad
ATNOR	: Agence Tchadienne de Normalisation
BAD	: Banque Africaine de Développement
CAC	: Centre d'Accès Communautaire
CEBEVIRHA	: Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques
CECOQDA	: Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires
CCIAMA	: Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat
CFE	: Centre de Formalité des Entreprises
CNPT	: Conseil National du Patronat Tchadien
CNIR	: Comité National Interministériel de Réglementation
CONAQ	: Conseil National de la Qualité
CSPPC	: Cellule de Suivi des Programmes et Partenariats Commerciaux
EDIC	: Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce
FAO	: Fonds des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FODEP	: Forum de Dialogue Etat-secteur Privé
FONAP	: Fonds National d'Appui à la formation professionnelle
FRDT	: Fonds de Recherche de Développement des Télécom
FTPT	: Fédération Tchadienne des Professionnels du Tourisme
INSEED	: Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
ITRAD	: Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement
JCE	: Jeune Chambre Economique
MAI	: Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation
MCI	: Ministère du Commerce et de l'Industrie
MDPPA	: Ministère du Développement Pastoral et des Productions Animales
MERH	: Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques
MES	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle
MINMI	: Ministère des Mines
MINE	: Ministère de l'Environnement
MINT	: Ministère du Travail
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
MPE	: Ministère du Pétrole
MPNTIC	: Ministère des Postes, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
MTDA	: Ministère du Tourisme et du Développement de l'Artisanat
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONUDI	: Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel
PACIE	: Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Economique financé par l'UE
PAD	: Port Autonome de Douala
PAFIT	: Programme d'Appui à la Finance Inclusive au Tchad
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMI	: Petite et Moyenne Industrie
PND	: Plan National de Développement
PNSA	: Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	: Programme des Nations-Unies pour le Développement
PPCB	: Péripneumonie Contagieuse Bovine

PPP :	Partenariat Public Privé
PQD :	Plan Quinquennal de Développement
PRADA :	Programme Régional d'Appui du Développement dans le cadre de l'APE
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONASA :	Office National de Sécurité Alimentaire
ONDR :	Office National de Développement Rural
OTC :	Obstacle Technique au Commerce
PNDE :	Politique Nationale de Développement de l'Elevage
UMOCIR/T :	Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé/Tchad
SNDS :	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNMF :	Stratégie Nationale de Micro Finance
SPS :	Sanitaire et Phytosanitaire
SYDONIA :	Système Douanier Automatisé
TEC :	Tarif Extérieur Commun de la CEMAC

RESUME EXECUTIF

Au fil des années, la dépendance de l'économie nationale au secteur pétrolier s'est renforcée au point de représenter en 2014, plus de 30% du PIB et plus de 70% des ressources publiques. Les importantes ressources générées ont permis à l'Etat de renforcer la stabilité intérieure, construire les infrastructures sociales et économiques de base dont le Tchad s'en trouvait handicapé après plusieurs décennies de troubles. Cependant, la forte croissance générée par l'exploitation pétrolière n'a pas permis d'engranger des résultats satisfaisants sur le plan de la diversification économique. Les classements des agences de notation font état de retard importants en matière de réforme, d'infrastructures commerciales et énergétiques et de coût élevé de facteurs de production, toute chose qui entrave l'attractivité de l'économie nationale aux investisseurs étrangers et nationaux.

La chute des cours du pétrole entamée depuis le second semestre 2014 et ses conséquences sur les finances publiques mettent à nue la faiblesse d'une croissance économique portée par un seul produit et remettent en exergue la nécessité de conduire les réformes et de promouvoir les filières porteuses de croissance économique et d'emploi.

L'étude diagnostique sur l'intégration au commerce (EDIC) 2^{ème} édition menée en 2013 fournit une réponse globale et des axes stratégiques détaillés pour relever les défis qui sont multifformes. La matrice d'actions prioritaires qui en est issue vise une période longue. Il s'agit d'actions qui peuvent maintenant être identifiées comme essentielles, mais leur mise en œuvre ne pourra être effectuée que dans le moyen et le long terme dans un certain nombre de cas, coïncidant ainsi avec l'horizon de la Vision de l'émergence.

Cependant, la matrice des actions prioritaires souffre d'un certain nombre de faiblesses parmi lesquelles l'absence d'un mécanisme de coordination et de stratégie de mobilisation de ressources en amont et de suivi en aval. Cette situation peut s'expliquer en partie par le fait que les « actions » préconisées par l'EDIC II apparaissent parfois formulées comme des activités sans cohérence programmatique suffisante.

Le présent Plan d'actions Prioritaires est décliné pour la période 2016-2020. Cette période correspond également à la période du prochain plan quinquennal de développement. Il découle d'un croisement des priorités découlant du rapport de l'EDIC II et des priorités identifiées par les acteurs nationaux et sous régionaux. Il prend en compte la situation actuelle marquée par la baisse des revenus pétroliers du fait de la chute des cours du brut sur les marchés internationaux.

De cette analyse, il s'en déduit un objectif stratégique sur la période 2016-2020 qui doit être : mettre en place un cadre légal approprié, des structures et des organisations d'appui et des infrastructures commerciales propices au développement des filières porteuses de croissance et à l'investissement privé.

Quatre objectifs spécifiques se dégagent de cet objectif stratégique :

- le secteur privé tchadien bénéficie d'un cadre légal et réglementaire en matière de commerce, d'investissement et d'emploi, performant nécessaire à son développement ;
- le Tchad dispose des structures et des organisations d'appui nécessaires pour un accompagnement effectif au développement du secteur privé et du commerce ;
- des appuis spécifiques aux filières porteuses de croissance sont apportés afin que celles-ci libèrent leur potentiel pour satisfaire la demande intérieure et extérieure ;
- les infrastructures publiques commerciales, ou infrastructures connexes, au commerce sont développées en complément des infrastructures de transport, des infrastructures hydrauliques, des infrastructures de communication et des infrastructures énergétiques.

Des quatre axes stratégiques, il a été identifié trente-sept (37) projets nouveaux ou en cours¹ qui permettront d'atteindre les résultats suivants:

- le cadre légal favorable au développement du secteur privé et du commerce est effectivement mis en place;
- les acteurs et structures impliqués dans l'appui au secteur privé et au commerce sont renforcés et opérationnels. Ces structures d'appui couvrent de façon efficace, efficiente et durable les besoins d'appui exprimés par le secteur privé ;
- les filières créatrices de richesse et d'emploi bénéficient d'appuis spécifiques à leur diversification et à leur compétitivité. Une offre diversifiée de produits de qualité est disponible pour l'exportation ou la substitution aux importations ;
- les goulots d'étranglement rencontrés dans la commercialisation par le secteur privé dans le domaine des infrastructures de base sont dépassés.

Le dispositif de mise en œuvre et de suivi proposé est bâti autour :

- d'un comité de pilotage, présidé par le Premier Ministre, ayant pour mission de suivre la programmation pluriannuelle glissante du PAP-EDIC II et sa mise en œuvre ;
- d'un comité technique présidé par le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'économie et comprenant les Secrétaires Généraux des ministères représentés au Comité de pilotage. Il est chargé de préparer le rapport de suivi de la mise en œuvre du PAP-EDIC II ainsi que son actualisation pluriannuelle glissante. Il prépare les réunions du Comité de pilotage, les notes techniques nécessaires aux décisions et arbitrages du Comité national de pilotage ;
- d'un secrétariat technique chargé d'assister les organes de suivi du PAP-EDIC II dans l'accomplissement de leur mission. Il est assuré par le Directeur Général de l'Economie (DGE), appuyé par l'UMOCIR/T.

L'élaboration du PAP de l'EDIC II intervient dans un contexte marqué d'une part par les travaux en cours de préparation de la Vision Tchad 2030 et du plan quinquennal de développement sur la période 2016-2020 et d'autre part par l'achèvement du cycle de programmation de la plupart des bailleurs de fonds. Ce contexte est favorable pour l'intégration des projets identifiés dans les différents documents de politiques nationales et sectorielles et dans les outils de financement et d'appui au développement du Tchad.

Les deux principaux risques perceptibles quant à la mise en œuvre de ce plan d'actions peuvent être d'ordre sécuritaire avec les menaces terroristes ou provenir de la faiblesse du financement notamment intérieur.

Aussi, l'adoption de ce PAP/EDIC II devrait-elle être suivie d'un plaidoyer auprès des PTF. L'Etat devra démontrer l'importance accordée à la diversification de l'économie nationale en étant proactif notamment en prenant en charge dans le cadre de son budget 2016, les études de formulation des différents projets de sorte à leur donner un caractère bancable.

¹ Les projets en cours pris en compte sont en particulier ceux pour lesquels des axes nouveaux d'intervention sont proposés.

Tableau 1 : Vue synoptique du Programme d'Actions Prioritaires sur la période 2016-2020 de l'EDIC II

Axes stratégiques	Projet/ action pré-identifié
Axe 1 : La mise à niveau du cadre légal et réglementaire en matière de commerce, d'investissement et d'emplois	A.1.1.1. Appui à la rationalisation des procédures, droits et taxes du commerce extérieur
	A.1.1.2. Réforme de la fiscalité et appui à la transition fiscale
	A.1.1.3. Révision du code des mines
	A.1.1.4. Amélioration du climat des affaires
	A.1.1.5. Appui à la transposition et à la vulgarisation du droit OHADA
	A.1.1.6. Appui à la mise en place d'une législation et réglementation PPP
	A.1.2.1. Appui au développement des tribunaux de commerce et à la création de chambres d'arbitrage et de médiation (opérationnalisation de la chambre d'arbitrage de la CCIAMA)
	A.1.2.2. Appui à la redynamisation du dialogue Etat-secteur privé
Axe 2 : Le renforcement des capacités des structures en charge du commerce	A.2.1. Diagnostic organisationnel de la prise en compte de la fonction « commerce » dans les ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
	A.2.2. Développement des capacités organisationnelles, humaines et logistiques du ministère en charge du commerce
	A.2.3. Appui au développement des capacités des structures d'appui :(ANIE, CCIAMA, ANDA, AFCCET, CNPT)
	A.2.4. Appui au développement des capacités des services professionnels aux entreprises
	A.2.5. Appui aux statistiques du commerce extérieur et des échanges de service
	A.2.6. Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de micro finance
	A.2.7. Appui à la mise en place d'un master en économie et commerce international à la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université de N'Djaména
	Axe 3 : Les appuis spécifiques aux filières visant à amorcer la diversification de l'économie et l'intégration aux chaînes de valeurs mondiales
A.3.1.2 Appui à la filière cuir au Tchad	
A.3.1.3 Renforcement des capacités commerciales de la filière gomme arabique	
A.3.1.4 Filière oignon et ail	
A.3.1.5 Filière sésame	
A.3.1.6 Filière spiruline	
A.3.1.7 Filière textile	
A.3.1.8 Filières natrons	
A.3.1.9 Filières dattes	
A.3.1.10 Filière oléagineuse (Arachide et Karité)	
A.3.1.11 Appui au développement des TIC	
A.3.1.11. Appui au développement du tourisme	
Axe 4 : Le développement de la logistique et des infrastructures de commerce (infrastructures connexes)	A.4.1.1. Aménagement de parcs industriels pour les PME-PMI
	A.4.1.2. Modernisation de la plateforme logistique de N'Guéli
	A.4.1.3. Facilitation des transports sur le corridor Douala-N'Djamena
	A.4.1.4. Etude de marché « transport routier »
	A.4.1.5. Soutien à la Création d'un Guichet unique du commerce extérieur
	A.4.2.1. Appui aux renforcements de CECOQDA
	A.4.2.2. Appui à la mise en place de l'ATNOR et structures connexes
	A.4.2.3. Appui logistique à la filière viande

INTRODUCTION

Le Tchad possède l'un des environnements des affaires les moins attractifs au monde. En 2012, il est classé avant-dernier sur 185 pays ; en 2013, il est classé au dernier rang sur 189 pays selon le critère de "facilité à faire des affaires" Doing Business. Au dernier rapport de 2015, il gagne 4 points et se positionne au 185^{ème} rang sur 189 pays. Le Tchad était également classé 139^{ème} sur 144 pays selon l'indice de compétitivité globale établi par le World Economic Forum (WEF). L'enquête de perception menée par le WEF auprès des dirigeants d'entreprises identifie l'accès difficile au financement, la corruption, la forte taxation et la faiblesse des infrastructures comme étant les contraintes les plus problématiques à l'entreprise privée. Par ailleurs, le pays est classé 49^{ème} sur 52 en 2014 selon l'indice Mo Ibrahim qui confirme la faiblesse de la gouvernance selon les standards africains et ses corollaires. Cette situation résulte de plusieurs décennies de conflits qui ont affecté non seulement la stabilité et la visibilité à moyen terme dont le secteur privé a besoin pour se développer, mais aussi les capacités de l'Etat à investir dans les infrastructures et la formation des cadres.

Depuis 2000, la croissance de l'économie tchadienne a connu une accélération du fait de la stabilité retrouvée mais surtout de l'exploitation des ressources pétrolières. Cependant, la forte baisse des cours du pétrole à la fin de 2014 a mis en exergue les principaux défis que le Tchad doit relever, à savoir la diversification de son économie et son intégration à l'économie mondiale.

Le secteur privé est resté relativement en retrait de la dynamique économique globale observée depuis 2000, se contentant de développer des activités commerciales et des services pour répondre à la hausse de la demande publique. Il continuerait de l'être si des réformes d'envergure ne sont pas entreprises pour améliorer le climat des affaires, lever les freins à l'investissement privé et rendre l'économie nationale plus attrayante. Le secteur privé se caractérise aujourd'hui par un nombre limité d'industries, de petites et moyennes entreprises essentiellement tournées vers le commerce et les services, disposant de ressources et capacités limitées. Les exportations sont constituées essentiellement de matières premières agricoles et du pétrole.

Le Gouvernement, conscient du rôle du secteur privé pour réaliser une croissance inclusive, créatrice d'emplois et réductrice de pauvreté, a engagé une série de réformes avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers. Ainsi, le Tchad participe depuis 2004 à l'initiative du Cadre Intégré Renforcé (CIR) qui vise à soutenir l'intégration des Pays Moins Avancés (PMA) dans le commerce international. Dans ce cadre, le Tchad a validé sa première étude diagnostique de l'intégration du commerce (EDIC I) en 2005. La matrice d'actions issue de cette étude a été intégrée dans la deuxième stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP2, 2008-2011). Cependant, l'installation tardive (en 2010) de l'Unité Nationale de Mise en Œuvre du CIR (UMOCIR) a retardé le pays dans la mise en œuvre de sa matrice d'actions. Depuis 2009, le Tchad a bénéficié de financements du Fonds d'Affectation Spéciale du Cadre Intégré Renforcé (FASCIR) qui lui ont permis de réaliser des études, de renforcer les capacités institutionnelles, d'organiser des Ateliers de sensibilisation et de mettre en place des projets en faveur de quelques filières, notamment la tannerie, l'artisanat du cuir et la gomme arabique.

En 2013, compte tenu des nouvelles orientations politiques mettant l'accent sur la promotion des politiques de diversification de l'économie et de croissance inclusive conformément à la Vision 2030 du Chef de l'Etat, le Ministère de l'Economie, du Commerce et du Développement Touristique (MECDT) a initié une révision de l'EDIC I sous la conduite du PNUD. A la suite d'un long processus de consultations approfondies avec les parties prenantes et de diagnostics sectoriels établis par une équipe d'experts internationaux et nationaux, l'EDIC II a été présentée et validée au cours d'un Atelier national organisé du 19 au 20 novembre 2013 à N'Djaména.

L'EDIC II a identifié 16 domaines d'actions concernant différents secteurs de l'économie et dans lesquels des réformes pourraient être menées afin de permettre au Tchad de mieux profiter des opportunités du commerce international, conformément à la matrice d'actions validée au cours de l'Atelier National.

Les contraintes portant sur l'offre et l'infrastructure commerciale limitant la capacité du Tchad à prendre part aux échanges internationaux y ont été analysées de façon approfondie dans ses différentes dimensions thématiques et sectorielles². Le diagnostic EDIC II est accompagné d'une matrice d'actions.

Plus d'un an après l'adoption de l'étude EDIC II, certaines actions ont pu être engagées (réorganisation du ministère du commerce ; formulation d'un projet de mise à niveau des entreprises ; etc.). Toutefois, la mise en œuvre des actions de l'EDIC II souffre d'un manque de coordination et de stratégie de mobilisation de ressources en amont et de suivi en aval. Cette situation peut s'expliquer en partie par le fait que les « actions » préconisées par l'EDIC II apparaissent parfois formulées comme des activités sans cohérence programmatique suffisante.

La présente étude a été engagée par le Comité ad hoc chargé de l'élaboration du PAP/EDIC II 2016-2020 mis en place par arrêté du Premier Ministre (PM). Elle a pour objectif spécifique de mener une analyse des priorités et de conduire un dialogue entre les différents acteurs afin de :

- identifier les actions prioritaires à promouvoir afin de favoriser une croissance significative du commerce au cours de la période 2016-2020 ;
- déterminer le calendrier d'exécution et les institutions responsables de la mise en œuvre ;
- évaluer les besoins de financement pour la mise en œuvre du Plan d'actions ;
- proposer des fiches de projets de référence à soumettre aux PTF ;
- identifier les sources potentielles d'appui et de financement au niveau des PTF ;
- définir un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d'actions à moyen terme.

L'étude a pour finalité de définir un programme d'actions prioritaires pour la mise en œuvre de l'EDIC II sur la période 2016-2020 et d'en assurer l'intégration dans le futur plan quinquennal du Tchad.

Le présent PAP s'articule autour de trois chapitres :

- le premier chapitre traite des enjeux et priorités pour le développement des capacités commerciales du Tchad ;
- le deuxième chapitre traite du plan et des fiches d'actions prioritaires ;
- enfin, le troisième chapitre porte sur le dispositif de pilotage et de suivi de la mise en œuvre.

En annexes du Rapport se trouvent les fiches de projet proposées (Annexe 1) et la démarche méthodologique suivie pour l'élaboration du PAP ainsi que les outils conçus pour la réalisation de l'étude (Annexe 2).

² Les capacités des agences du commerce extérieur - chapitre 3 ; Secteur privé exportateur - chapitre 4 ; Climat des affaires et marché du travail - chapitre 5 ; Politique commerciale - chapitre 6 ; Métiers et artisanat - chapitre 7 ; Promotion des exportations - chapitre 8 ; Technologie de l'information et de la communication - chapitre 9 ; Electricité - chapitre 10 ; Transport et facilitation des échanges - chapitre 11 ; Services professionnels aux entreprises - chapitre 12 ; Infrastructures de qualité et réglementation technique - chapitre 13 ; Commerce agricole et sécurité alimentaire - chapitre 14 ; Aspect commerciaux de l'élevage - chapitre 15 ; Aspects commerciaux de la pêche - chapitre 16 ; Pétrole et mines - chapitre 17 ; Tourisme - chapitre 18.

CHAPITRE I- ENJEUX ET PRIORITES POUR LE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES COMMERCIALES AU TCHAD

I.1. LA STRUCTURATION DE L'EDIC II EN OBJECTIFS SPECIFIQUES ET AXES STRATEGIQUES

Les actions de l'EDIC II sont regroupées en quatre domaines principaux répondant chacun à un objectif spécifique :

- le premier axe stratégique regroupe les actions répondant aux objectifs de mise à niveau du cadre légal et réglementaire de l'environnement de l'emploi, de l'investissement et du commerce, de son effectivité et de la formulation des politiques et stratégies dans les domaines ciblés par l'EDIC II. Les actions relevant de cet axe contribuent à l'élaboration d'une matrice de réformes et mesures pouvant soutenir le dialogue de l'Etat avec le secteur privé et ses partenaires techniques et financiers ;
- le deuxième axe stratégique regroupe les actions permettant de mettre en place, organiser et rendre opérationnelles les structures d'appui au développement du secteur privé ;
- le troisième axe stratégique regroupe l'ensemble des actions contribuant à des appuis spécifiques aux filières créatrices d'emploi et de richesse. Il cible les appuis spécifiques à la diversification d'une production de qualité et compétitive ;
- le quatrième axe stratégique regroupe les actions contribuant au développement des infrastructures connexes favorable au commerce. Les actions ciblées dans cet axe portent sur les infrastructures favorables au commerce et qui ne sont pas prises en compte de façon systématique dans les politiques d'infrastructures « Transport, Energie et Communication ».

I.2. LA PRIORISATION DES ACTIONS DU PAP

La démarche de travail propose de croiser les actions EDIC II avec celles jugées prioritaires par les ministères sectoriels dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sectorielle dont ils ont la charge³. Les fiches d'identification et d'action proposent de préciser les documents stratégiques et de programmation de rattachement, dont le Programme National de Sécurité Alimentaire(PNSA), la Stratégie Nationale de Micro Finance (SNMF) et la Stratégie Nationale de développement de la Statistique (SNDS).

I.2.1 Les priorités du PND

L'axe 1 du PND porte principalement sur le développement de l'offre et la création d'emplois décents. Les priorités d'intervention ciblées par le PND pour assurer la croissance économique et la création d'emplois décents sont :

- *Le développement de la production végétale, animale, halieutique et forestière:*
 - la croissance de la production végétale repose sur deux orientations principales : la restauration de la fertilité des sols ainsi que l'intensification et la diversification des productions végétales ;

³ Voir Annexe 2 détaillant l'aperçu de la démarche méthodologique de l'étude.

- la stratégie en matière d'élevage porte sur le développement de l'industrie animale, l'approvisionnement en produits vétérinaires et zootechniques pour le bétail et le renforcement des capacités des acteurs ;
 - la croissance de la production halieutique repose sur l'amélioration, l'intensification et la diversification des productions halieutiques ;
 - la croissance de la production forestière repose sur la valorisation des produits forestiers (ligneux et non ligneux) et fauniques⁴ ;
- *Le développement du secteur privé.* Le PND a ciblé sept priorités : (1) la promotion des PME ; (2) le développement des industries extractives ; (3) le développement industriel ; (4) la promotion du Commerce ; (5) le développement artisanal ; (6) la promotion du tourisme et (7) le développement du secteur financier.
 - *La formation et la création d'emploi.* Les stratégies à mettre en œuvre sont : l'amélioration de l'environnement législatif, institutionnel, organisationnel et social de l'emploi ; la mise en place d'un système d'information et de gestion du marché du travail; la promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural et urbain ; le développement des ressources humaines, de l'employabilité et de la formation professionnelle ; l'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement.

Le PND a identifié comme conditions nécessaires à la croissance économique et la création d'emploi :

- la maîtrise de l'eau productive (hydraulique pastorale, irrigation et hydraulique agricole, pêche) ;
- la restauration et la fertilité des sols ;
- le développement des infrastructures d'appui ;
- la recherche-développement (RD) ;
- le développement des infrastructures de base (transport, énergie, TICs, Bâtiment et travaux publics).

Remarques sur le PND:

- les secteurs de production sont ciblés avec précision par le PND ;
- le développement des structures d'appui aux différents stades d'une filière constitue une priorité du PND (stockage, transformation, emballage, commercialisation, financement) mais n'est pas pris en compte de façon intégrée (ministères et structures concernées, rôle et responsabilité, modalités et approches : PPP) ;
- le PND n'interroge pas les conditions d'efficacité des structures mises en place pour l'amélioration du climat des affaires.

1.2.2 Les priorités du secteur privé

Les priorités exprimées par le secteur privé tchadien dans le cadre de la révision de son livre blanc édité en 2011 portent sur :

- la restructuration judiciaire et la lutte contre la corruption : l'encadrement des pratiques des juges par des textes précis, la formation des professionnels du droit, le développement de l'arbitrage, la mise en place d'un numéro vert ;
- le recentrage de la CCIAMA sur ses fonctions et le renforcement des capacités organisationnelles et de gestion des structures chargées de la promotion du secteur privé ;
- la révision du code du travail ;
- la redynamisation du dialogue Etat-secteur privé et du FODEP ;

⁴ Les exportations sont estimées à environ 20 000 tonnes par an, pour un potentiel de production qui se situerait entre 300 000 et 670 000 tonnes. La gomme arabique constitue le quatrième produit à l'exportation et serait la principale source de revenus pour le demi-million de personnes en milieu rural qui s'occupent de sa production et/ou collecte. Sa filière contribuerait pour environ 7% du PIB. En 2012, les principales sociétés exportatrices sont: SCCL, ABHS, SANIMEX, groupe Al Béchir, et Al Wihda.

- la réforme fiscale : défiscalisation de l'importation de produits télécom et informatique ; la mise à jour du code général des impôts ; la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés en restant dans la marge des Etats membres de la CEMAC ; la réduction des taxes aéroportuaires ; la réduction des taxes sur les billets d'avion (tourisme) ; le plafonnement des droits d'enregistrement dans le secteur des BTP ; la suppression des dépôts de garantie en cas de contentieux fiscal ; la suppression de l'intervention dans les entreprises des structures autres que les Directions Générales des Impôts et des Douanes ; la déductibilité d'impôt pour l'épargne et les assurances « retraite complémentaire » ; la promotion du civisme fiscal ;
- la modernisation des douanes, à travers : la mise en place de procédures rationalisées et rapides pour les importateurs du secteur formel ; la limitation des amendes infligées aux entreprises à un montant maximal équivalent à 2% du C.A ; la suppression des pseudo-douaniers (ou «Bogobogo») ; la formation du personnel douanier ; l'équipement des douanes en matériel et moyens logistiques ;
- l'amélioration de l'accès à l'énergie (disponibilité, qualité de service et moindre coût) ;
- le développement du secteur bancaire, des assurances et de la micro finance ;
- la création d'un institut supérieur des NTIC sur financement du Fonds de Recherche de Développement des Télécom (FRDT) ;
- la mise en place d'un véritable PPP pour la société SITCOM permettant à l'ensemble des acteurs d'avoir un regard sur la gestion de la société ;
- la fourniture d'infrastructure de qualité pour faciliter les échanges ;
- la formation professionnelle.

Depuis 2011, le patronat a développé des fiches spécifiques à l'attention des structures des ministères pour développer et préciser ces différents points.

I.2.3 Les priorités d'intégration économique régionale et internationale

Recommandations de l'Examen de la politique commerciale du Tchad, réalisé en juillet 2013 par l'OMC

L'Examen de Politiques Commerciales est un exercice périodique auquel sont soumis tous les membres de l'OMC. Il vise à s'assurer de la transparence et de la conformité des politiques et pratiques commerciales appliquées par les pays. L'examen réalisé en 2013, conjointement avec les autres pays de la CEMAC, a identifié plusieurs contraintes et dysfonctionnement dans l'application des politiques commerciales du Tchad :

- taxation excessive entravant le développement du commerce ;
- procédures d'importation et d'exportation de marchandises fastidieuses et chères, favorisant la contrebande avec son coût budgétaire et ses effets néfastes sur la santé et la sécurité des populations ;
- obligation de l'inspection avant embarquement qui accroît le coût des biens importés et duplique (voire amplifie) le travail de la douane ;
- application de valeurs de référence à des fins d'évaluation de la valeur en douane, en violation de l'Accord de l'OMC sur la valeur en douane ;
- entrave à la liberté de transit des marchandises importées à partir du port de Douala (délais de plusieurs semaines entre l'enregistrement et la mainlevée des marchandises en transit au port de Douala) ;
- absence d'un cadre de prévention et de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles ;
- inondation du marché par les importations de produits contrefaits, y compris les œuvres artistiques, les médicaments humains et vétérinaires, ainsi que les produits phytopharmaceutiques ;
- services d'inspection et de contrôle de la qualité non opérationnels et collecte des frais sans inspection effective des produits ;
- absence d'un régime efficient de contrôle de la qualité des produits ;

- faiblesse des échanges intracommunautaires de produits agricoles et d'élevage, en dépit des protocoles de libre échange existant ;
- cherté du transport et absence de réseau ferroviaire ;
- réglementation protectionniste et obsolète régissant le transport routier et le transit inter-Etat malgré les règles communautaires existantes.

Le groupe de travail interministériel mis en place dans le cadre du suivi de l'examen de politique commerciale a formulé un plan d'actions visant à résoudre ces nombreux dysfonctionnements et articulé autour des objectifs ci-après :

- la conformité des dispositifs de taxation avec les règles de l'OMC et la simplification des procédures et formalités du commerce extérieur ;
- l'élimination des entraves aux échanges entre le Tchad et les pays de la CEMAC ;
- l'articulation des politiques nationales avec les dispositifs communautaires en vigueur de la CEMAC et de la CEEAC ;
- le développement des infrastructures de transports et de l'énergie ;
- la diversification de l'économie, avec le développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage qui disposent de grands potentiels d'offre pour la conquête des marchés régionaux et internationaux.

Mise en application du droit de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)

La mise en conformité des lois nationales avec les dispositions de l'OHADA, qui régissent en principe le droit des affaires, n'est pas complète :

- les centres d'arbitrage ne sont pas créés et la désignation des arbitres compétents n'est pas effective ;
- certains Actes Uniformes déterminants pour la promotion du secteur privé et le développement des filières ne sont pas encore mis en œuvre, à l'instar de l'Acte Uniforme sur le Droit des Sociétés Coopératives ;
- le statut d'entrepreneur prévu pour prendre en compte les entreprises du secteur informel n'est pas intégré dans le dispositif de gestion fiscale des entreprises au Tchad ;
- de même, les procédures collectives d'apurement du passif, prévues par l'OHADA ne sont pas appliquées du fait que les opérateurs ignorent le rôle que les juges sont appelés à jouer dans le système mis en place par l'OHADA et surtout par la peur des lourdes condamnations judiciaires ;
- les magistrats et autres personnels judiciaires ne maîtrisent pas les dispositions du droit OHADA.

Le Programme Régional d'Accompagnement du Développement dans le cadre de l'APE en Afrique centrale (PRADA)

L'objectif général du Programme Régional d'Accompagnement du Développement dans le cadre de l'APE en Afrique centrale (PRADA) est d'appuyer les initiatives d'intégration économique de l'Afrique Centrale et de faciliter l'intégration des pays à l'économie mondiale dans le cadre de l'APE, de sorte que cet accord (APE) soit un instrument qui stimule la croissance économique et le développement de la région.

L'objectif spécifique est de renforcer les capacités des Organisations d'intégration régionales et des Etats de l'Afrique Centrale engagés dans l'APE, y compris leur secteur privé, pour leur permettre de tirer profit des opportunités offertes par l'accord et minimiser ses impacts négatifs potentiels.

L'étude d'identification du PRADA a retenu les principales composantes suivantes:

- l'extension et le renforcement de la restructuration et de la mise à niveau des entreprises (en complément à la phase pilote du Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Economique de l'Afrique Centrale « PACIE »), via la mise en place d'une structure chargée de la mise à niveau des entreprises ;
- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières de croissance prioritaires liées à l'APE, qui comprend la mise en conformité des réformes nationales avec celles régionales, l'amélioration du système national d'information et de suivi des marchés dans le domaine agricole et la mise en œuvre du programme d'Amélioration de la Productivité et de la Compétitivité des Filières de croissance prioritaires liées à l'APE (sésame, gomme arabique, etc.) en y intégrant les questions de coopération dans le domaine agricole ;
- l'amélioration de l'environnement national des affaires et l'appui aux PME ;
- les réformes douanières ;
- la facilitation et le développement des échanges ;
- l'appui à l'infrastructure qualité ;
- la mise en œuvre de la politique commerciale ;
- le développement des infrastructures liées au commerce à vocation régionale et de désenclavement des zones d'activités économiques.

Le PRADA comprend également une sous-composante bois et une sous-composante d'appui à l'éco-tourisme.

Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Economique (PACIE)

La Commission de la CEMAC et l'Union européenne ont signé le 10 avril 2012 une convention de financement pour un Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale (PACIE). D'un montant de 68 millions d'euros, soit 44,6 milliards de francs CFA, ce don contribuera à améliorer l'intégration des économies des six Etats membres de la CEMAC plus la République Démocratique du Congo et Sao Tome et Principe, et à faciliter leur insertion harmonieuse et durable dans l'économie mondiale tout en réduisant la pauvreté.

L'objectif général du PACIE est de contribuer à améliorer l'intégration des économies de l'Afrique Centrale et de faciliter leur insertion harmonieuse et durable dans l'économie mondiale d'une manière réductrice de la pauvreté. Les objectifs spécifiques du PACIE consistent notamment à :

- approfondir la stabilité macroéconomique et la convergence des économies et améliorer les capacités nationales et régionales à faire face aux crises;
- soutenir l'intégration et la compétitivité des économies, le glissement vers le marché commun, le processus de l'APE et la gestion des enjeux et défis du commerce mondial ; et
- appuyer le développement des infrastructures ; faciliter et sécuriser tous les modes de transport des personnes et des marchandises afin d'accroître la compétitivité.

Le PACIE prévoit la mise en œuvre des actions visant le renforcement de la compétitivité et la diversification des secteurs productifs, l'évolution vers le marché commun, le renforcement du processus de l'APE et de la gestion de la politique commerciale régionale. En matière d'infrastructures et de transports, le PACIE prévoit le développement des politiques et des instruments de planification opérationnelle harmonisés, l'appui à la mise en place d'un portefeuille de projets régionaux d'infrastructures bancables, la facilitation et la sécurité de tous les modes de transport des personnes et des marchandises, le développement et l'harmonisation de la stratégie énergétique.

Pour la mise en œuvre des actions prévues au profit de la CEMAC et des Etats membres, (parmi lesquels : appui à la réforme fiscal-douanière, au renforcement des capacités des administrations douanières en Afrique Centrale, au programme infrastructure et qualité de l'Afrique Centrale, au

programme de restructuration et de mise à niveau de l'Afrique Centrale, etc.) des conventions ont été signées notamment avec la CNUCED, l'ONUDI et le Pôle PNUD de Dakar.

Programme de Facilitation du Transport en Zone CEMAC/CEEAC

Le Programme de Facilitation du Transport en Zone CEMAC/CEEAC a été développé dans un contexte régional marqué par :

- une faible intégration physique: trois (3) couples de capitales reliés par une route bitumée ;
- un réseau routier intégrateur en mauvais état ;
- la non-application de la réglementation en matière de transit ;
- l'absence d'un régime de transit régional adéquat ;
- des contrôles routiers pesants ;
- un manque de professionnalisme des chauffeurs ;
- la complexité des procédures de dédouanement et de longs délais de passage des frontières.

L'objectif du programme est de renforcer l'intégration en assurant l'accès aux pays enclavés et l'accroissement des échanges commerciaux dans les pays de la CEMAC.

Les principales composantes du programme sont :

- la mise en place d'un cadre institutionnel ;
- l'harmonisation des réglementations nationales ;
- l'inter-connectivité des systèmes de technologie d'information douanière au sein de la région ;
- la mise en œuvre d'une opération pilote sur les corridors DLA – BGF, DLA – NDJ à travers:
 - o l'amélioration du passage des frontières ;
 - o la mise en place d'un régime de transit ;
 - o la mise en place d'un observatoire des pratiques anormales ;
 - o les investissements dans les volets routier et ferroviaire ;
 - o la mise en place des mesures d'accompagnement.

I.3. DU DIAGNOSTIC EDIC II AUX PRIORITES DU PAP

Du diagnostic découlant de l'étude EDIC II par axe stratégique et en tenant compte des priorités sectorielles et d'intégration économique, il découle les recommandations résumées dans le tableau suivant.

Tableau 2: Vue synoptique des diagnostics et recommandations EDIC II

	Diagnostics (2013)	Recommandations
La mise à niveau du cadre légal et réglementaire en matière de commerce, d'investissement et d'emplois	<p>Poids de la fiscalité pesant sur les entreprises ;</p> <p>Non progressivité des tarifs douaniers (renchérissement des intrants) et politique commerciale conduisant à l'isolement du Tchad ;</p> <p>Code minier ancien (1994) ;</p> <p>Non-respect des textes relatifs à la création d'entreprise ;</p> <p>Droit du travail inadapté : coûts de licenciement élevés, prise en compte de spécificités sectorielles ;</p> <p>Faible qualité dans la gestion des entreprises publiques et absence de cadre légal pour le « Partenariat Public-privé » ;</p> <p>Faiblesse de l'appareil juridique et judiciaire ;</p> <p>Faiblesse du dialogue Etat-secteur privé ;</p> <p>Stratégie et politiques: absence de politique commerciale ; stratégie de micro finance non suivie.</p>	<p>Mettre à niveau le cadre légal (procédures de création d'entreprise, taxation, procédure à l'importation et à l'exportation) ;</p> <p>Renforcer les tribunaux de commerce et créer une chambre d'arbitrage et de médiation ;</p> <p>Réviser le code minier (y compris contrat minier type) et renforcer les structures de suivi ;</p> <p>Réviser le code du travail ;</p> <p>Redynamiser le dialogue Etat-Secteur privé (FODEP) ;</p> <p>Développer une stratégie commerciale ;</p> <p>Mettre en œuvre la stratégie de micro finance.</p>
Renforcement des capacités des structures en charge du commerce	<p>Organisation du ministère en charge du commerce ne répondant pas aux besoins de politiques publiques favorables aux échanges ;</p> <p>Prise en compte de la fonction « commerce » insuffisante dans l'organisation des ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;</p> <p>Capacités logistiques et humaines limitées des structures d'appui (CCIAMA, ANIE, ANAT, AFCET) ;</p> <p>Le FONAP (formation professionnelle) ne répond pas aux besoins des entreprises ;</p> <p>Chevauchement dans les attributions et mandats des structures d'appui ;</p> <p>Faiblesse des capacités en négociations commerciales ;</p> <p>Absence de statistiques du commerce extérieur et des échanges de services fiables et publiés régulièrement.</p>	<p>Réorganiser les ministères (y compris en tenant compte de la fonction « diplomatie commerciale ») ;</p> <p>Rationaliser les structures d'appui ;</p> <p>Renforcer les capacités des structures apprenantes (centres de formation) afin d'en faire des structures d'appui devant devenir des « structures apprenantes » ;</p> <p>L'ANIE devrait appuyer les entreprises dans leur choix d'investissement ;</p> <p>Créer un fonds d'appui aux exportations ;</p> <p>Mettre à niveau les statistiques du commerce extérieur.</p>

	Diagnostics (2013)	Recommandations
Les appuis spécifiques aux filières visant à amorcer la diversification de l'économie et l'intégration aux chaînes de valeurs mondiales	<p>Secteur privé formel embryonnaire ;</p> <p>Exportations hors pétrole concentrées sur quelques produits (bétail sur pied, coton, gomme arabique) et pays (Nigéria, Cameroun et Centrafrique) ;</p> <p>Faiblesse des rendements agricoles, problèmes de fertilité des sols, importance des pertes post-récoltes ;</p> <p>Faiblesse du contrôle qualité des importations ;</p> <p>Insuffisante implication des organisations de producteurs et des communautés dans le fonctionnement des filières</p>	<p>Élargir la gamme des produits agro-pastoraux et leur transformation (karité, arachide, maïs, sésame, riz paddy, oignon et ail, et natrons) ;</p> <p>Bétail-Viande</p> <p>Promouvoir la filière viande par la lutte contre les maladies figurant sur la liste de l'OIE (fièvre aphteuse, PPCB etc.) et mettre en place des normes de sécurité des denrées alimentaires (HACCP et ISO 22000) et certifier les opérateurs actifs dans l'abattage, le transport, le stockage, et la transformation des produits de l'élevage ;</p> <p>Développer la transformation des produits ;</p> <p>Développer la formation professionnelle répondant aux besoins sectoriels.</p>
Infrastructures publiques Infrastructures commerciales	<p>Capacités limitées des structures d'appui à la qualité (CECOQDA et ATNOR) ;</p> <p>Besoins en formation professionnelle ;</p> <p>Faiblesses des infrastructures commerciales « connexes » : stations de pesage, gares routières (transport), abattoirs, port sec, espace pour les foires, accès aux tablettes (centre d'accès communautaires) ;</p> <p>Coûts logistiques des importations élevés ;</p> <p>Corridor Douala-N'Gueli essentiel pour les importations mais fonctionnement non satisfaisant ;</p> <p>Douanes tchadiennes non représentées au port de Douala ;</p> <p>Sydonia insuffisamment développé ;</p> <p>Lourdeur et lenteur des procédures douanières.</p>	<p>Renforcer l'infrastructure qualité (CECOQDA, ATNOR, Services d'inspection et de certification, etc.) ;</p> <p>Développer les infrastructures « connexes » dans les transports, l'élevage et les communications ;</p> <p>Développer des corridors ;</p> <p>Mettre en place un Guichet unique à l'exportation ;</p> <p>Moderniser et informatiser les douanes.</p>

I.4. CADRE LOGIQUE DU PAP

Le cadre logique du Plan d'Actions Prioritaires sur la période 2016-2020 de l'EDIC II est structuré autour de quatre axes correspondant chacun à un objectif spécifique. Il est présenté dans le tableau 3 ci-dessous. .

Axe stratégique 1 : Mise à niveau du cadre légal et réglementaire en matière de commerce, d'investissement et d'emplois

Objectif spécifique : Le secteur privé tchadien bénéficie d'un cadre légal et réglementaire performant nécessaires à son développement.

- Résultat (R1.1) : Le cadre légal favorable au développement du commerce, de l'investissement et de l'emploi est mis à niveau.
- Résultat (R1.2) : Le cadre légal favorable au développement du commerce, de l'investissement et de l'emploi est effectif.

Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des structures en charge du commerce

Objectif spécifique : Le Tchad dispose des structures et des organisations d'appui appropriées pour des appuis effectifs au développement du secteur privé et du commerce.

- Résultat (R2.1) : Les diagnostics et plans au développement des capacités opérationnelles des acteurs et structures d'appui au secteur privé et au commerce sont formulés et mis en œuvre en tenant compte des besoins du secteur privé.

Axe stratégique 3 : Appuis spécifiques aux filières visant à amorcer la diversification de l'économie et l'intégration aux chaînes de valeurs mondiales

Les critères suivants ont été retenus pour le choix final des filières : (i) intégrer l'économie tchadienne aux chaînes de valeurs commerciales mondiales ; (ii) contribuer à l'atteinte des ODD ; (iii) couvrir l'ensemble du territoire ; et (iv) tenir compte des spécificités régionales.

Objectif spécifique : Apporter des appuis spécifiques aux filières porteuses de croissance afin qu'elles libèrent leur potentiel de satisfaction de la demande intérieure et d'exportation.

- Résultat (R3.1) : Les filières créatrices de richesse et d'emploi bénéficient d'appuis spécifiques à leur diversification et à leur compétitivité.
- Résultat (R3.2) : Les appuis transversaux aux différentes étapes de la chaîne de valorisation sont apportés.

Axe stratégique 4 : Infrastructures publiques commerciales

Objectif spécifique : Les infrastructures publiques commerciales, ou infrastructures connexes au commerce sont développées en complément des infrastructures de transport, des infrastructures hydrauliques, des infrastructures de communication et des infrastructures énergétiques.

- Résultat (R4.1) : Les goulots d'étranglement liés à la logistique et à l'infrastructure commerciale sont dépassés.
- Résultat (R4.2) : Les goulots d'étranglement liés à la qualité des produits sur les marchés extérieurs sont dépassés.

Tableau 3 : Cadre logique du PAP sur la période 2016-2020

Logique d'Intervention	Indicateur	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
Objectif global			
L'offre de production et les opportunités d'emploi décents sont développés (PND)	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de croissance de la production et des exportations des filières porteuses de croissance • Taux de croissance moyen des investissements privés • Taux de croissance de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuaire statistique du commerce extérieur • Rapports d'analyse de filières • Comptes nationaux 	<p>Hypothèses Engagement politique à soutenir le développement du secteur privé Stabilité macroéconomique Mobilisation des ressources pour le financement des activités</p> <p>Risques Aléas climatiques engendrant une volatilité de la production des filières porteuses Instabilité et insécurité intérieure</p>
Objectif spécifique			
<p>Objectif spécifique 1 Le cadre légal et réglementaire en matière de commerce, d'investissement et d'emplois est mis à niveau et effectif</p>	Taux de satisfaction du secteur privé sur la pertinence et l'application du cadre légal en matière d'investissement, de commerce et d'emploi Classement Doing Business	<ul style="list-style-type: none"> • Textes adoptés • Enquête de satisfaction • Rapport des rencontres Etats-Secteur privé 	<p>Hypothèses Le développement du secteur privé est au centre du prochain PQD</p> <p>Risques L'administration n'est pas à l'écoute du secteur privé</p>
<p>Objectif spécifique 2 Le Tchad dispose des structures et des organisations d'appui nécessaires au développement du secteur privé et du commerce</p>	Nombre de structures et organisations d'appui opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités • Diagnostic organisationnel • Rapport d'évaluations 	<p>Hypothèses Une culture managériale de résultats se développe au sein de l'administration</p> <p>Risques Le poids des traditions bureaucratiques l'emportent sur la volonté de réforme</p>
<p>Objectif spécifique 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de filières porteuses structurées 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités des projets 	<p>Hypothèses</p>

<p>Des appuis spécifiques et transversaux sont délivrés aux filières porteuses de croissance afin qu'elles libèrent leur potentiel pour satisfaire la demande intérieure et extérieure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Structures d'appui transversales aux filières opérationnelles (formation professionnelle, appui à la transformation) 	<p>d'appui aux filières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activité des centres de formation professionnelle 	<p>Les filières porteuses sont choisies sur la base de leur contribution à l'intégration à la chaîne des valeurs et à la création d'emploi</p> <p>Risques Les filières porteuses ciblées restent en nombre excessif</p>
<p>Objectif spécifique 4 Les infrastructures publiques commerciales, ou infrastructures connexes, au commerce sont développées en complément des infrastructures de transport, des infrastructures hydrauliques, des infrastructures de communication et des infrastructures énergétiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de goulots d'étranglement à la commercialisation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquête auprès des exportateurs ▪ Textes de création des structures et de nomination des responsables ▪ Rapport d'activité des structures ▪ Durée moyenne d'entreposage 	<p>Hypothèses La notion d'infrastructures connexes au commerce est appropriée par l'administrateur et les planificateurs du développement</p> <p>Risques La notion d'infrastructures connexes au commerce n'est pas intégrée dans les programmes de développement</p>
<p>Résultats</p>			
<p>Résultat 1.1 (R1) Le cadre légal et réglementaire portant sur le commerce, l'investissement et l'emploi est mis à niveau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Grille tarifaire du commerce extérieur (importation et exportation) rationalisée ; • Code des mines révisé en alignement avec les orientations communautaires. • Nombre d'actes uniformes OHADA transposés dans la législation nationale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grille tarifaire publiée sur le site de l'OMC ; rapport d'analyse de la progressivité des droits de douane ▪ Code des mines ▪ 	<p>Hypothèses Le développement du secteur privé est au centre du prochain PND</p> <p>Risques L'administration n'est pas à l'écoute du secteur privé</p>

<p>Résultat 1.2 (R1.2) Le cadre légal et réglementaire portant sur le commerce, l'investissement et l'emploi est effectif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de facilité à faire des affaires (nombre de procédures, délai, coût) ; • Paiements des taxes et impôts (nombre, délai, impôts sur les profits, taxes et charges sociales) ; • Nombre de document nécessaires à l'exportation, délai, coût à l'exportation ; • Nombre de documents nécessaires à l'importation, délai, coût à l'importation ; • Dialogue Etat secteur privé redynamisé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Journal officiel ; Secrétariat du gouvernement ; • Rapport Doing Business • Enquêtes spécifiques 	<p>Hypothèses Le développement du secteur privé est au centre du prochain PND</p> <p>Risques L'administration n'est pas à l'écoute du secteur privé</p>
<p>Résultat 2.1 (R2.1) Les diagnostics et plans au développement des capacités opérationnelles des acteurs et structures d'appui au secteur privé et au commerce sont formulés et mis en œuvre en tenant compte des besoins du secteur privé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic sur les capacités institutionnelles, organisationnelles et logistiques • Nombre de plans de renforcement des capacités formulés • Nombre de plans de renforcement des capacités mis en œuvre • Mise en œuvre de la stratégie de microfinance • Fonction « diplomatie commerciale intégrée » dans l'organisation des ministères • Mise en œuvre de la stratégie nationale du commerce • Mise en œuvre de la SNDS pour les statistiques du commerce extérieur 	<p>Rapport diagnostic, Plans de développement des capacités</p> <p>Rapport de suivi de la mise en œuvre de la stratégie de microfinance ;</p> <p>Rapport de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de microfinance</p>	<p>Hypothèses Une culture managériale de résultats se développe au sein de l'administration</p> <p>Risques Le poids des traditions bureaucratiques l'emportent sur la volonté de réforme</p>
<p>Résultat 3 (R3.1) Les filières créatrices de richesse et d'emploi bénéficient d'appuis spécifiques à leur diversification et à leur compétitivité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de diversification de l'offre de produits (bétail-viande, oignon, spiruline, sésame, dates et natrons, autres filières agricoles) 	<p>Rapport d'activités des projets d'appui</p>	<p>Hypothèses Les filières porteuses sont choisies sur la base de leur contribution à l'intégration à la chaîne des valeurs et à la création d'emploi</p> <p>Risques Les filières porteuses ciblées restent en nombre excessif</p>
<p>Résultat 3 (R3.2)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de formation professionnel 		<p>Hypothèses</p>

Les appuis transversaux aux différentes étapes de la chaîne de valorisation sont apportés	<p>opérationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'appui à la transformation (artisanat, mise à niveau des entreprises de transformation) 		<p>Les filières porteuses sont choisies sur la base de leur contribution à l'intégration à la chaîne des valeurs et à la création d'emploi</p> <p>Risques Les filières porteuses ciblées restent en nombre excessif</p>
<p>Résultat 4.1 (R4.1) Les goulots d'étranglement liés à la logistique et infrastructure commerciale sont dépassés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et mise à niveau des infrastructures connexes au commerce (gare de fret, port sec de N'Gueli, abattoirs, centre d'accès communautaires) 		<p>Hypothèses La notion d'infrastructures connexes au commerce est appropriée par l'administrateur et les planificateurs du développement</p> <p>Risques La notion d'infrastructures connexes au commerce n'est pas intégrée dans les programmes de développement</p>
<p>Résultat 4.2 (R4.2). Les goulots d'étranglement liés à la qualité des produits sur les marchés extérieurs sont dépassés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à niveau des agences de normalisation et des inspections techniques 		<p>Hypothèses La notion d'infrastructures connexes au commerce est appropriée par l'administrateur et les planificateurs du développement</p> <p>Risques La notion d'infrastructures connexes au commerce n'est pas intégrée dans les programmes de développement</p>
Activités		Inputs	
<p>Activités liées au R 1.1</p> <p>A 1.1.1 : Appui à la rationalisation des procédures, droits et taxes du commerce extérieur</p> <p>A.1.1.2. : Réforme de la fiscalité et appui à la transition fiscale</p> <p>A.1.1.3. : Révision du code des mines</p> <p>A.1.1.4 : Amélioration du climat des affaires</p> <p>A.1.1.5. : Appui à la transposition et à la vulgarisation du droit OHADA</p>		<p>Assistance technique</p> <p>Assistance technique</p> <p>Etude, Assistance technique, atelier</p> <p>Assistance technique, ateliers, ressources logistiques</p> <p>Etude, assistance technique, ateliers</p>	

<p>A.1.1.6 : Appui à la mise en place d'une législation et réglementation PPP</p>	<p>Assistance techniques, ressources logistiques</p>
<p>Activités liées au R 1.2 A.1.2.1 : Appui au développement des tribunaux de commerce et à la création de chambres d'arbitrage et de médiation (opérationnalisation de la chambre d'arbitrage de la CCIAMA) A.1.2.2. : Appui à la redynamisation du dialogue Etat-secteur privé A.1.2.3. Appui à la mise en œuvre de l'Accord sur l'évaluation en douane A.1.1.5 : Appui à la transposition et à la vulgarisation du droit OHADA⁵</p>	<p>Ateliers, ressources logistiques Ressources logistiques, assistance technique Ressources logistiques, assistance technique</p>
<p>Activités liées au R 2</p>	
<p>A 2.1. Diagnostic organisationnel de la prise en compte de la fonction « commerce » dans les ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche A.2.2 : Développement des capacités organisationnelles, humaines et logistiques du ministère en charge du commerce A.2.3. : Appui au développement des capacités des structures d'appui (ANIE, CCIAMA, ANDA, AFCET, CNPT) A.2.4. Appui au développement des capacités des services professionnels aux entreprises A.2.5 : Appui aux statistiques du commerce extérieur et des échanges de service A2.6 : Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de microfinance A.2.7. Appui à la mise en place d'un master en économie et commerce international à la Faculté des Sciences Economique et de gestion de l'Université de Toukra</p>	<p>Assistance technique, ateliers Ressources logistiques, assistance technique, atelier Equipements, ressources logistiques, assistance technique, atelier Assistance technique, atelier Assistance technique et financière, atelier Assistance technique, atelier Etude, assistance technique, formation</p>
<p>Activités liées au R3.1 A.3.1.1.Appui à l'amélioration de la Distribution des Produits et Sous-produits de l'Élevage et de la forêt (apiculture) A.3.1.2.Appui à la filière Cuir au Tchad A3.1.3 : Renforcement des capacités commerciales de la filière gomme arabique</p>	<p>Assistance technique, atelier, ressources logistiques</p>

⁵ Repris parce que les activités couvrent les deux axes d'intervention

<p>A3.1.4 : Filière oignon et ail A3.1.5 Filière sésame A3.1.6 : Filière spiruline A3.1.7 : Filière textile A3.1.8 : Filières natrons et dattes A3.1.9 Filière oléagineuse (Arachide et Karité) A3.1.10 Appui au développement des TIC A.3.1.11 Appui au développement du tourisme</p>	
<p>Activités liées au R3.2 A3.2.1 : Appui au développement de l'artisanat A.3.2.2 Création de centres de formation (métiers de l'horticulture, textile-confection, etc.) et opérationnalisation des centres de formation professionnelle existants</p>	<p>Equipements, ressources logistiques, assistance technique, atelier Etude, Assistance technique, Equipement, ressources logistiques</p>
<p>Activités liées au R4.1 A4.1.1 : Aménagement de parcs industriels pour les PME-PMI A4.1.2 : Renforcement des capacités logistiques de la Douane au niveau de la plateforme de N'Guéli A4.2.3 : Facilitation des transports sur le corridor Douala-N 'Djaména A4.2.4 : Etude de marché « transport routier » A42.5 : Soutien à la Création d'un Guichet unique du commerce extérieur</p>	<p>Equipements, ressources logistiques, assistance technique, atelier</p>
<p>Activités liées au R4.2</p>	
<p>A4.2.1 : Appui à la certification du CECOQDA A4.2.2 : Appui à la mise en place de l'ATNOR et structures connexes (CNIR, service de métrologie) A4.2.4 Appui logistique à la filière viande</p>	<p>Equipements, ressources logistiques, assistance technique, atelier</p>

CHAPITRE II. PLAN ET FICHES D’ACTIONS PRIORITAIRES

NB :

- Les actions sont des projets qui contribuent à au moins un résultat stratégique (sous-objectif).
- Les actions inscrites au PAP sont :
 - soit des actions identifiées prêtes à la négociation avec les donateurs et la structure en charge du Programme d’Investissement Public.
 - soit des actions précisées par des documents techniques et administratifs (DTA).
 - soit des actions en cours d’exécution.
- Les actions (identifiées ou en cours d’exécution) sont suivies à partir d’une fiche signalétique synthétique.

II.1. VUE SYNOPTIQUE DU PLAN D’ACTIONS PRIORITAIRES 2016-2020

Tableau 4 : vue synoptique du plan d'actions prioritaires 2016-2020

	Structure leader	Coût	Statut / cycle de projet	Partenaires possibles
Mise à niveau du cadre légal et réglementaire en matière d'emploi, d'investissement et de commerce				
A.1.1.1.Appui à la rationalisation des procédures, droits et taxes du commerce extérieur	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects		Fiche de projet	PACIE (Pole PNUD Dakar), EU
A.1.1.2.Réforme de la fiscalité et appui à la transition fiscale	Direction Générale des impôts		Fiche de projet	SCAC, PRADA
A.1.1.3. Révision du code des mines	Ministère en charge des Mines		Fiche de projet	
A.1.1.4.Amélioration du climat des affaires	Secrétariat Général du ministère chargé de l'économie	450 millions FCFA	Fiche de projet	PACADET (BAD) PACV (Banque Mondiale)
A.1.1.5.Appui à la transposition et à la vulgarisation du droit OHADA	Ministère chargé de la Justice		Fiche de projet	UE
A.1.1.6.Appui à la mise en place d'une législation et réglementation PPP	Ministère chargé des infrastructures	250 millions FCFA	Fiche de projet	BAD
A.1.2.1.Appui au développement des tribunaux de commerce et à la création de chambres d'arbitrage et de médiation (opérationnalisation de la chambre d'arbitrage de la CCIAMA)	Ministère chargé de la Justice	75 millions	Fiche de projet	BAD
A.1.2.2.Appui à la redynamisation du dialogue Etat-secteur privé	Direction Générale de l'Economie	550 millions FCFA	Fiche de projet	Banque Mondiale, BAD
A.1.2.3. Appui à la mise en œuvre de l'Accord sur l'évaluation en douane	Direction générale des Douanes et Droits indirects		Fiche de projet	OMC, OMD, UE
Les actions spécifiques au renforcement des capacités des structures en charge du commerce				
A.2.1.Diagnostic organisationnel de la prise en compte de la fonction « commerce » dans les ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	UMOCIRT		Fiche de projet	FASCIR, CCI, UE
A.2.2.Développement des capacités organisationnelles,	Secrétariat Général du	300 millions	Fiche de projet	UE

humaines et logistiques du ministère en charge du commerce	Ministère en charge du commerce			
A.2.3. Appui au développement des capacités des structures d'appui :(ANIE, CCIAMA, ANA, AFC CET)	UMOCIRT	250 millions	Fiche de projet	CCI
A.2.4. Appui au développement des capacités des services professionnels aux entreprises	CCIAMA	300 millions	Fiche de projet	CCI
A.2.4. Appui aux statistiques du commerce extérieur et des échanges de service	INSEED	150 millions	Fiche de projet	UE, BAD, AFRISTAT
A.2.5. Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de microfinance	Ministère des Finances et du Budget	17 milliards	Fiche de projet	
A.2.6. Appui à la mise en place d'un master en économie et commerce international à la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université de Toukra	Ministère de l'Enseignement Supérieur	75 millions (phase d'étude)	Fiche d'action	CAMES
Les appuis spécifiques aux filières visant à amorcer la diversification de l'économie et l'intégration aux chaînes de valeurs mondiales				
A.3.1.1. Appui à l'amélioration de la Distribution des Produits et Sous-produits de l'Élevage	Ministère de l'élevage	8 milliards FCFA	Fiche d'actions	Banque Mondiale
A.3.1.2. Appui à la filière cuir	UMOCIRT	3,3 millions USD	Fiche d'actions	
A.3.1.2. Renforcement des capacités commerciales de la filière gomme arabique	Direction des forêts et de la lutte contre la désertification	2 milliards 450 millions FCFA	Fiche d'actions	FASCIR, PNUD, Gouvernement
A.3.1.3. Filière oignon et ail	Direction Générale de la Production Agricole		Fiche d'actions	
A.3.1.4. Filière sésame	Direction Générale de la Production Agricole	3,6 millions USD	Fiche d'action	
A.3.1.5. Filière spiruline	Ministère de l'environnement et de la pêche			
A.3.1.6. Filière textile	Direction Générale de			Chine, Brésil, USA

	l'Industrie			
A.3.1.7. Filières dattes et natrons	UMOCIRT	3,2 millions USD	Fiche d'action	
A.3.1.9. Filière oléagineuse (Arachide et Karité)	Direction Générale de la Production Agricole/UMOCIRT	3,5 millions de dollars USD	Fiche d'actions	Coopération Suisse (projet de « soutien aux filières arachide et karité au Tchad »CIR
A.3.1.10. Appui au développement des TIC	Ministère en charge des TIC		Fiche de projet	UIT, BAD, BM, UPU
A.3.1.11. Projet d'appui au développement du tourisme	Ministère en charge du tourisme	100 millions FCFA	Fiche de projet	
A.3.2.1. Appui au développement de l'artisanat	Direction Générale du Tourisme et de l'Artisanat		Fiche de projet	
A.3.2.2. Création de centres de formation (métiers de l'horticulture, textile-confection, etc.) et opérationnalisation des centres de formation professionnelle existants	Ministère en charge de la formation professionnelle		Fiche de projet	BAD
Le développement des infrastructures commerciales				
A4.1.1. Aménagement de parcs industriels pour les PME-PMI	Direction Générale de l'Industrie		Fiche de projet	
A4.1.2. Renforcement des capacités logistiques de la Douane au niveau de la plateforme de N'Guéli	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects		Fiche de projet	Banque Mondiale, USA
A4.1.3. Facilitation des transports sur le corridor Douala-N'Djamena	Ministère en charge des transports		Fiche de projet	Banques de développement (BM, BAD) ou C-CEMAC
A4.1.4. Etude de marché « transport routier »	Ministère chargé des transports		Fiche de projet	
A4.1.5. Soutien à la Création d'un Guichet unique du commerce extérieur	ANIE		Fiche de projet	CCI
A4.2.1. Appui à la certification du CECOQDA	CECOQDA	5 milliards FCFA	Fiche de projet	ONUDI, UE
A4.2.2. Appui à l'ATNOR et structures connexes (CNIR, service de métrologie)	Ministère en charge du commerce, ATNOR	150 millions	Fiche de projet	ONUDI, UE, PACIE, OIN
A.4.2.3. Appui logistique à la filière viande	Ministère en charge de l'Élevage		Fiche de projet	BDEAC

II.2. LES ACTIONS PRIORITAIRES PAR AXE STRATEGIQUE

Les actions prioritaires identifiées sont présentées dans les paragraphes ci-dessous. Certaines de ces actions ont fait l'objet de fiche de projets qui sont annexés à ce présent rapport (annexe 4).

II.2.1. La mise à niveau du cadre légal et réglementaire ainsi que les stratégies et réformes en matière de commerce, d'investissement et d'emplois

La présente section synthétise les activités identifiées comme prioritaires sur la période 2016-2020. Une présentation détaillée de certaines de ces activités se trouve dans les fiches de projets en annexe 1 au présent rapport.

A.1.1.1.Appui à la rationalisation des procédures, droits et taxes du commerce extérieur

Les tarifs douaniers à l'importation au Tchad, fondés sur le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEMAC, sont en général trop élevés pour faciliter la stratégie de diversification du Tchad. En outre, les autres droits et taxes non communautaires perçus à la frontière augmentent la charge fiscale de 7% à 10%. Ce régime d'importation, auquel s'ajoutent la lenteur et la complexité administratives, explique que le commerce informel domine dans le commerce agropastoral et même une partie appréciable du commerce des biens de consommation courante. Les tarifs douaniers, qui ne sont souvent pas progressifs le long de la chaîne de valeur, renchérisent les intrants pour la production agropastorale et pour l'industrie, ainsi que les biens de première nécessité.

Le projet d'appui à la rationalisation des procédures, droits et taxes du commerce extérieur vise la modération des taxes et redevances perçues à l'importation, la mise en conformité des « autres droits et taxes » avec les droits consolidés à l'OMC et le réexamen du système communautaire de taxation en ce qui concerne le Tchad.

Il s'agira dans le cadre de ce projet de :

- procéder à la suppression des taxes et redevances ad valorem d'application nationale et à leur remplacement par des tarifications correspondant aux coûts effectifs des services facturés ;
- instituer un mécanisme de recours administratif pour le règlement des litiges douaniers ;
- simplifier les procédures et formalités de dédouanement suivant les normes de l'OMC ;
- renégocier auprès de l'OMC les engagements en matière d' « autres droits et taxes » ;
- demander la mise en œuvre du schéma d'harmonisation tarifaire CEMAC-CEEAC, de sorte qu'il y ait moins de bandes, l'utilisation de bandes zéro et bas tarifs et un traitement différencié pour le Tchad et la République Centrafricaine, en tant que PMA.

A.1.1.2.Réforme de la fiscalité intérieure et appui à la transition fiscale

Le Tchad, à l'instar de ses pairs ACP, est appelé à ouvrir ses frontières avec l'Union Européenne (démantèlement tarifaire) et, conséquemment, à assurer le financement de ses actions de développement par le renforcement de sa fiscalité intérieure. D'après les analyses, la transition fiscale n'est pas perceptible à cause notamment de la faible performance des réformes fiscales entreprises depuis plusieurs années. Les charges fiscales restent élevées et inégalement réparties entre les opérateurs économiques; les acteurs du secteur formel, surtout les entreprises imposées aux bénéfices réels, les supportent et subissent la concurrence déloyale du secteur informel. Par ailleurs, le système fiscal impose une multitude de contrôles intempestifs jugés abusifs par les opérateurs économiques.

Les problèmes identifiés relatifs à la fiscalité sont :

- le taux d'imposition élevé par rapport à la moyenne de la sous-région Afrique centrale ;
- la multiplicité des impôts et taxes, dont certains n'existent dans aucun pays de la sous-région ;
- la difficulté d'accès à l'information fiscale ; la dernière édition du Code Général des Impôts date de 2006 ;
- les tracasseries administratives : les contrôles inopinés sont effectués par certains organismes qui ne seraient pas habilités par la loi ;
- des nouvelles redevances sont régulièrement créées par les ministres, les préfets, les commandants de brigade et les maires ;
- le traitement du contentieux fiscal dessert les entreprises.

Tous ces facteurs ne sont pas de nature à accroître l'assiette fiscale et l'équité. La transition fiscale ne pourrait ainsi être bénéfique sans des réformes profondes du système fiscal favorable à l'investissement privé, à l'emploi et à la croissance.

Le projet d'appui à la réforme de la fiscalité intérieure et d'appui à la transition fiscale visera :

- la réduction de la charge fiscale des entreprises et l'élargissement de l'assiette fiscale grâce à la migration des entreprises du secteur informel vers le secteur formel ;
- l'adoption de critères et de procédures transparents d'octroi d'exonérations fiscales ;
- le renforcement des capacités de la Direction Générale des Impôts ;
- l'interconnexion des systèmes d'information des régies financières (douane, impôts, trésor) et des autres structures impliquées dans l'appui au secteur privé (ANIE) ;
- une plus grande équité fiscale ;
- la révision du Code Général des Impôts et sa promotion auprès des opérateurs économiques ;
- la vulgarisation de la Charte Nationale des Investissements.

Il s'agira entre autres de :

- réviser le Code Général des Impôts en assurant une large diffusion du document produit ;
- mener des activités de formation des cadres de la Direction Générale des Impôts notamment sur les points critiques identifiés par les différentes études d'évaluation du potentiel de ressources intérieures hors pétrole ;
- réaliser l'interconnexion des systèmes d'information des régies financières pour une grande efficacité des investigations.

A.1.1.3. Révision du code des mines

Le secteur minier est embryonnaire et a été jusque-là négligé alors que le pays dispose d'importantes potentialités. Leur exploitation dans un cadre moderne doit être envisagée afin que ce secteur puisse relayer le secteur pétrolier dans le financement des actions de développement. Les recommandations relatives au développement du secteur minier visent surtout à renforcer les cadres institutionnels et réglementaires et à favoriser la promotion du secteur, d'une part par l'adoption d'une nouvelle politique minière, la réactualisation du Code Minier, y compris l'adoption d'un contrat type minier, et d'autre part par la mise à disposition d'une information à valeur ajoutée et le renforcement des structures de suivi des activités minières.

Les actions urgentes à engager sur la période 2016-2018 devraient permettre l'adoption d'un nouveau cadre juridique conduisant au développement du secteur des mines au Tchad. De manière spécifique, le projet d'appui à la révision du code minier devrait permettre de :

- formuler une politique minière qui intègre les principes de transparence (ITIE) ;

- initier la réactualisation du Code Minier et adopter de nouveaux contrats type minier ;
- adopter les textes régissant les activités d'orpaillage ;
- mettre en place et appuyer une brigade minière.

A.1.1.4. Amélioration du climat des affaires

La problématique de l'amélioration du climat des affaires est vaste et multidimensionnelle à la lumière des résultats des examens conduits par les institutions de notation au Tchad. Elle regroupe les aspects du secteur privé proprement dit mais aussi les aspects liés à la législation et à la réglementation impulsés par l'administration publique. D'autres aspects sont liés à l'environnement macroéconomique où le Tchad affiche des faiblesses notamment en ce qui concerne les infrastructures existantes (énergie, TIC) et le service aux entreprises malgré les efforts entrepris par le Gouvernement surtout en matière d'amélioration des procédures de création des entreprises.

L'objectif du projet est d'améliorer le climat des affaires en réduisant les goulots d'étranglement à l'essor d'un secteur privé compétitif et ouvert à l'investissement étranger.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- alléger les procédures en matière d'importation et d'exportation (certificat d'origine, inspection avant embarquement, formalités administratives et consulaires, etc.) ;
- réduire les délais de création d'entreprises autour de 72h, notamment par la simplification des formalités de création d'entreprise ;
- diminuer les coûts de création d'entreprises (frais d'immatriculation et coût des annonces légales, etc.) ;
- améliorer la législation fiscale dans le sens d'inciter le secteur privé à se développer ;
- mettre en place des incitations pour la transition des entreprises informelles vers le formel ;
- mettre en place le Statut de l'entrepreneur avec un dispositif incitatif d'accompagnement ;
- rendre opérationnels les trois guichets uniques régionaux pilotes (Moundou, Sarh, Abéché) pour élargir les impacts sur l'ensemble du territoire ;

A.1.1.5. Appui à la transposition et à la vulgarisation du droit OHADA

Le Tchad est membre de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) dont le traité constitutif a été signé à Port-Louis, en Île Maurice, le 17 octobre 1993. Cette organisation qui compte dix-sept membres s'est fixée pour objectif d'instaurer la sécurité juridique et judiciaire dans l'espace communautaire. L'objectif de sécurité juridique est recherché à travers l'uniformisation du droit des affaires et la sécurité judiciaire par la modernisation de la justice, la création d'une juridiction supranationale et la rénovation du système d'arbitrage. Les activités de l'OHADA ont permis d'améliorer le climat des affaires et des investissements dans la plupart des États membres.

Au Tchad cependant, cette réforme n'a pas permis d'enregistrer les résultats escomptés, comme en témoignent les notes attribuées au Tchad dans le cadre de nombreux indices du climat des affaires. Son classement dans les Rapports « Doing Business » (en 2012, il est classé avant-dernier sur 185 pays ; au rapport de 2015, il gagne 4 points et se positionne au 185^{ème} rang sur 189 pays) illustre l'ampleur des efforts à fournir pour améliorer le climat des affaires.

Plusieurs actions ont été réalisées, sont en cours ou envisagées pour renforcer le climat des affaires au Tchad. Parmi les défis, il convient de relever la maîtrise insuffisante du droit OHADA par les juges professionnels (magistrats et juges consulaires) ainsi que les opérateurs économiques, ce qui les amène à l'écartier purement et simplement au profit du droit tchadien devenu pourtant caduc. Aussi, les résultats obtenus par les tribunaux de commerce du Tchad sont encore mitigés. De même, selon le rapport de l'EDIC II, l'Acte Uniforme relatif aux droits des sociétés coopératives n'est toujours pas appliqué.

L'objectif général du projet est de favoriser l'application effective du droit OHADA. De manière spécifique, il s'agira de :

- mener un audit réglementaire en vue de l'applicabilité effective de l'ensemble des dispositions des Actes Uniformes du droit OHADA par le corpus juridique interne ;
- sensibiliser les opérateurs économiques et les cadres des ministères concernés sur la législation en vigueur, la protection des entreprises en difficulté par les tribunaux et les voies de recours contre les décisions des juridictions nationales en l'occurrence la saisine de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) ;
- recycler les juges du tribunal de commerce sur le droit OHADA en général, et particulièrement sur l'Acte Uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif;
- sensibiliser les magistrats des tribunaux de commerce à l'application scrupuleuse du droit OHADA en République du Tchad;
- encourager la coopération sous régionale dans le domaine de l'enseignement supérieur conformément aux directives de la CEMAC (avantages : échange d'expérience avec les autres pays, renforcement des capacités des enseignants locaux);
- encourager la création des clubs OHADA pour la vulgarisation du droit dans les universités et autres centres de formation supérieure et auprès des praticiens.

A.1.1.6. Appui à la mise en place d'une législation et d'une réglementation PPP

Il apparaît essentiel de promouvoir les Partenariats Publics Privés (PPP). Ce type de contrat réduit la charge fonctionnelle de l'Etat et minimise son taux d'endettement à moyen terme tout en assurant en même temps la réalisation des infrastructures utiles au développement économique et social et sa gestion efficace. En outre, il permet la réalisation de projets complexes dont la gestion impliquerait des coûts supplémentaires à l'Etat.

La loi organique relative aux lois des finances adoptée en 2014 prévoit des dispositions en vue de favoriser l'exécution des projets en PPP et de protéger les opérateurs économiques qui s'y engagent. Cependant, il importe d'approfondir le dispositif réglementaire et institutionnel pour un développement harmonieux des PPP dans un cadre transparent et d'efficacité des dispositions.

L'objectif de ce projet est de promouvoir l'investissement par le développement de projets PPP au détriment de l'investissement purement public qui s'avère coûteux et complexe à piloter dans certains domaines.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- initier des textes réglementaires dans le domaine des PPP ;
- mettre en place les structures chargées de l'application des textes et former le personnel dans le domaine des contrats PPP ;
- sensibiliser tous les acteurs et opérateurs aux bienfaits des PPP pour toutes les parties ;
- optimiser les coûts sur l'ensemble du cycle de vie du projet, en intégrant le développement et la gestion/entretien dans un unique contrat.

Il est attendu de ce projet les résultats suivants :

- les projets de textes (législatifs, réglementaires, etc.) cohérents sont élaborés et adoptés ;
- un dispositif institutionnel pour l'élaboration et le suivi des projets en PPP est mis en place et opérationnel (personnel recruté et formé) ;
- des procédures pour l'élaboration de projets en PPP et sa signature sont mises en place.

A.1.2.1. Appui au développement des tribunaux de commerce et à la création d'une chambre d'arbitrage et de médiation logée à la CCIAMA

L'examen du cycle de vie des entreprises montre que le chemin à parcourir par les entreprises est semé d'embûches à tous les stades. Outre les difficultés liées à sa création, à la charge fiscale jugée trop lourde ainsi qu'au coût des intrants et de l'énergie très chers, il convient de relever que le règlement des litiges commerciaux n'est pas optimal à cause des dysfonctionnements des tribunaux de commerce et de l'absence d'un cadre institutionnel pour l'arbitrage.

L'OHADA, ayant perçu les enjeux de l'arbitrage notamment pour le commerce international, a élaboré un cadre juridique et institutionnel approprié (Acte Uniforme 1999). En dépit de cela, les juridictions en rapport avec l'exercice de l'activité commerciale au Tchad rencontrent plusieurs difficultés.

En ce qui concerne les tribunaux de commerce, seulement cinq tribunaux ont été mis en place (dans les principales villes du pays) sur les dix-huit créés. En outre, là où ils existent, les juges consulaires ne reçoivent aucune formation nécessaire à l'exercice de leurs fonctions et ne sont pas régulièrement rémunérés.

En ce qui concerne l'arbitrage, le Tchad, pays membre de l'OHADA, n'a jusque-là pas pris les mesures appropriées pour rendre opérationnel l'arbitrage. Il n'existe en effet pas de centre d'arbitrage au Tchad, et les opérateurs économiques sont obligés de recourir, à des prix prohibitifs, à la Chambre de Commerce International de Paris ou à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage d'Abidjan.

Le projet vise à atteindre les résultats suivants :

- les jugements sont régulièrement rendus ;
- les délais et les coûts de procédure sont considérablement réduits ;
- les opérateurs économiques saisissent le centre d'arbitrage et de médiation de N'Djamena en cas de litige ;
- les tribunaux de commerce sont de moins en moins sollicités.

Aussi, il s'agira pour ce projet d'appuyer les actions suivantes :

- recyclage des magistrats et des greffiers au droit OHADA ;
- formation des juges consulaires au droit et à la procédure OHADA ;
- l'amélioration du statut des juges consulaires ;
- l'équipement des tribunaux de commerce en matériel informatique ;
- la création des bibliothèques du droit OHADA dans les tribunaux de commerce ;
- la formulation et l'adoption du décret portant sur la création d'un centre d'arbitrage et de médiation au sein du CCIAMA ;
- l'affectation des locaux au Centre ;
- le recrutement des arbitres ;
- la conduite des actions de communication et de sensibilisation des opérateurs économiques.

A.1.2.2.Appui à la redynamisation du dialogue Etat-secteur privé

Le dialogue entre le secteur privé et l'Etat n'est pas très bien établi au Tchad. Parmi les recommandations du Livre Blanc proposé par le CNPT, il apparaît comme l'un des éléments primordiaux, nécessaires à l'essor d'un secteur privé dynamique pouvant accompagner le développement socio-économique. C'est dans ce sens qu'un forum pérenne de concertation privé-public a été proposé.

L'objectif de ce projet est de redynamiser le dialogue entre l'Etat et le secteur privé afin de créer un environnement propice à l'éclosion d'un secteur privé dynamique.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- relancer le FODEP en visant un équilibre entre les structures publiques et privées dans la désignation de ses membres et en lui dotant de la compétence de gérer les concertations Etat-Secteur privé en matière de commerce et d'investissement ;
- renforcer les capacités du CNPT dans les attributs de négociation avec l'Etat ;
- appuyer l'élaboration des textes spécifiques pour renforcer le dialogue Etat-Secteur privé ;
- permettre au secteur privé de participer et de contribuer à la formulation des politiques économiques en tant qu'entité consultative.

A.1.2.3.Appui à la mise en œuvre de l'Accord sur l'évaluation en douane

Pour l'importateur, la procédure d'évaluation en douane d'un produit présente des problèmes qui peuvent être aussi importants que le droit de douane effectivement perçu. L'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane, dont le Tchad est partie prenante, vise à mettre en place un système équitable, uniforme et neutre d'évaluation des marchandises à des fins douanières, qui soit conforme aux réalités commerciales et qui interdise l'utilisation de valeurs arbitraires ou fictives.

Des dispositions doivent être prises pour que le Tchad se conforme à cet Accord de l'OMC qui avait prévu une période transitoire pour les pays en développement, période transitoire largement dépassée aujourd'hui.

Le projet d'appui à la mise en œuvre de l'Accord sur l'évaluation en douane vise à conformer les pratiques d'évaluation en douanes des marchandises aux dispositions internationales de l'OMC en la matière et à d'autres dispositions plus récentes en la matière.

De manière spécifique, le projet vise à :

- renforcer la fluidité des opérations en douanes en évitant les conflits entre l'administration douanière et les importateurs ;
- renforcer l'efficacité et la transparence dans la collecte des recettes douanières.

Le projet consistera en des activités suivantes :

- la formation du personnel de la Douanes et des transitaires sur les dispositions de l'Accord sur l'évaluation en douanes et d'autres textes internationaux plus récents en la matière ;
- la sensibilisation des opérateurs économiques (importateurs) ;
- une assistance pour l'établissement de mesures de mise en œuvre ;
- l'accès aux sources d'information concernant la méthodologie en matière d'évaluation en douane ;
- et des conseils au sujet de l'application des dispositions de cet accord et d'autres accords plus récents en la matière.

II.2.2 Le renforcement des capacités des structures en charge de l'appui au commerce

A.2.1. Diagnostic organisationnel de la prise en compte de la fonction « commerce » dans les ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

La politique commerciale est au centre du fonctionnement de l'économie du Tchad et touche à beaucoup de politiques sectorielles et transversales. La politique commerciale se réfère tant à l'échange de biens que de services. Elle participe aux incitations à la production, à la commercialisation et aux investissements. Elle assure un lien entre la production et la propriété intellectuelle. Elle devrait faire partie intégrante des politiques sectorielles dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, du pétrole et des mines ainsi que du tourisme.

Cependant, les analyses tendent à montrer que la fonction « commerce » est faiblement prise en compte dans les politiques et l'organisation des ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Ces ministères appuient généralement la production et ne s'occupent pas de la transformation, de la commercialisation et de l'exportation des produits.

Pourtant, il existe un potentiel important d'augmentation dans les filières établies par une meilleure organisation de la production et de l'écoulement. Il importe de réfléchir à comment mieux les mettre au centre de la politique de croissance économique du Tchad en utilisant de futurs surplus de production dans le commerce régional.

Le projet diagnostic organisationnel et prise en compte de la fonction « commerce et investissement privé » dans les Ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche vise à doter ces ministères de structures opérationnelles chargées des questions de commerce des produits dont ils ont la charge afin qu'ils jouent efficacement leur rôle dans la diversification, la transformation et la promotion des exportations de ces produits.

Il s'agira spécifiquement de :

- conduire un audit organisationnel et des études pour préparer les réformes suivantes :
 - o créer une division de transformation et commercialisation des produits agricoles ;
 - o créer une division responsable de projets de coopération, commerce international et relations extérieures ;
 - o donner accès à son personnel à la formation continue engageant des institutions de formation tchadiennes et extérieures, si utile;
 - o options de financement durable des secteurs.
- doter ces divisions de :
 - o plans stratégiques de travail ;
 - o cadres compétents, en même temps mettre en œuvre un programme de retraites anticipées;
 - o moyens de travail conséquents.

A.2.2. Développement des capacités organisationnelles, humaines et logistiques du Ministère en charge du commerce

Les analyses concluent qu'il est indispensable d'assurer un renforcement des capacités du Ministère chargé du commerce et des agences principales du réseau en vue de leur permettre de mettre en œuvre de manière efficiente les stratégies et actions identifiées par les études, y compris celles découlant de l'EDIC II.

Un certain nombre de dimensions sont traitées par des projets spécifiques, comme le développement institutionnel. Cependant, le renforcement des capacités techniques, fonctionnelles et logistiques, crucial pour les jeunes structures du Ministère⁶ qui viennent d'être mises en place, doit être traité dans le cadre d'un projet cohérent afin d'enclencher un processus durable.

Le projet a pour objectif de développer les capacités techniques, fonctionnelles et logistiques du Ministère chargé du Commerce en vue de lui permettre d'être en mesure d'assumer convenablement sa mission, tout à la fois dans sa dimension d'appui à la production nationale que du renforcement du commerce et de l'intégration économique.

De manière spécifique, le projet vise à :

- mettre en place au sein du Ministère une Cellule de Suivi des Programmes et Partenariats Commerciaux (CSPPC), appelée à prendre le relais de l'UMOCIRT et à assurer la continuité de ses missions ;
- intégrer la fonction « diplomatie commerciale » à part entière dans l'organisation du Ministère ;
- rationaliser et redynamiser le mécanisme de préparation et de suivi des négociations commerciales internationales (OMC, APE), en veillant à une meilleure représentativité des acteurs non étatiques (secteur privé et société civile) ;
- mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités techniques des cadres du Ministère du Commerce afin de leur permettre de remplir les missions qui sont confiées aux structures ;
- doter les structures de moyens logistiques à même de permettre à chaque structure du Ministère d'assurer convenablement sa mission ;
- mettre en place un système d'information efficace, permettant aux acteurs internes d'assurer efficacement leur rôle et aux acteurs externes (ANIE, Chambre de commerce et autres organisations Etat/partenaires extérieurs en charge de la promotion de l'investissement et des exportations) de disposer de facilités informationnelles pour réaliser leurs activités de production, d'investissement et de commerce.

A.2.3. Appui au développement des capacités des structures d'appui : ANIE, CCIAMA, ANAT, AFC CET

Il existe au Tchad plusieurs institutions qui appuient le secteur privé ; mais certaines ont également pour mandat de réguler et contrôler des activités des entreprises privées. Ce double rôle, mais aussi de nombreux chevauchements dans les mandats respectifs, les empêchent de travailler en réseau et d'appuyer d'une manière efficace le développement du secteur privé industriel. L'EDIC II a dressé un diagnostic détaillé de chacune des structures d'appui et formulé des pistes d'action en vue de leur renforcement.

Le projet d'appui au développement des capacités des structures d'appui qui en fait suite vise à renforcer les institutions d'appui au secteur privé et du dialogue État- Secteur Privé (ANIE, CCIAMA, ANAT, AFC CET).

Il couvrira les activités suivantes :

- restructuration et redynamisation de la CCIAMA ;

⁶ Un nouvel organigramme consacrant une restructuration du Ministère a été mis en place à travers le Décret N°410/PR/PM/MECDT/2014 du 19 juin 2014, de même que de nouveaux textes de lois en matière de normalisation, métrologie, concurrence et protection des consommateurs ont été adoptés entre 2014 et 2015.

- renforcement des associations d'affaires comme l'Association des Femmes Commerçants et Chefs d'Entreprises du Tchad (AFC CET), la Jeune Chambre Economique du Tchad (JCE), etc.
- redynamisation ou remplacement du FODEP (tenue de réunions trimestrielles, création d'un Secrétariat actif, intégré avec Conseil national du commerce extérieur) ;
- renforcement des capacités des agents de l'ANIE ;
- formulation d'un plan d'action et la mise en œuvre de 8 à 12 réformes prioritaires sur la base d'un examen des propositions émanant du Livre Blanc.

Il est attendu de ce projet les résultats suivants :

- meilleure réponse des institutions aux besoins de leurs membres et représentativité accrue ;
- dialogue actif et sensé entre le secteur privé et l'État ;
- une cartographie des réformes selon leurs degrés de priorité est dressée.

A.2.4. Appui au développement des capacités des services professionnels aux entreprises

Le projet d'appui au développement des capacités des services professionnels aux entreprises vise à créer et faire fonctionner des associations professionnelles dans 4 domaines de services : des conseillers agricoles, d'élevage ou de pêche ; les experts comptables, des experts économiques et commerciaux en appui aux entreprises et des spécialistes informatiques.

Le projet consistera à créer une unité d'experts au niveau de la CCIAMA pour une durée de deux ans avec les tâches suivantes :

- appuyer les professionnels de quatre secteurs à organiser des associations ou des ordres qui assureront la qualité et l'utilisation de pratiques internationales dans les services de leurs membres, et promouvoir leur engagement.
- appuyer dans les fonctions suivantes : assurance qualité et utilisation des pratiques internationales ; formation permanente ; réseautage technique entre membres ; réseautage externe : associations internationales et autres pays, universités ; promotion des membres : contrat de services, conditions de travail et obtention crédits ;
- renforcer les capacités des associations par l'octroi d'équipements de bureau ;
- créer une base financière saine et durable pour le fonctionnement des dites associations.

Les résultats attendus du projet sont :

- appui effectivement octroyé aux agences, groupements et entreprises dans les domaines sélectionnés par services de qualité ;
- normes de qualité des services déterminées et suivies par membres ;
- nombre de spécialistes travaillant dans le secteur formel augmenté.

A.2.5. Appui aux statistiques du commerce extérieur et des échanges de service

La production des statistiques des échanges extérieurs du Tchad est caractérisée aujourd'hui par :

- la non-exhaustivité dans la compilation des données des échanges formels (passant par le système douanier) ;
- la non-estimation des échanges transfrontaliers informels ;
- une estimation lacunaire des statistiques des échanges de services du fait de l'absence d'un système de suivi de ces statistiques, une méthodologie non maîtrisée et des outils non mis en place ;
- des retards importants dans la production des statistiques existantes ;

- des faiblesses de capacités dans le traitement et l'analyse des statistiques du commerce extérieur produit : non traitement des non-réponses, non identification et traitement des valeurs aberrantes, pas de calcul d'indices du commerce extérieur, faible qualité de l'analyse des résultats ;
- la faiblesse des ressources humaines, matérielles et financières pour assurer efficacement la collecte des données auprès des postes douaniers.

Le projet vise à consolider le dispositif actuel de production de statistiques du commerce de services par des actions visant l'extension de la collecte et le traitement des données douanières par SYDONIA++, la finalisation du domaine EUROTRACE et la conception d'une base de données ACCESS pour les informations des bureaux douaniers non encore informatisés. Il est prévu aussi de renforcer les capacités de traitement et d'analyse par la réalisation d'ateliers et séminaires ainsi que l'examen de la qualité et la validation des statistiques du commerce extérieur.

En matière de statistiques sur les échanges de service, il s'agira de concevoir et de rendre opérationnel un dispositif de production de ces statistiques sur le commerce de service.

A.2.6. Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de microfinance

Le Gouvernement a adopté en 2009, la Stratégie Nationale de Microfinance 2009-2013 (MEPCI 2009), qui définit trois objectifs principaux :

- améliorer l'environnement et le cadre institutionnel pour permettre le développement des activités de la microfinance ;
- accroître l'accès des pauvres et des populations à faible revenu aux produits et services financiers à travers les EMF ;
- renforcer l'articulation entre les banques et les EMF et favoriser l'émergence et le développement local de prestataires qualifiés en microfinance.

La mise en œuvre de cette stratégie a bénéficié d'un Programme d'Appui à la Finance Inclusive au Tchad (PAFIT) avec un apport financier de 2 millions de dollars EU de la part du Gouvernement du Tchad et de 3 millions de dollars EU de la part du PNUD et du FENU, soit un financement total de 5 millions de dollars EU.

Le PAFIT se focalise sur la professionnalisation des établissements de microfinance, le développement des capacités au sein non seulement des EMF mais aussi des banques, et la promotion de réformes légales et institutionnelles. Cependant, le projet a aussi créé des instruments financiers novateurs, à savoir un Fonds d'Appui Institutionnel (FAI) et un Fonds de Refinancement de Garanties (FRG). Le FAI et le FRG sont considérés comme des dispositifs transitoires en attendant la mise en place d'un Fonds National de microfinance.

Ce programme, qui dans sa globalité semble capable de produire des améliorations sensibles du système de microfinance au Tchad, mérite d'être prolongé, avec un appui financier et technique.

C'est dans ce cadre qu'il est envisagé la mise place d'un projet d'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de microfinance afin d'améliorer l'accès au financement des entreprises et de renforcer le système et les institutions de microfinance notamment par le biais des TIC et des paiements par mobile.

De manière spécifique, il s'agira :

- d'opérationnaliser le Fonds National d'Appui à l'Entreprenariat et à la Microfinance ;
- de prolonger et d'élargir le programme PAFIT et l'ouvrir aux autres bailleurs.

Les activités du projet viseront ainsi l'augmentation du nombre d'institutions conformes aux normes de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale COBAC et l'augmentation du nombre d'emprunteurs et du montant annuel global de prêts et consisteront notamment en :

- l'adoption de lois et de règlements qui facilitent les activités de microfinance ;
- la conduite d'une étude sur les meilleures pratiques en matière d'utilisation des TIC et des paiements par mobile dans la microfinance et l'adaptation aux conditions tchadiennes des conclusions de cette étude ;
- l'appui à la mise en place du Fonds national d'appui à l'entrepreneuriat et à la microfinance.

A.2.7. Appui à la mise en place d'un master en économie et commerce international à la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université de Toukra

Le Tchad ambitionne de développer sa production à travers une diversification et une amélioration de la qualité des biens et services. L'objectif final est de participer à l'essor du commerce international, par une plus grande participation des entreprises nationales (PME-PMI notamment).

Le ministère en charge du commerce doit donc disposer de compétences afin d'accompagner le pays dans les négociations commerciales internationales et assister les entreprises exportatrices sous la forme de conseils au regard des règles du commerce mondial. Pour le moment, ces besoins en personnel qualifié ne sont pas satisfaits.

L'objectif général du projet d'appui à la mise en place d'un master en économie et commerce international à la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université de Toukra est de renforcer les capacités de formation d'un point de vue qualitatif.

Il s'agira plus spécifiquement, à terme, de :

- doter la faculté d'un corps professoral hautement qualifié (enseignants permanents, vacataires nationaux ou étrangers) dans le domaine du commerce international.
- promouvoir les voyages d'échange et d'imprégnation des étudiants au sein des instances internationales en charge du commerce mondial (ONUCCI, CNUCED, OMC notamment), ou avec des universités partenaires.
- doter la faculté d'un pool informatique avec des équipements performants et un accès Internet à haut débit.

Au cours de la période 2016-2020, il s'agira de réaliser les activités suivantes :

- élaborer une étude complète de mise en place du master ;
- évaluer les besoins de la faculté en termes de ressources humaines, de matériels didactiques, de matériels informatiques ;
- concevoir et développer un programme d'enseignement en phase avec les besoins du pays et garantissant une compétitivité au regard des règles du commerce mondial ;
- former les enseignants chargés de dispenser les cours dans le Master ;
- nouer des partenariats pour un échange de compétences et surtout d'un transfert de compétences au profit des Facultés et centres qui seront opérationnels au Tchad.

Les résultats attendus au terme du projet sont

- les étudiants formés au sein de l'Université de N'Djaména sont hautement qualifiés et immédiatement opérationnels pour accompagner la politique du Tchad à développer et accroître sa participation au commerce international.
- l'Université dispose d'un cadre de formation moderne et des enseignants qualifiés, à travers les échanges de compétences avec les universités partenaires.

II.2.3 Les « Appuis spécifiques aux filières visant à amorcer la diversification de l'économie et améliorer leur compétitivité »

A.3.1.1. Appui à l'amélioration de la Distribution des Produits et Sous-produits de l'Élevage

Le commerce de bétail sur pied au Tchad représente un des postes les plus importants de l'économie du pays, générant officiellement un chiffre d'affaires proche de 60 millions de dollars par an. Des études plus récentes arrivent cependant à une estimation de plus du double de cette valeur, qui correspondrait alors à la moitié des exportations tchadiennes annuelles. Ces chiffres confirment la place majeure qu'occupe le sous-secteur de l'élevage au Tchad, dont 80% du cheptel appartient à des systèmes pastoraux et qui contribue à la subsistance de 40 % de la population rurale et à près de 20 % du PIB du pays (INSEED, 2004).

Cependant, les bovins sont exportés sur pied, principalement vers le Nigeria (où la demande est en constante augmentation), le Cameroun, le Soudan et la RCA. Les camelins sont exportés vers la Libye et l'Égypte via le Soudan.

Le commerce de bétail qui bénéficie de l'efficacité des circuits d'exportation à pied génère donc des revenus pour les éleveurs et les nombreux acteurs qui y interviennent. Par ailleurs, il est une source de fiscalité pour l'Etat, les communes, sous-préfectures et cantons.

Le commerce de la viande dans le pays est réalisé par des bouchers qui achètent les animaux auprès de commerçants de bétail. L'abattage est réalisé sur les aires d'abattages officielles lorsqu'elles existent. Une partie des abattages est aussi réalisée de manière informelle. Les exportations de viande par la Société Moderne des Abattoirs Frigorifiques de Farcha (SMAFF) butent aussi depuis plusieurs années sur les difficultés de fret aérien.

La filière cuirs et peaux au Tchad, bien que dynamique et organisée, reste très artisanale. Elle souffre du manque de formation de ses acteurs, et en particulier des bouchers et des tanneurs. Il en résulte des défauts de qualité du cuir séché et du cuir tanné. L'amélioration des infrastructures de transformation (semi-mécanisation de la tannerie), la formation des acteurs ainsi que l'appui à la concertation au sein de la filière pourraient renforcer la compétitivité de cette filière. Elle pourrait en particulier remporter des parts de marché à l'exportation dans le domaine de la maroquinerie artisanale.

L'objectif global du projet d'appui à l'amélioration de la distribution des produits et sous-produits de l'élevage est l'amélioration durable de la valeur et de volumes des produits et sous-produits d'élevage (viande, cuirs et peaux). De manière spécifique, il s'agit :

- d'assurer la promotion de l'émergence des secteurs de l'industrie de la transformation et du conditionnement de la viande ;
- de renforcer les capacités opérationnelles du secteur artisanal de la boucherie/charcuterie ;
- d'améliorer durablement la disponibilité et la qualité des sous-produits d'élevage (cuirs et peaux).

Les principales activités du projet sont :

- réhabiliter /Construire les puits pastoraux et les mares pour l'abreuvement du bétail dans la zone du projet ;

- renforcer les capacités opérationnelles de tous les principaux postes de contrôle sanitaire de la zone du projet (Équipements de froid, Formation et dotation en Ressources Humaines compétentes en quantité et en qualité, dotation en vaccins, médicaments et autres Équipements) ;
- aménager /Réhabiliter les marchés de bétail intérieurs du pays en vue de l'amélioration des conditions de commercialisation ;
- appui à la promotion des Organisations Professionnelles (OP) Responsables et reconnus, du secteur de la transformation et de la commercialisation de la viande, à travers les activités de Conseils, de Formations et du développement des partenariats réciproquement bénéfiques ;
- renforcer les capacités techniques et professionnelles des travailleurs du secteur de transformation de la viande (bouchers et charcutiers, formation en hygiène, techniques de conservation, fabrication des produits avec forte valeur ajoutée) ;
- appuyer la promotion des entreprises de transformation des produits et sous-produits de l'élevage ;
- réhabiliter/construire les aires d'abattage ;
- sensibiliser les éleveurs, les abatteurs, les bouchers et les collecteurs pour la production des peaux brutes de bonne qualité (conduite des troupeaux, écharnage, séchage) ;
- appuyer la promotion des organisations professionnelles du secteur « cuirs et peaux », à travers les activités de Conseils, de formations et du développement des partenariats réciproquement bénéfiques.

Il est attendu de la réalisation de ces activités les résultats suivants :

- la promotion de l'émergence des secteurs de l'industrie de la transformation et du conditionnement de la viande assurée;
- les capacités opérationnelles du secteur artisanal de la boucherie/charcuterie, renforcées ;
- la disponibilité des sous-produits d'élevage (cuirs et peaux) de qualité, durablement améliorée.

A.3.1.2. Renforcement des capacités commerciales de la filière gomme arabique

D'après les statistiques, le Tchad est le 2^{ème} producteur de gomme arabique du monde, après le Soudan. Les potentialités en gommes de toutes les zones territoriales du Tchad sont importantes, le Tchad est traversé d'Est en Ouest par une « écharpe gommière » favorisée par son climat soudano-sahélien. Cependant, la collecte de la gomme est effectuée de manière artisanale et reste pour l'heure peu organisée. La gomme arabique est actuellement exportée en l'état, sans valeur ajoutée significative.

D'après les analyses, la filière gomme arabique révèle d'importantes potentialités de croissance et d'exportation. Plusieurs projets d'appui à la filière gomme arabique ont été mis en place pour structurer la filière et appuyer la commercialisation (Projet de renforcement des capacités commerciales de la filière gomme arabiques tchadienne financé et piloté par le Cadre Intégré Renforcé).

Le projet d'appui suscité a pour objectif de :

- organiser le ramassage de la gomme arabique en respectant les réglementations de protection des forêts au Tchad ;
- améliorer et développer les connaissances sur la gomme arabique ;
- mieux traiter la gomme recueillie : nettoyage, triage, conservation ;
- structurer la filière de la gomme arabique et renforcer les capacités des acteurs ;
- organiser la commercialisation de la gomme arabique ;

- accroître l'exportation de la gomme arabique.

Il vise les résultats suivants :

- amélioration de la qualité de la gomme arabique ;
- transformation locale de la gomme arabique ;
- augmentation du potentiel d'exportation du Tchad ;
- développement d'applications industrielles, médicales, alimentaires ;
- meilleure structuration de la filière de la gomme arabique: ramassage, tri, contrôle de qualité, statistiques fiables, exportation maîtrisée ;
- création des emplois pour les jeunes et les femmes en milieu rural.

A.3.1.3.Filière oignon et ail

Sept nouveaux produits d'exportation agricoles (karité, arachide - qui remplacent souvent le coton comme culture de rente dans la zone cotonnière- maïs, sésame, riz, oignons et ail) émergent et constituent, d'après les études réalisées, des sources importantes de croissance.

Parmi ces produits, les PRODYs⁷ de l'oignon progressent de manière constante, ce qui indiquerait des options d'exportation intéressantes pour le Tchad. Le potentiel de demande locale en oignon-ail est également important, ce qui en fait des sources importantes de croissance économique et de revenus pour les populations rurales et péri-urbaines.

Le projet d'appui à la filière oignon et ail vise, sur la période 2016-2020, à élaborer une stratégie de développement de cette filière. Elle doit tenir compte des aspects suivants :

- identifier les régions et producteurs concernés ;
- appui en conseil/vulgarisation ;
- développement d'une politique de crédit rural/mutuel ;
- organisation de la chaîne d'intrants ;
- organisation de la chaîne d'écoulement (stockage, contrat avec commerçants, transport) ;
- lien avec les projets de réhabilitation et d'entretien des pistes rurales et des voies de désenclavement ;
- solutions à trouver sur les barrières et contrôles sécurité avec les autorités;
- détermination des sous-projets de transformation selon produit.

A terme, il s'agit de contribuer à atteindre les résultats suivants :

- diversification et intensification de la production agricole ;
- augmentation des rendements pour approcher la moyenne africaine et la production est substantiellement augmentée avec des retombées positives sur le revenu des producteurs ;
- organisation du stockage et de l'évacuation par groupement producteurs/village ;
- conditions d'écoulement et d'exportation nettement améliorées.

Sur la période du PAP, il est attendu les résultats suivants :

- rapport d'étude d'identification du projet validé ;
- document de projets complet prêt à être soumis aux bailleurs de fonds.

⁷La valeur PRODY est un indicateur qui identifie le potentiel de revenu implicite d'un produit d'exportation ; c'est un indice qui reflète le niveau de revenu des pays qui exportent le produit concerné

A.3.1.4.Filière sésame

D'abord cultivé pour l'autoconsommation (vertus thérapeutiques, aphrodisiaques et culinaires) sur de petites surfaces, le sésame apparaît avec le temps comme une culture porteuse, pouvant valablement remplacer d'autres produits comme sources de revenus pour les ménages. Une étude réalisée par le Ministère du Plan en 2013 le classe parmi les sources potentielles de croissance du pays. Les analyses réalisées par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) (2015) montrent que le potentiel de production de sésame au Tchad est énorme, le produit pouvant s'adapter à la plupart des zones de culture.

L'huile de sésame est le principal produit commercial issu de la transformation du sésame au Tchad. Sa consommation locale n'est pas quantifiée et il est peu probable que le Tchad exporte cette huile. L'huile est produite majoritairement de manière traditionnelle pour l'autoconsommation.

Le sésame a cependant été négligé par le Gouvernement jusqu'à une période récente. Les principaux appuis au travers de l'ONDR souffrent d'un manque de ressources humaines et financières. D'après certaines analyses, l'approche de l'ONDR visant la vulgarisation devrait laisser place au conseil. Les autres appuis aux producteurs sont portés par des projets (OLEOTCHAD, Projet sésame du BELACD, Projet Arachide et Sésame de Cooperazione Internazionale, etc.).

Les contraintes à la production sont nombreuses et les acteurs pointent souvent le non-respect des itinéraires techniques. Il semble cependant que l'absence d'anticipation des producteurs et leurs difficultés à gérer leurs finances soit une contrainte majeure. L'augmentation de la production par l'amélioration des itinéraires techniques ne peut donc être promue sans mesures d'accompagnement. En outre, les producteurs stockent peu et vendent individuellement à des acheteurs divers et spontanés. Les tentatives d'organisation ont échoué car les parties participantes ou non à la transaction (vendeur, acheteur mais aussi percepteur de taxes non encadrées) cherchent à maximiser leurs profits et non à créer un partenariat durable. De même les acteurs manquent d'information sur les cours et la qualité du sésame, la prédominance des exportations informelles empêche la démarcation du sésame tchadien sur les marchés internationaux

Le présent Projet de renforcement de la filière sésame au Tchad, formulé à la suite d'une étude de l'ONUDI sur l'étendue du territoire (sauf l'Est) vise à augmenter la qualité et les quantités de sésame commercialisé au niveau national et à l'export, en garantissant le développement d'une filière efficace et une répartition équitable de la valeur entre les acteurs, afin que la filière participe au développement national, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire

Les résultats spécifiques visés par le projet sont les suivants :

- le renforcement de la productivité et de la durabilité (rationalité économique, durabilité environnementale et acceptabilité sociale) de la culture du sésame ;
- l'organisation de la commercialisation permettant de gagner en efficacité et de garantir une répartition équitable des revenus ;
- la sécurisation des débouchés par la promotion de l'export, de la consommation nationale et de la transformation ;
- l'intégration de l'Est du pays, négligé jusqu'à présent, dans la stratégie de développement de la filière.

Les activités du projet sont :

Sur le volet renforcement de la productivité et de la durabilité des cultures :

- le renforcement de l'offre en semence de qualité ;
- l'amélioration et la diffusion de l'itinéraire technique ;
- la facilitation de l'accès des producteurs aux facteurs de production.

Sur le volet organisation de la commercialisation :

- la dynamisation des organisations des producteurs motivés ;
- la production de l'information sur les marchés du sésame ;
- l'anticipation de l'offre et de la demande ;
- la construction de centres de stockage ;
- l'amélioration de l'encadrement de la taxation au niveau des centres régionaux et cantonaux ;
- la facilitation du transport ;
- et l'appui à l'émergence d'une interprofession.

Sur le volet de la sécurisation des débouchés, il s'agira de :

- l'amélioration de la qualité du sésame commercialisée et la promotion du sésame tchadien ;
- le soutien aux initiatives de transformation ;
- le soutien à l'exportation ;
- les études du marché national.

Sur la prise en compte de la filière sésame dans l'Est du pays

- l'étude sur la filière dans l'Est ;
- la proposition de complément au projet ;
- les financements en réserve pour la zone Est ;

A.3.1.5.Filière spiruline

La spiruline, une algue riche en protéine, qui a des qualités thérapeutiques, est récoltée en grande quantité et rencontre une demande nationale et sous régionale croissante. Des essais de production industrielle sont également en cours.

Le projet de développement et d'exportation accrue de la spiruline vise à favoriser la transformation en poudre ou en tablettes dans le cadre d'un partenariat public-privé.

De manière spécifique, il s'agira de :

- renforcer les capacités des acteurs de la filière spiruline
- renforcer la Direction de la pêche et de l'aquaculture pour augmenter sa technicité, sa présence sur le terrain dans le conseil des groupements de pêcheurs et des intermédiaires dans la commercialisation ;
- réaliser des études de faisabilité et de marché sur le développement de la production et l'exportation de spiruline transformée en poudre ou en tablettes ; basée sur la recherche d'investisseurs/commerçants, éventuellement groupement de producteurs pour mettre en œuvre le projet.

Le projet vise à terme que la Spiruline transformée en poudre ou en tablettes est écoulee sur le marché tchadien et exportée sur les marchés sous régionaux en quantités beaucoup plus importantes que maintenant.

A.3.1.6. Filière textile

Le PRODY du coton brut est assez bas, tandis que certains produits dérivés du coton, comme les rideaux ou les tentes en coton, atteignent des valeurs particulièrement élevées. Beaucoup de pays en développement entrent dans le secteur textile et habillement comme une première étape de leur industrialisation, alors que les pays industrialisés ont tendance à se concentrer sur les créneaux haut de gamme ou des usages très particuliers.

Pourtant, les produits dérivés du coton sont très nombreux. Dans son site INFOCOMM, la CNUCED donne un aperçu structuré des familles de produits provenant de la fibre que l'on croit connaître, et qui surprend par la diversité de ses multiples débouchés. Les arbres descriptifs de ces familles de produits permettent de prendre toute la mesure des options de production possible, à l'intérieur de la filière coton elle-même.

Au Tchad, quelques unités de production fabriquent des produits textiles pour le marché local. L'essentiel de la production de coton-fibre est cependant exportée vers l'Asie et vers l'Europe. L'amélioration durable des potentiels de revenus et d'emploi se situe d'une part du côté de la recherche de labels – biologique ou équitable – pour une partie des cultures, et d'autre part dans la recherche de produits dérivés du coton bénéficiant à la fois d'une forte demande locale (par exemple savons, aliments pour bétail et tissus bazin) et d'une réelle compétitivité internationale.

Le Tchad ayant fait un investissement important dans l'usine de Sarh, il convient maintenant de se positionner avec des produits dans lesquels l'usine peut devenir concurrentielle. Un Projet d'appui à la filière coton textile (PAFICOT) a été élaboré et est en exécution sur financement de la BAD.

Le projet visera à examiner les goulots d'étranglement pour un accroissement de la demande locale en produits textiles et à fournir des éléments en vue d'organiser la chaîne de production et de distribution.

A.3.1.7. Filières natrons⁸

En avril 2013, l'UMOCRIT a organisé un atelier au cours duquel huit (8) chaînes de valeurs avec de réels potentiels de développement ont été présentées et validées comme étant des sources importantes de croissance et porteuses d'espoir de diversification de l'économie nationale. Parmi les produits concernés, figurent les dattes, le natron et le sésame. Mais aucune étude ou stratégie de développement de ces filières n'avait été élaborée auparavant.

L'UMOCIRT vient de conduire une telle étude avec l'appui technique de l'ONUDI. L'étude relève que la production de natrons dans la zone du Lac Tchad a diminué, tant en quantité (50% d'après les témoignages recueillis) qu'en qualité (raréfaction du natron noir en bloc, report de l'extraction sur la croute, la boue, la poudre). Les ressources en natron se renouvelleraient en théorie mais elles deviennent difficilement accessibles. Quant aux natrons du BET, l'étude conclue que tout reste à découvrir.

Le présent projet d'appui à la filière natron s'inspire de cette étude et vise la promotion de la filière natron.

Il s'agit de manière spécifique de :

⁸ Les deux produits Natrons et Dattes sont généralement évoqués dans le cadre d'une seule filière compte tenu du fait que ce sont les mêmes zones géographiques qui sont concernées. Ici, par souci de commodité, ils sont présentés différemment. En annexe, une seule fiche de projet a été élaborée pour couvrir les deux produits.

- mieux connaître la ressource par l'identification des gisements actuels et leurs dynamiques de renouvellement et conduire des analyses topographiques, hydrogéologiques, météorologiques et chimiques ;
- promouvoir l'utilisation du natron dans l'élevage ;
- faciliter l'extraction et le transport par la formation des acteurs sur les nouvelles techniques (Exploitation en saline ; Exploitation en marais salant, Purification du natron sur bêche, etc.).

A.3.1.8. Filière dattes

Le palmier dattier est une composante clef du système oasien : il crée un microclimat propice aux cultures (fruitières, maraichères, fourragères) et au petit élevage, dans des environnements extrêmement arides.

L'Etat n'intervient pas dans la filière (recherche agronomique, conseil/vulgarisation, appui logistique, etc.), malgré le potentiel important de ce produit. Les deux derniers projets d'appui aux oasis du BET (1990-2000) ont engendré des résultats très modestes. Actuellement aucun projet ou ONG n'intervient en appui aux oasis du BET. Seule, la FAO intervient sur les ouadis du Lac/Kanem. On peut relever, également que la production de dattes du Tchad n'assure pas l'autosuffisance : les dattes algériennes (à 4 000 km de N'Djaména) entrent via l'axe El Oued/Biskra/Ouargal –Tamanrasset – Agadez – Maiduguri.

Les pistes d'amélioration de la filière identifiées par l'étude de l'ONUDI réalisée en 2015 pour le compte du Cadre Intégré Renforcé (CIR) portent sur :

- Amélioration de la connaissance des palmeraies (méconnues) et des ressources hydrologiques nécessaires à leur maintien :
 - actualiser les connaissances sur les nappes phréatiques et faire une analyse prospective de leur évolution dans un contexte de changements climatiques et la désertification ;
 - recenser et caractériser les principales palmeraies (variétés, surfaces, nombre de palmiers, état d'entretien, niveau de production, présence de culture fruitières, maraichères, fourragères, de petit élevage, etc.) ;
 - dresser une carte des flux de dattes entre oasis/ouadis et lieux de consommation, afin de mieux estimer le gap entre l'offre et la demande en dattes.
- Appuyer la survie des oasis/ouadis par :
 - la promotion du système oasien dans son ensemble et in fine produire davantage de dattes de qualité acceptable pour la consommation domestique ;
 - la promotion du Phoeniciculture ;
 - la mise en œuvre des appuis ad hoc afin de restaurer/renforcer le fonctionnement de palmeraies jugées prioritaires.

Le Projet de renforcement des offres de dattes tchadiennes a pour objectif de mieux connaître les ressources et demandes en dattes, afin d'accroître leurs offres, tant en quantité qu'en qualité, d'une manière durable et compétitive en vue de la diversification de l'économie et la lutte contre la pauvreté en milieu aride sahélien et saharien, au profit des populations souvent marginalisées.

Le projet aura pour principales activités :

- le recensement et la cartographie des palmeraies par télédétection ;
- la caractérisation fine des principales palmeraies par inventaire de terrain ;
- la réalisation d'un bilan hydrogéologique de 24 oasis et ouaddis pilotes ;
- l'analyse prospective des ressources en dattes dans un contexte de changements globaux ;
- l'analyse de la demande actuelle de dattes ;
- l'analyse prospective (horizons 2030) de la demande de dattes ;
- l'appui à la mise à disposition en continu des informations sur les volumes produits et commercialisés ;
- le renforcement des capacités des agents des structures d'appui étatique ;
- le renforcement des capacités et appuis logistiques aux professionnels de la chaîne de valeurs.

A.3.1.9. Filière oléagineuse (Arachide et Karité)

Même s'ils ont des PRODYs modestes, mais en progression, les arachides décortiquées, les graines de sésame, et les noix de karité représentent également des produits dotés de bons potentiels d'exportation. Les graines de sésame, l'huile d'arachide sont également parmi les produits qui ont eu un avantage comparatif révélé (ACR) élevé dans le passé, et qui continuent d'avoir un indice d'ACR élevé ces dernières années.

Cependant, comparée au coton, la production de l'arachide est mal organisée. Dans la zone sahélienne comme dans la zone soudanaise, ce sont les femmes qui majoritairement cultivent cette plante, et la plupart évoluent dans l'informel.

L'arachide de bouche est destinée à la consommation locale. L'huile d'arachide est commercialisée et fait l'objet de transformation dans des petites unités locales moyennant des machines de trituration actionnées par un groupe électrogène.

Plusieurs contraintes existent pour le développement de cette filière :

- contraintes agronomiques : variétés cultivées, fertilité du sol, maladies et insectes, agriculture pluviale, perte poste récolte élevée ;
- contraintes techniques : outils aratoires, étroitesse des parcelles, dates de semis, qualité de semences ; stockage, etc.
- contraintes commerciales : manque d'informations, manque de connaissances des marchés, enclavement et isolement des lieux de production, prélèvement des taxes et barrières, coûts de transport, manque et coûts d'énergie, mauvaise connaissance de norme de qualité et exigences des marchés régionaux ;
- contraintes sociales : mauvaise organisation et structuration des producteurs, analphabétisme des producteurs.

La Coopération Suisse intervient dans le secteur au travers du projet de « soutien aux filières arachide et karité au Tchad ». Ce projet vise les résultats suivants :

- les acteurs institutionnels sont renforcés et le développement des filières arachide et karité est favorisé ;
- les opérateurs privés, organismes d'appui, programmes/projets, IMF sont renforcés et des services de qualité aux acteurs des 2 filières arachide et karité sont fournis ;
- les exploitations familiales et les organisations de producteurs sont professionnalisées et leurs revenus/chiffres d'affaires sont augmentés.

L'UMOCIR/T a également élaboré une fiche de projet sur le Karité, dont l'objectif est de contribuer à la gestion durable des ressources de karité et à sa valorisation en renforçant les initiatives paysannes et la position des productrices dans le développement de la filière.

Le projet d'appui à la filière oléagineux vise, sur la période 2016-2020, à élaborer un projet de développement de cette filière sur l'ensemble de la zone de production.

Sur la période du PAP, il est attendu les résultats suivants :

- Rapport d'étude d'identification du projet validé, avec des options de développement présentées et discutées ;
- Document de projets complet prêt à être soumis aux bailleurs de fonds.

A.3.1.10.Appui au développement des TIC

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) continuent de se développer partout dans le monde selon l'Union Internationale de la Télécommunication (UIT), et en particulier la téléphonie mobile qui connaît des taux de croissance très importants surtout en Afrique au sud du Sahara.

Le Tchad accuse quant à lui un retard important dans la diffusion et l'exploitation des TIC, en comparaison avec d'autres pays de la région et au-delà. Selon l'UIT, le Tchad occupe le 164^{ème} rang sur 166 pays, juste avant la RCA et le Niger, de l'Indice de développement des TIC (IDI) qui classe les pays du monde en termes d'infrastructures et d'adoption des TIC. En 2013, le Tchad se trouve au 142^{ème} rang sur 144 pays de l'indice "Networked Readiness Index" (NRI) qui évalue la disponibilité de 144 pays étudiés à exploiter les TIC en termes de croissance, de compétitivité ainsi que de la prospérité de leurs citoyens. En 2014 et 2015, il est repassé au dernier rang avec des indices de 2,22 et 2,23 respectivement malgré d'importants progrès enregistrés sur la période.

Entre 2014 et 2015, le pays vient de se doter en effet de huit lois dans le domaine des NTIC, à savoir :

- Loi N° 012/PR/2014 Portant création de l'Agence de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication (ADETIC) ;
- Loi N° 013/PR/2014 Portant régulation des Communications électroniques et des activités Postales ;
- Loi N° 014/PR/2014 Portant sur les communications électroniques ;
- Loi N° 15/PR/2014 Portant sur la Poste ;
- Loi N° 006/PR/2015 Portant création de l'Agence Nationale de Sécurité Informatique et des Certifications Electroniques (ANSICE) ;
- Loi N° 007/PR/2015 Portant protection des données à caractère personnel ;
- Loi N° 008/PR/2015 Portant sur les transactions électroniques ;
- Loi N° 009/PR/2015 Portant sur la cyber-sécurité et la lutte contre la cybercriminalité.

Le problème le plus important réside dans le fait que la communication Internet dépend actuellement d'un seul câble fibre optique qui n'assure pas une connexion fiable et avec un coût très élevé qui fragilise les possibilités de diffusion des TIC sur tout le territoire national. En plus, le Tchad est en retard dans l'installation du réseau fibre optique national ainsi que dans le déploiement des services de téléphonie mobile à haut débit. Un certain nombre de projets ont été conçus ou sont en exécution avec l'appui des PTF, pour permettre notamment de renforcer l'infrastructure Internet et améliorer la connectivité. Il s'agit entre autres de :

- la construction de la dorsale transsaharienne (étude terminée, financement BAD) ;
- la création d'une école supérieure des technologies de l'information et de la communication ;
- la construction du Centre Africain des Technologies de l'Information (CATI).

Le projet d'appui au développement des TIC a pour objectifs principaux de :

- définir la politique en matière de TIC ;

- renforcer l'opérationnalisation des structures chargées de la gestion du secteur ;
- renforcer la collecte, l'analyse et la diffusion des données TIC.

Les principales activités du projet consisteront à :

- actualiser la stratégie TIC de 2007 ;
- appuyer l'opérationnalisation de l'Agence nationale de développement des TIC ;
- renforcer la capacité du secteur justice à traiter les dossiers TIC ;
- renforcer la cyber-sécurité au Tchad par l'appui à l'opérationnalisation de l'ANSICE ;
- implanter un opérateur pour émettre des certificats électroniques et pour préparer un registre sécurisé de ces certificats ;
- appuyer l'INSEED et les autres acteurs (ARCEP) dans la collecte, le traitement et la diffusion des données TIC selon les normes établies et convenues par l'UIT.

Il est attendu du projet que :

- la politique en matière de TIC est clairement déclinée ;
- les structures de gestion du secteur sont opérationnelles ;
- une information de qualité sur le secteur est régulièrement produite.

A.3.1.11. Appui au développement du tourisme

Le Tchad a un potentiel certain dans le développement d'activités douces de nature, au plus près de ses richesses archéologiques et de ses cultures du désert. En outre, idéalement situé au cœur géographique de l'Afrique et membre de la CEMAC, le pays a l'opportunité de se positionner comme un important centre de tourisme d'affaires.

Cependant, le secteur est encore balbutiant dans ses infrastructures et reste encore imprégné du tourisme «de chasse». Le potentiel de développement touristique du pays n'est pas très important en taille, dans le sens où, dépourvu de côte, le pays n'a pas vocation à devenir une destination de tourisme de masse. Sa richesse est contenue dans ses sites naturels, désertiques et sauvages, mémoire de l'humanité qui, pour des raisons politiques et géostratégiques, sont encore absents des brochures des tour-opérateurs internationaux. En outre, la concurrence internationale est rude et les destinations subsahariennes ne sont pas épargnées; le pays doit communiquer et se promouvoir auprès des marchés existants et émergents grâce aux nouvelles technologies avec des moyens adéquats.

Les sites touristiques potentiels existent en nombre et le défi du Ministère réside ainsi dans leur aménagement qualitatif, dans le respect des critères de l'écotourisme et du tourisme responsable, préservant leur singularité et incluant les populations autochtones dans leur ouverture. De plus, le cadre réglementaire actuel manque de clarté et crée un climat peu favorable à l'initiative et à l'investissement parmi les opérateurs touristiques nationaux et étrangers.

Pour ce faire, une restructuration politique et administrative apparaît indispensable, tant l'organisation des différents services du Ministère en charge du Tourisme ainsi que leurs prérogatives sont floues et redondantes.

Le développement des ressources humaines est également un point crucial à prendre en compte pour que le tourisme puisse être perçu par la population comme une véritable activité structurée, structurante, créatrice d'emplois et de revenus. La prise en compte des attentes des différents acteurs nécessite une vision globale de la part du Ministère, notamment au regard de la formation initiale et continue et de l'appui à la création d'activités.

Le projet d'appui au développement du tourisme a pour objectif de développer un cadre législatif et réglementaire approprié pour le développement des activités touristiques au Tchad.

Les activités du projet consistent entre autres à :

- réviser la Loi N°19/PR/2002 du 09 décembre 2002, portant création des établissements hôteliers, d'hébergements et de restaurations et proposer un décret d'application ;
- élaborer un schéma directeur d'aménagement et de développement du tourisme ;
- élaborer un code des investissements touristiques et un code foncier touristique ;
- réviser l'arrêté n° 774/MF/SE/DIT/2002 du 11 mars 2002, portant application de la taxe de développement touristique en collaboration avec la mairie et la FTPT ;
- rationaliser la taxation du secteur tourisme en vue d'encourager les investissements dans le secteur.

Il est attendu du projet :

- une amélioration du cadre politique, juridique et réglementaire du tourisme ;
- la réduction de la pression fiscale sur le secteur ;
- un accroissement à terme de la contribution du secteur touristique au PIB.

A3.2.1.Appui au développement de l'artisanat

L'artisanat au Tchad demeure l'un des secteurs les plus importants de l'économie, malgré la situation précaire dans laquelle il se trouve. Depuis quelques années déjà, les autorités tchadiennes ont pris conscience de son importance et pris quelques mesures. Toutefois, leur engagement reste encore faible et n'a pas encore permis au secteur de décoller. L'artisanat tchadien est omniprésent dans la vie économique et sociale, mais aussi dans la tradition, les coutumes et la religion. La première difficulté qui se pose consiste à le délimiter compte tenu de la diversité des métiers qu'on y retrouve.

Cependant, force est de constater que les produits nationaux sont de moins bonne qualité. Cette situation s'explique par l'insuffisance de savoir-faire de la part des artisans tchadiens, même si l'on trouve des maître-artisans au savoir-faire et aux compétences reconnus. Mais ces derniers sont en petit nombre et ne peuvent malheureusement pas satisfaire toute la demande. Le caractère inadapté de l'offre de formation, la mauvaise qualité des matières premières malgré leur abondance, à l'image des peaux mal tannées et l'utilisation d'outils obsolètes, viennent aggraver cette situation. Les moyens financiers très limités des artisans et leur difficulté d'accès à des financements symbolisent la situation critique de l'artisanat, poussant une grande partie d'entre eux à exercer dans l'informel.

Le projet d'appui au développement de l'artisanat a pour objectif de renforcer la capacité d'accompagnement des organismes d'appui au développement de l'artisanat.

Le projet consisterait en des activités suivantes :

- finaliser et faire valider la stratégie de développement de l'artisanat ;
- formuler et appuyer la promulgation du code de l'artisanat ;
- renforcer les capacités des structures techniques en charge de l'artisanat (DG, Directions techniques et centres de formation artisanale) dans l'animation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement et de l'application du code de l'artisanat y compris par l'affectation d'un budget conséquent.

Il est attendu les résultats suivants :

- un cadre normatif du secteur de l'artisanat est finalisé, validé et opérationnel ;
- les structures d'appui au développement de l'artisanat complétées, renforcées et opérationnelles.

A3.2.2. Création de centres de formation (métiers de l'horticulture, textile-confection, etc.) et opérationnalisation des centres de formation professionnelle existants.

L'édification d'une économie solide ne peut se faire sans une offre suffisante d'emploi à chaque citoyen quel que soit son lieu de résidence afin de subvenir à ses besoins.

Pour y parvenir, il est nécessaire d'accroître des opportunités d'emplois décents grâce à une croissance forte inclusive et équitable par l'amélioration de l'employabilité de la main d'œuvre des populations cibles, réformer les bases de la formation professionnelle et technique afin d'augmenter les compétences et la productivité de l'économie nationale. Il est donc primordial de mettre en place des centres de formation professionnelle en rapport avec le commerce international.

Le projet d'appui à l'opérationnalisation des centres de formation professionnelle a pour objectif d'encourager l'apprentissage et la formation professionnelle par le développement et la mise en service des centres de formation professionnelle existant et la création des centres de formation adaptés aux besoins des filières porteuses.

Il est attendu du projet les résultats suivants :

- les jeunes et les diplômés sans emploi reçoivent une formation professionnelle adaptée aux besoins des secteurs porteurs de croissance ;
- le personnel des entreprises renforce leurs capacités ;
- l'ONAPE et le FONAP organisent régulièrement des sessions de formation.

Le projet consistera en la mise en œuvre des activités suivantes :

- élaborer un diagnostic des programmes de formation actuels des centres professionnels ;
- formuler une étude des exigences des marchés des secteurs porteurs ;
- réorienter la taxe d'apprentissage et de la formation professionnelle ;
- accorder des exonérations fiscales pour les entreprises qui offrent des formations professionnelles ;
- l'ONAPE et le FONAP augmentent et sensibilisent sur leurs offres relatives à la formation sur les filières porteuses ;
- mettre à jour un programme adapté aux besoins de métiers, en particulier des filières porteuses ;
- redéfinir et mettre à jour les programmes de formation des artisans (continue et initiale) en fonction des besoins et des attentes des marchés nationaux et internationaux ;
- élaborer des projets de création de centres de formation sur les principales filières porteuses.

II.2.4 Les « Infrastructures commerciales »

A4.1.1. Aménagement de parcs industriels pour les PME-PMI

La vision du Gouvernement via son Plan national de développement est de consolider les bases d'une économie suffisamment diversifiée en vue de préparer l'après pétrole. Pour répondre efficacement aux principaux enjeux de diversification de l'économie axée sur le développement des PME-PMI, le Gouvernement a créé des zones industrielles notamment à Djarmaya et à Farcha (N'Djaména) qui ne

répondent pas aux normes requises. La stratégie retenue pour la zone industrielle de Farcha est d'assurer la transformation des produits nationaux dans le domaine agroalimentaire.

Toutefois, cette zone industrielle est confrontée à un certain nombre de difficultés notamment :

- la non clôture de la zone délimitée;
- l'insécurité des équipements et la non-application des conventions des entreprises avec l'Etat ;
- l'inexistence des réseaux, voies et entrepôts ;
- l'indisponibilité des facteurs de production ;
- l'inexistence d'une coordination du suivi.

L'objectif général du projet vise à favoriser l'émergence des PME/PMI et la migration des Très Petites Entreprises (TPE) du secteur informel vers le formel. Il s'agit de la valorisation du potentiel des ressources naturelles du pays en vue de la réduction de la pauvreté.

De façon spécifique, les objectifs stratégiques poursuivis pour développer l'offre de biens à valeur ajoutée dans l'industrie sont de :

- élaborer un Schéma Directeur d'Industrialisation ;
- appuyer la création des PMI orientées vers la transformation agro-alimentaire et la valorisation des ressources naturelles et minières ;
- créer les infrastructures d'appui.

A4.1.2. Renforcement des capacités logistiques de la Douane au niveau de la plateforme de N'Guéli

La douane tchadienne est constituée de 70 postes douaniers répartis sur tout le territoire national. Au total six bureaux douaniers situés dans les postes frontaliers constituent les principaux points d'entrée officiels des marchandises au Tchad. Globalement, la ville de N'Djamena constitue, par voie terrestre ou aérienne, le plus important point d'entrée du Tchad avec une contribution équivalente d'au moins la moitié des recettes nationales d'importations.

En général ces postes douaniers sont caractérisés par : i) la vétusté des installations (absence d'électricité, bâtiments durables presque absents, équipements presque vétustes, etc.), ii) la capacité et la compétence du personnel ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux et des défis inhérents aux échanges entre le Tchad et les pays de provenance de la marchandise, iii) les frontières avec les pays voisins sont très étendues et très poreuses.

En outre, malgré les efforts actuels d'aménagement de l'espace réservé à la plateforme de N'guéli, beaucoup reste encore à faire pour permettre à ce poste frontalier de jouer le rôle qui est le sien et celui attendu de lui par les enjeux et défis qu'augurent les échanges du Tchad.

Le projet d'amélioration de la logistique douanière de la douane de N'Guéli vise à assurer une meilleure qualité des prestations logistiques et promouvoir une efficacité des services douaniers.

Il s'agit spécifiquement d'améliorer la qualité et la performance de la logistique portuaire et de réduire les coûts et délais de dédouanement.

Les activités de ce projet consistent entre autres à :

- doter les services de la douane d'un plan/schéma directeur d'aménagement intégré qui définit et matérialise clairement la vision. Entre autre aspect de la modernisation de cette plateforme, l'on peut noter : i) la construction d'un cadre adapté pour l'installation et le bon

- fonctionnement durable des scanners nouvellement acquis ; et ii) les aménagements et constructions des magasins et aires de dédouanement ;
- dématérialiser et automatiser les procédures et formalités de dédouanement par la généralisation de l'utilisation du système SYDONIA.

A4.1.3.Facilitation des transports sur le corridor Douala-N'Djaména

Malgré l'existence de plusieurs alternatives de voies d'intégration dont le Tchad jouit, le corridor Port Autonome de Douala–Nguéli au Tchad reste à ce jour le plus compétitif de tous les corridors pour plusieurs raisons : géographique, infrastructurel et héritage sociopolitique. Aussi, les échanges du Tchad par la plateforme de Nguéli/N'Djaména représentent environ 80% du volume et de la valeur des échanges du pays avec ses partenaires.

Les facteurs de retard et d'accroissement des coûts sur le parcours le long du corridor PAD – N'guéli sont nombreux :

- l'existence de multiples postes de contrôle ;
- la perte de temps au sein du port de Douala ;
- la présence d'une multitude d'acteurs très peu professionnels le long du corridor, surtout des commissionnaires en douane et des transporteurs ;
- un parc automobile surexploité durant les années des grands travaux, rendant les engins peu rentables.

D'après les estimations, le coût logistique des importations du Tchad demeure élevé. Près de la moitié du coût est dû aux transactions au sein de la plateforme de N'guéli à l'arrivée de la marchandise, l'autre moitié s'accumule au cours du trajet depuis le port de Douala. Le niveau élevé de ce coût de transaction renchérit considérablement les prix sur le marché local au Tchad.

Le projet de facilitation des transports sur le corridor Douala – N'Djaména vise une meilleure efficacité des services des douanes et une réduction des coûts de transaction des marchandises au long du corridor Douala-N'Djaména. Ce projet a été indirectement au centre des préoccupations de la réunion Ministérielle conjointe Tchad-Cameroun sur la situation du transit des marchandises du Tchad à partir du port de Douala, tenue à N'Djaména du 27 au 29 mai 2015.

Les activités de ce projet consistent entre autres à :

- engager des négociations avec le gouvernement camerounais en vue de réduire les procédures au sein du PAD ;
- réduire/éliminer les check points et les multiples postes de contrôle routiers ;
- obtenir de la douane camerounaise l'augmentation du nombre de balises de GPS ;
- plaider auprès du gouvernement camerounais en faveur de la régionalisation des activités du GUCE ;
- simplifier les procédures et réduire les coûts de délivrance du Bordereau électronique de suivi de la cargaison (BESC).

Il est attendu de ce projet que les facteurs de retard et d'accroissement des coûts sur le parcours le long du corridor PAD – N'guéli soient maîtrisés.

Aux activités du projet, il faut y ajouter les résolutions pertinentes issues de la réunion Ministérielle conjointe Tchad-Cameroun sur la situation du transit des marchandises du Tchad à partir du port de Douala, tenue à N'Djaména du 27 au 29 mai 2015. Il s'agit de :

- la création d'une représentation du PAD à N'Djaména avec la présence des responsables de CAMRAIL et de DIT ;
- l'appropriation par le Tchad du PAD à travers l'aménagement des sites amodiés et la construction, le cas échéant, des quais dédiés aux marchandises à destination du Tchad;
- la réactivation des commissions mixtes Tchad-Cameroun instituées par les conventions en matière de transport terrestre des marchandises ;

- l'arrimage des bureaux de fret terrestre à la dématérialisation des procédures du commerce extérieur ;
- la généralisation du suivi des cargaisons par la géo localisation ;
- Et la réactivation du programme d'actions d'Almaty pour éradiquer les tracasseries le long des corridors à travers la vulgarisation des instruments de facilitation (sauf-conduit international et vignette d'identification) et la mise en place d'un observatoire des pratiques anormales.

A4.1.4. Etude de marché « transport routier »

L'atteinte de l'objectif de lutte contre la faim, d'amélioration de la production et de la commercialisation des produits suppose de garantir la stabilité des approvisionnements en tout temps et en toute saison pour permettre aux populations d'avoir accès aux produits de base ou transformés.

L'état des routes rurales et secondaires est mauvais dans la mesure où une petite partie seulement de celles-ci est « toutes saisons » c'est-à-dire empruntable aussi pendant la saison des pluies. Le manque d'entretien réduit la durée de vie des camions et augmente le risque d'accidents. Le coût du transport routier dans les zones éloignées des centres urbains est beaucoup plus onéreux à cause de cette situation, mais aussi à cause des petites quantités transportées et d'une position « monopolistique » par les intermédiaires de la chaîne logistique.

Outre la construction des infrastructures de transport (routes, pistes, voie ferrée, etc.) et de stockage de produit, il convient de faire en sorte que l'offre de service de transport s'améliore. En favorisant la concurrence entre les acteurs, la qualité des services s'améliore et les prix sont censés baisser.

Le projet « étude du marché de transport routier » vise à améliorer l'offre de services de transport des acteurs sur la chaîne logistique (chargeurs, intermédiaires, transitaires commissionnaires etc.).

De manière spécifique, il s'agira :

- d'évaluer le marché du transport routier et ses caractéristiques, tant d'un point de vue des différents segments, du volume du marché, de sa répartition géographique et des problèmes rencontrés par les opérateurs ;
- faire une étude de faisabilité pour la mise sur pied d'un mécanisme de financement et d'appui pour l'acquisition d'engins de transport neufs (et de bonne qualité) ainsi que le service-après-vente ;
- d'appuyer le conseil de chargeurs du Tchad (COC-Tchad créé en fin 2014).

Les résultats de cette étude permettront de formuler un projet d'appui à l'amélioration de la qualité des services de transport routier.

A4.1.5. Soutien à la Création d'un Guichet unique du commerce extérieur

La qualité de l'information et l'accès à cette dernière est un élément crucial de la compétitivité d'une organisation dans le cadre d'activités d'exportation. La gestion du flux de l'information, à savoir, les intrants ou les extrants nécessaires aux activités d'exportations, exige à la fois des connaissances et des ressources considérables. Pour une PME, ceci peut représenter un obstacle majeur. La complexité et la diversité au niveau des intrants et extrants, certains étant informatisés et d'autres pas, font que le commerce international peut devenir très lourd pour l'opérateur économique inexpérimenté et sous-financé.

Un guichet unique apparaît comme une solution visant à abaisser les obstacles non tarifaires aux échanges et à procurer des avantages immédiats à tous les acteurs du commerce international.

À l'heure actuelle, les services offerts par l'ANIE par rapport à la promotion des exportations sont insuffisants, dans le sens où les représentants de l'ANIE nécessitent du soutien supplémentaire.

Le projet d'appui à la création d'un Guichet unique du commerce extérieur vise à accélérer et à simplifier les flux d'informations entre commerçants et pouvoirs publics et à apporter des avantages significatifs à tous les acteurs intervenants dans les échanges transfrontières.

Le projet consistera en des activités suivantes :

- analyser les activités et fonctions liées à l'exportation et à la promotion des exportations au niveau des agences publiques (y compris de l'ANIE) et proposer les axes de réformes nécessaires ;
- proposer les textes de création d'un Guichet Unique à l'importation et à l'exportation et son rattachement institutionnel ;
- élaborer un plan d'action de mise en place et d'opérationnalisation de ce Guichet Unique.

Le résultat attendu du projet est qu'un point d'entrée unique, matériel et/ou électronique, pour la soumission et le traitement de toutes les données et de tous les documents nécessaires à la sortie et au dédouanement de marchandises faisant l'objet d'une transaction internationale est opérationnel.

A4.2.1.Appui à la certification du CECOQDA

L'infrastructure de la qualité d'un pays est composée de structures qui ont dans leurs attributions les fonctions suivantes : normalisation, métrologie, évaluation de la conformité (certifications, inspections, et analyses et essais) et enfin accréditation. Toutes ces fonctions de l'infrastructure qualité interagissent les unes avec les autres pour former un système dont l'efficacité est déterminée par le cadre légal, le cadre institutionnel, le cadre opérationnel, et le cadre international. Le Tchad vient de mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire qui doit porter le développement du secteur, à travers les nouvelles Lois sur la normalisation et la métrologie. Cependant pour que le système fonctionne de façon adéquate, il est nécessaire que toutes les structures d'évaluation de la conformité soient opérationnelles et accessibles aux opérateurs privés et publics.

Le Tchad a pour ambition de relancer la production locale de la viande destinée à l'exportation entre autres produits à fort potentiel de croissance. Les difficultés rencontrées pour exporter ce produit qui est demandé dans les pays de la sous-région et certains pays développés, ont conduit le Gouvernement de la République du Tchad à se doter d'un centre de contrôle qualité (CECOQDA – Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires).

Dans son rôle de conseil et d'outil d'évaluation des risques et de la conformité dans le dispositif de normalisation et de certification des produits, le CECOQDA s'est vu confié la mission de coordonner les activités de : l'élaboration et de vulgarisation d'un recueil des textes en matière SPS et OTC ; la sensibilisation et la formation des acteurs concernés par les accords SPS, OTC de l'OMC ; la mise en place des points d'information au niveau des services de l'Etat compétents en matière SPS et OTC ; le recensement et la notification de toutes les réglementations tchadiennes concernant les mesures SPS et OTC ; l'appui des points focaux dans le suivi des travaux (codex, OIE, CIPV) ; la synergie d'action entre les différents services de contrôle des ministères impliqués en vue d'une collaboration efficace et efficiente ; la redynamisation du comité national du CODEX ; la formation des contrôleurs métrologiques ; la mutualisation des compétences ; le renforcement des capacités humaines ; la rationalisation des procédures d'inspections au niveau des services afin d'éviter la redondance.

La Certification « Qualité » du CECOQDA et de ses différents processus doit permettre au Tchad de garantir la qualité de ses produits destinées tant à l'exportation qu'à la consommation locale. Le

CECOQDA doit aussi contribuer à garantir un niveau de qualité élevé pour d'autres produits « made in Tchad » tels le karité, l'arachide, la gomme arabique, le sésame, etc.

Le projet d'appui à la certification du CECOQDA a pour objectif d'appuyer la production d'un service de grande qualité eu égard aux standards internationaux (ISO) et de mettre en place le dispositif de formation qui doit l'accompagner.

Il s'agit ainsi spécifiquement d'appuyer :

- l'accréditation des 11 laboratoires du CECOQDA aux normes 17025 et 15189 ;
- la mise en place du dispositif de formation des entreprises sur le système d'accréditation.

A4.2.1.Appui à la mise en place de l'ATNOR et des structures connexes (CNIR, service de métrologie)

Les accords internationaux de l'Organisation Mondiale du Commerce relatifs aux obstacles techniques au commerce et aux mesures sanitaires et phytosanitaires auxquels le Tchad devrait se conformer recommandent que les opérateurs économiques et publics aient accès à une infrastructure qualité fonctionnant en vertu des règles internationales et intégrée au système de réglementation technique. Le système de réglementation technique doit être basé sur la protection du consommateur et de l'environnement, sur l'évaluation des risques, sur des normes internationales, sur la reconnaissance de l'équivalence des règlements techniques, ainsi que sur la transparence et l'information.

Ces accords internationaux sont conformes aux besoins des opérateurs privés tchadiens désirant diversifier leurs exportations et se connecter à de nouveaux marchés, ce qui est pris en compte dans le Plan national de développement 2013 - 2015. Toutefois, le Tchad ne remplit pas les exigences de base des accords pertinents de l'Organisation mondiale du commerce. Hormis les lois sur la métrologie et la normalisation qui viennent d'être adoptées en 2014, il n'y a pas vraiment d'organisation de l'infrastructure qualité en vue et donc pas d'appui à une amélioration du système de réglementation technique.

Le Plan national de développement 2013-2015 reprend la mise en place et le renforcement de deux institutions (CECOQDA et ATNOR), mais il ne tient pas compte des acteurs ministériels et privés agissant dans le domaine de l'infrastructure qualité et le système de réglementation technique.

Les réformes nécessaires sont cruciales et vont nécessiter de grands efforts ainsi qu'une concertation des opérateurs institutionnels et privés. C'est pourquoi la Loi sur la normalisation prévoit la mise en place d'un Conseil National de la Qualité (CONAQ) et d'un Comité National Interministériel de Réglementation (CNIR) en vue du pilotage et du suivi des réformes aux niveaux législatifs, institutionnels et opérationnels.

L'Agence tchadienne de la normalisation (ATNOR) aura pour objectifs de :

- élaborer des normes nationales pour assurer un développement durable du pays ;
- fournir des informations sur les normes nationales et internationales ;
- sensibiliser les opérateurs économiques à l'importance d'appliquer les normes ;
- conserver et maintenir des étalons de mesure et contrôler les instruments de mesure utilisés ;
- délivrer une certification des produits originaires du Tchad après leur contrôle ;
- démontrer au Gouvernement et à la population l'importance de la qualité et initier des programmes de gestion de la qualité.

Le projet d'appui à l'ATNOR et les structures connexes a pour objectif de créer les conditions permettant à l'ATNOR de jouer ses rôles d'agence de normalisation, d'institut de métrologie, de prestataire de service pour la métrologie légale et industrielle, de bureau de certification, et de centre de formation.

De manière spécifique, il s'agira de :

- mettre en place le volet institutionnel ;
- mettre en œuvre le volet métrologie ;
- mettre en œuvre le volet normalisation ;
- mettre en œuvre le volet certification ;
- fournir une assistance technique à l'ATNOR ;
- assurer le suivi du projet avec le CONAQ ;
- appuyer la mise en conformité d'entreprises pour développer les compétences techniques de la certification et disposer d'une base de consultants expérimentés.

Il est attendu de ce projet les résultats suivants :

- le volet institutionnel de l'ATNOR est conforme aux exigences internationales ;
- les activités de l'ATNOR sont conformes aux exigences internationales ;
- une cellule de gestion de projets spéciaux est intégrée à l'ATNOR et en appui la mise en œuvre.

A4.2.2.Appui logistique à la filière viande

La production de viande est l'un des objectifs majeurs attendus de l'élevage. A cause de la qualité des pâturages et du complément nutritionnel en natron, la viande produite au Tchad jouit d'une bonne réputation auprès des consommateurs. Le Tchad est un exportateur important de bétail sur pied qui se transforme en viande presque exclusivement au Nigéria, l'exportation de bétails sur pieds se classe au premier rang des exportations non pétrolières⁹. La contrainte énergétique s'avère être un puissant frein à l'exportation et à la transformation de viande fraîche. La seule option qui reste est le séchage et le boucanage.

Aujourd'hui, le marché de viande est orienté surtout vers la demande nationale, en forte augmentation à cause de l'urbanisation et l'augmentation des revenus. En revanche, les pays de la CEMAC – tels que le Gabon, le Congo et la Guinée Equatoriale – ainsi que les pays du Golfe et des pays européens constituent des marchés potentiels.

La relance de l'exportation de viande est un objectif à atteindre au cours des trois prochaines années. Deux projets ont déjà été exécutés depuis 2009 et quatre projets sont en cours de mise en œuvre. En outre, le MDPPA est proche de la mise en œuvre d'une série d'investissements, appelés Projets d'appui au développement de l'industrie animale au Tchad (PADIAT) comprenant entre autres :

- un complexe industriel d'exploitation des ruminants à Djarmaya d'une capacité de 40.000 tonnes /an, dont le financement est acquis et assuré par l'Etat et une entreprise turque ;
- des complexes frigorifiques et abattoirs modernes à Moundou, Abéché et Ati dont les capacités sont de 20.000 tonnes/an par complexe. Les études ont été faites et le financement sera assuré par l'Etat et une entreprise argentine. Ils font uniquement de l'abattage ;
- un complexe frigorifique et abattoir moderne à Amdjarass et complexe industriel d'exploitation des ressources animales à Sarh. Les études ont été réalisées, et le financement est en cours de recherche (prévu : financement Etat et entreprise argentine) ;
- un complexe laitier à Mandélie. Le financement est acquis (financement État et d'une entreprise israélienne).

⁹ Cependant, il faut noter que le Tchad ne souhaite plus exporter du bétail sur pied d'ici 2020.

En outre, plusieurs projets ont été identifiés et dont les études préparatoires sont en cours ou en licitation. Ils concernent tant la modernisation de l'élevage extensif que l'industrialisation des produits de l'élevage :

- Projet de mise en valeur du ranch de Bachoum et création des « ranchs » de Bongor et de Moundou. Les études préparatoires sont en cours ;
- Projet agropole faisant partie d'un programme économique régional financé par l'agence spécialisée de la CEMAC pour le développement de l'élevage, CEBEVIRHA ;
- des projets faisant partie de la coopération de l'Inde avec le Tchad, avec notamment deux unités industrielles : une usine d'aliments du bétail et une usine de médicaments vétérinaires.

Comme dans d'autres secteurs, le Tchad utilise souvent des ressources budgétaires pour financer ces projets. Mais l'élevage bénéficie aussi substantiellement de l'apport financier et technique d'agences de coopération internationale. Enfin, le programme comprend des investissements qui pourraient être faits par des entreprises privées tchadiennes seules, en association avec l'État ou en partenariat avec des investisseurs étrangers.

Cependant, outre l'amélioration du climat des affaires, la réussite du programme de développement de l'élevage dépendra des conditions internes du secteur et en premier lieu du professionnalisme des services techniques du secteur public et des régulations et taxes arrêtées par le gouvernement.

Le projet d'appui au développement des abattoirs et à la chaîne de valeur vise, dans ce contexte, à créer les conditions d'un développement harmonieux des activités d'abattage et de commercialisation des produits de l'élevage par :

- la réforme de la fiscalité du secteur de l'élevage, favorable à la production, au transport et à l'exportation des produits ;
- l'appui à la mise en place d'une chaîne de froid allant de la sortie de l'abattoir jusqu'à la vente au consommateur dans les zones urbaines ;
- la promotion des investissements privés dans la distribution moderne et, éventuellement, par un partenariat public-privé ;
- la mise en place d'un système de gestion de la sécurité sanitaire des aliments (ISO 22000) et l'appui à la certification des acteurs ;
- l'appui à la négociation des accords bilatéraux avec le Nigéria et d'autres pays importateurs facilitant l'exportation officielle de viande.

CHAPITRE III. DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE SUIVI/EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE

L'élaboration du plan d'actions prioritaires à moyen terme de la deuxième étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC II) a reposé sur un comité interministériel présidé par le Ministère de l'Economie, du Commerce et du Développement Touristique (MECDT) et impliquant les ministères en charge :

- du plan et de la coopération internationale (MPCI) ;
- des finances et du budget (MFB) ;
- de l'agriculture et de l'environnement (MAE) ;
- de l'élevage et de l'hydraulique (MEI) ;
- des postes et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (MPNTIC) ;
- des infrastructures, des transports et de l'aviation civile (MITAC) ;
- de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat (MATUH) ;
- du pétrole, des mines et de l'énergie (MPE) ;
- de la justice et des droits humains (MJDH).

La mission de ce comité prendra fin avec la remise du rapport au Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

En ce qui concerne la mise en œuvre du PAP, il convient de se doter d'un dispositif de pilotage et de suivi entendu au sens large, y compris les actions de communication.

III.1. LE CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre de suivi du PAP-EDIC II est constitué :

- d'un comité de pilotage ;
- d'un comité technique.

Du comité de pilotage

Le comité de pilotage a pour mission de suivre la programmation pluriannuelle glissante du PAP-EDIC II et sa mise en œuvre. A ce titre, il est chargé de :

- examiner les rapports de mise en œuvre des actions du PAP EDIC II et adresser les orientations nécessaires ;
- discuter et valider les propositions du comité technique sur la programmation pluriannuelle glissante et ainsi que la mise en œuvre du PAP EDIC II ;
- faciliter la mobilisation des ressources techniques et financières ;
- favoriser la coordination des interventions des différents acteurs ;
- prendre note des orientations stratégiques de développement livrées à l'occasion par le Président de la République ;
- assurer en dernière instance les arbitrages nécessaires à la mise en œuvre du PAP-EDIC II.

Le comité de pilotage est composé :

- du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- du Ministre en charge du commerce et de l'économie ;
- du Ministre en charge du Plan et de la Coopération Internationale ;
- du Ministre des Finances et du Budget ;
- du Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement ;
- du Ministre de l'Elevage et de l'Hydraulique ;
- du Ministre des Infrastructures, de Transports et de l'Aviation Civile ;
- du Ministre des Postes et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
- du Ministre en charge du Pétrole, des Mines et de l'Energie ;

- du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme ;
- de l'Agence Nationale des Investissements et des Exportations ;
- de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat ;
- du Conseil National du Patronat Tchadien ;
- de l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises et Commerçantes du Tchad ;
- du représentant de la BAD en tant que chef de file des donneurs ;
- du représentant du PNUD en tant que coordonnateur du Cadre intégré.

Le Comité de pilotage se réunit deux fois par an et autant de fois que de besoin.

Le Comité de pilotage peut être élargi, en cas de besoin, à toute personne morale ou physique sur décision de son Président.

Le Secrétariat du Comité de pilotage est assuré par le Secrétaire général du ministère en charge du commerce.

Du Comité technique de programmation, suivi et coordination du PAP-EDIC II

Le Comité technique comprend les Secrétaires Généraux des ministères représentés au Comité de pilotage.

Le Comité technique est présidé par le SG du Ministère en charge de l'économie, appuyé d'un Secrétariat technique.

Le Comité technique prépare le rapport de suivi de la mise en œuvre du PAP-EDIC II ainsi que son actualisation pluriannuelle glissante. Il prépare les réunions du Comité de pilotage, les notes techniques nécessaires aux décisions et arbitrages du Comité de pilotage.

Le Comité technique est responsable des échanges réguliers avec la coordination des donateurs dans les domaines de l'investissement, de l'emploi et du commerce.

Le Comité technique se réunit une fois par trimestre et autant de fois que de besoin.

Le secrétariat du Comité Technique est assuré par le Directeur Général de l'Economie (DGE) avec l'appui de l'UMOCIRT.

Il propose les outils nécessaires aux travaux du comité de pilotage et appuie leur mise en œuvre.

III.2 LA COORDINATION DES DONATEURS ET LA MOBILISATION DES RESSOURCES

La diversification de la base productive constitue un sujet de préoccupation constante pour le Gouvernement. Dans la lettre circulaire du Premier Ministre relative au budget 2016, en date du 20 juillet 2015, l'amélioration du climat des affaires a été réaffirmée parmi les trois priorités du Gouvernement. Il convient au niveau technique de traduire cet engagement dans l'élaboration et le financement de projets dans le domaine.

En matière de financement extérieur, les annonces de financement issues de la table ronde de 2014 ne sont pas structurées par axe du PND¹⁰. De plus, elles ne permettent pas de distinguer annonces nouvelles et engagements déjà pris. On peut cependant noter que le Programme Triennal

¹⁰ A titre d'exemple, le CIR avait annoncé 650 millions de FCFA mais la mission a pu vérifier que cette promesse n'a pas à ce jour été suivi d'engagement concret.

d'Investissement Public¹¹ accorde, sur la période 2015-2017, près de 316 551 550 244 FCFA (soit 48% des ressources du programme triennal) pour la mise en œuvre de l'Axe 1 du PND (Développement de l'offre de production et des opportunités d'emplois décents).

Un questionnaire a donc été conçu pour préciser les appuis actuels et les appuis futurs des donateurs (cf. annexe 2).

Sur l'axe 1, on peut relever les interventions de la coopération française (appui au Patronat, appui à l'actualisation du code général des impôts et vulgarisation du droit OHADA) ainsi que celles de l'Union Européenne (appui à la Direction Générale des Impôts).

La coopération française intervient sur l'axe 2, portant sur le renforcement des capacités des structures en charge du commerce. Ses actions portent sur l'appui au CAFT notamment pour la diffusion des bonnes pratiques (émission radio) et des activités de renforcement des compétences des structures d'appui au commerce

Plusieurs partenaires techniques et financiers interviennent sur l'axe 3. L'Agence française de développement soutient le développement de la filière gomme arabique, la Coopération suisse intervient dans la filière arachide et karité. La FAO intervient dans les filières spiruline, manioc et aquaculture tandis que le PNUD assure la promotion de l'ensemble de filières porteuses.

Il ressort de l'analyse des questionnaires collectés qu'aucun PTF n'intervient directement sur l'axe portant sur le développement des infrastructures commerciales. Il convient de relever toutefois que l'Union Européenne et d'autres PTF disposent d'instruments sous régionaux d'appui sur cet axe.

¹¹ Le PTIP regroupe essentiellement les projets sur financement extérieur (qu'il y ait besoin de contrepartie de l'Etat ou non). Il couvre essentiellement les projets en cours d'exécution ou ceux dont le financement est acquis. Le PTIP prend peu en compte les investissements sur financement essentiellement national.

Tableau 5 : Calendrier des programmes et modalités d'intervention des donateurs

Programmation	Période couverte par le programme actuel		Revue à mi-parcours	Formulation du prochain programme	Période couverte par le prochain programme		Principales modalités d'intervention				
	début	fin			début	fin	ABG	ABS	FC	Projet	Autre
Union européenne	2014	2020		2019	2021	2027	Non	Non	Non	Oui	
Bilatéraux UE											
- Allemagne											
- France											
SCAC	2015	2015	oui	2015	2016	2017	oui	oui	non	oui	oui
AFD	2015	2020	2017 ou 2018	2020	2021	2025	non	non	non	oui	non
Bilatéraux non UE											
- Chine											
- Inde											
- Turquie											
- DDC / Suisse	2013	2017	oui	2016	2018	2021	non	non	non	oui	oui*
- USAID / Etats-Unis					2016	2017	non	non	non	oui	oui**
BAD			oui	2015	2015	2020	oui	non	non	oui	oui***
Banque mondiale											
Nations-Unies											
- FAO	2012	2016	2015	2016	2017	2021	non	non	non	oui	non
'- PNUD	2012	2015		2015	2017	2020	non	non	non	oui	non
- UNICEF											

ABG

Aide budgétaire générale

ABS :

Aide budgétaire sectorielle

FC

Fonds commun

* : la DDC intervient sous forme de fonds multi-donneurs

** : l'USAID intervient également sous forme d'aide humanitaire et subventions aux ONG

*** : la BAD intervient également dans l'aide humanitaire et la gouvernance communautaire

Tableau 6 : Interventions prévues des donneurs à la date de juin 2015

Programmation	Axe 1 : Mise à niveau du cadre légal et réglementaire en matière d'emploi, investissement et commerce	Axe 2 : Le renforcement des capacités des structures en charge du commerce	Axe 3 : Les appuis spécifiques aux filières visant à amorcer la diversification de l'économie et l'intégration aux chaînes de valeurs mondiales	Axe 4 : Le développement des infrastructures commerciales
<p>Union européenne</p> <p>Bilatéraux UE</p> <p>- Allemagne</p> <p>- France</p> <p>SCAC</p> <p>AFD</p> <p>Bilatéraux non UE</p> <p>- Chine</p> <p>- Inde</p>	<p>Appui à la Direction Générale des Impôts (Programme d'appui à la Bonne Gouvernance)</p> <p>Appui au Patronat (Livre blanc) ; DGI (actualisation du CGI) ; formations ; vulgarisation du droit OHADA</p>	<p>Appui au CAFT ; diffusion des bonnes pratiques (émission radio) ; formations : ANIE, CCIAMA, CNPT</p>	<p>Filière gomme arabique</p>	

Programmation	Axe 1 : Mise à niveau du cadre légal et réglementaire en matière d'emploi, investissement et commerce	Axe 2 : Le renforcement des capacités des structures en charge du commerce	Axe 3 : Les appuis spécifiques aux filières visant à amorcer la diversification de l'économie et l'intégration aux chaînes de valeurs mondiales	Axe 4 : Le développement des infrastructures commerciales
<ul style="list-style-type: none"> - Turquie - DDC / Suisse - USAID / Etats-Unis - BAD - Banque mondiale Nations-Unies - FAO - PNUD - UNICEF 	<p style="text-align: center;">oui</p> <p style="text-align: center;">Appui à l'UMOCIR/T (100 000\$ par an)</p>	<p style="text-align: center;">oui</p>	<p style="text-align: center;">Professionnalisation des exploitations familiales et organisations de producteurs d'arachide et de karité</p> <p style="text-align: center;">oui</p> <p style="text-align: center;">Filières spiruline, aquaculture et manioc</p> <p style="text-align: center;">Promotion des filières</p>	<p style="text-align: center;">oui</p>

CONCLUSION

La chute brutale des cours du pétrole depuis le 4^{ème} semestre 2014 met en lumière l'urgence de mener des actions d'envergure en vue de diversifier l'économie nationale et de lui faire prendre une part plus active dans le commerce international. La présente étude a mis en exergue, dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, les principales actions prioritaires sur la période 2016-2020 qui devra canaliser les actions du Gouvernement avec l'appui de ses partenaires au développement.

Le PAP/EDIC II constitue un document de programmation opérationnel. Il importe donc de bien situer cet exercice sur le cycle des politiques publiques : la formulation du PAP/EDIC II ne peut s'appuyer que sur les documents stratégiques et de planification déjà existants, PND 2013-2015. Aussi, les documents Vision Prospective 2030 et Plan Quinquennal de Développement (PQD) 2016-2020 ne peuvent donc être intégrés à un niveau opérationnel compte tenu de leur calendrier d'élaboration. Par contre la formulation du PAP/EDIC II peut contribuer à enrichir les documents en cours de formulation, notamment le PQD 2016-2020. Il est proposé que l'équipe chargée de l'élaboration de la Vision réfléchisse à un scénario dans lequel les actions nécessaires au développement du secteur privé ne sont pas mises en œuvre et les changements de comportement attendus des acteurs ne sont pas observés.

Par contre, les orientations du futur PQD qui découlera de la vision prospective 2030 pourront être intégrées au moment des revues annuelles ou de la revue à mi-parcours du PAP/EDIC II qui peut être programmée pour 2017.

Il est indispensable que le présent rapport validé, fasse l'objet d'une large diffusion auprès des PTF qui sont, pour la plupart, en attente de préparer leur prochaine stratégie d'intervention. Les fiches de projets devraient passer au stade de fiche d'actions de sorte qu'elles puissent être présentées aux bailleurs pour prise en compte éventuelle dans leur plan de travail.

Il est indispensable que le Ministère de l'Economie, à travers de la DGE, soit doté d'un fonds d'étude pour alimenter la réflexion dans le cadre du Comité de pilotage du PAP/EDIC II dont la mise en place est recommandée par la présente étude. Ce fonds d'étude permettra de financer non seulement les études complémentaires découlant des travaux d'élaboration de la vision prospective 2030 ou du PQD 2016-2020 mais surtout de réaliser les études de faisabilité des projets identifiés dans le cadre de la présente étude.

BIBLIOGRAPHIE

ADE : Approfondissement et finalisation de la phase d'identification du programme régional d'accompagnement du développement dans le cadre de l'APE en Afrique centrale (PRADA) – Rapport final révisé. Volume 1 – Mars 2014.

CEMAC et CEEAC : Rapport de négociation 34^{ème} session

CEMAC et CEEAC : Rapport de négociation 33^{ème} session

CEMAC et CEEAC : Rapport de négociation 32^{ème} session

CEMAC : Matrice d'actions des recommandations de l'examen du groupe des politiques commerciales des Etats de la CEMAC membres de l'OMC/Tchad

CNPT (2011) : Livre blanc

DUE : Evaluation finale du Programme d'appui au commerce

Ministère de l'agriculture : Etude de faisabilité pour la mise en place d'un centre national d'appui à la transformation artisanale et semi-artisanale du coton au Tchad (rapport provisoire)

Ministère de l'agriculture et de l'irrigation (2014) : Plan quinquennal de développement de l'agriculture au Tchad – 2013-2018

Ministère de l'aménagement du territoire, de la décentralisation et des libertés locales : Atlas du Tchad

MCI : Rapport d'étude sur l'état des lieux en vue de l'identification du PRADA.

MCI : Etude diagnostique sur l'intégration du commerce au Tchad (EDIC II).

MPCI : Indicateurs socio-économiques du Tchad.

MPCI : Fiche de programme/projet PND 2013/2015. Mars 2014.

MPCI : Fiche de projet à compléter pour les projets bancables.

MPCI : Feuille de route de l'étude nationale Prospective « Tchad 2030 »

MPCI : Etude nationale Prospective 2030 – Tchad Vision 2030 – Note conceptuelle -

MPCI : Termes de référence de la journée de lancement de l'étude « Tchad 2030 »

MPCI : Rapport 2013 de suivi du PND

MPCI : Programme Triennal d'Investissement Public 2015-2017

OMC (2013) : Examen des politiques commerciales - CEMAC

OMC (2013) : Examen des politiques commerciales – Annexe Tchad

Primature (2014) : Arrêté n°2142/PR/PM/2015 portant création d'un comité interministériel chargé de l'élaboration du Plan d'actions Prioritaires à Moyen Terme de la Deuxième Etude Diagnostic sur l'intégration du commerce (PAP/EDIC 2).

Projets prioritaires Tchad-Prada

Présidence de la République (2014) : Décret n°416/PR/PM/MECDT/2014 fixant les modalités d'application de la loi n°006/PR/08 du 3 janvier 2008 instituant la Charte des investissements de la République du Tchad

Présidence de la République (2014) : Loi n°044/PR/2014 relative à la normalisation

Présidence de la République (2014) : Loi n°042 instituant le système nationale de métrologie en République du Tchad

Présidence de la République (2014) : Arrêté n°023/PR/PM/MECDT/SG/DGIMEC/2015 portant mise en place d'un comité de suivi et contrôle des entreprises agréées

ANNEXES

Annexe 1 : Fiches de projets développés

AXE 1 : LA MISE A NIVEAU DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE EN MATIERE DE COMMERCE, D'INVESTISSEMENT ET D'EMPLOIS	74
Fiche Projet A.1.1.4. Appui à l'amélioration du climat des affaires	75
Fiche Projet A1.1.6. Appui à la mise en place d'une législation et réglementation PPP	79
Fiche Action A.1.2.2. Redynamisation du dialogue Etat-secteur privé	83
AXE 2 : LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES STRUCTURES EN CHARGE DU COMMERCE	87
Fiche projet A.2.2 : Développement des capacités organisationnelles, humaines et logistiques du ministère en charge du commerce	88
Fiche projet A.2.5. Appui au renforcement des statistiques du commerce extérieur et du commerce des services.....	92
Fiche projet A.2.7. Projet d'appui à la mise en place d'un master en économie et commerce international à la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université de Toukra.....	98
AXE 3 : LES APPUIS SPECIFIQUES AUX FILIERES VISANT A AMORCER LA DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE ET L'INTEGRATION AUX CHAINES DE VALEURS MONDIALES	102
Fiche projet A.3.1.1. Appui à l'amélioration de la Distribution des Produits et Sous-produits de l'Élevage.....	103
Fiche de Projet 3.1.2 : Projet d'Appui à la Filière Cuir du Tchad (PAFCT).....	109
Fiche de Projet A.3.1.5. Projet de renforcement de la filière sésame au Tchad.....	115
Fiche de Projet 3.1.8. Projet de renforcement des offres de dattes et de natrons tchadiens	121
Risques relatifs à l'exécution et/ou aux résultats du projet.....	124
Fiche projet A.3.2.2. : Création de centres de formation (métiers de l'horticulture, textile-confection, etc.) et opérationnalisation des centres de formation professionnelle existants.	128
AXE 4 : LE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE ET DES INFRASTRUCTURES DE COMMERCE (INFRASTRUCTURES CONNEXES)	131
Fiche projet A.4.1.2 : Amélioration de la logistique douanière de la Douane de N'Gueli.....	132
Fiche projet A.4.2.1. Projet d'appui à la certification du CECOQDA (PAC-CECOQDA)	135
Fiche projet A.4.2.2 : Appui à la mise en place de l'Agence Tchadienne de Normalisation (ATNOR)	139

**AXE 1 : LA MISE A NIVEAU DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE EN
MATIERE DE COMMERCE, D'INVESTISSEMENT ET D'EMPLOIS**

Axe du PAP EDIC II

Axe 1 : Mise à niveau du cadre légal et réglementaire en matière de commerce, d'investissement et d'emploi

Référence PND : axe/secteur/sous-secteur

Axe 1 : Développement de l'offre / Secteur 3 : Développement du secteur privé

Axe 4 : Amélioration de la gouvernance / Secteur 1 : Modernisation de l'Etat

Autres programmes et projets possible de rattachement :

Structure responsable :

Agence Nationale des Investissements et des Exportations (ANIE)

Responsables :

Directeur Général

PARTIE I : ANALYSE DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Tchad a été longtemps très mal classé au plan international sur les questions liées à l'attractivité économique et à l'environnement des affaires. Pourtant bien intégré dans diverses communautés internationales et régionales, le pays éprouve d'énormes difficultés pour assainir son économie et motiver ainsi les investissements nationaux et attirer les investisseurs internationaux.

Cependant, de nombreux efforts ont été consentis par le Gouvernement pour remédier à cette situation. Ainsi, la création de l'ANIE avec la mise en place du « guichet unique » de création d'entreprises traduisent cette volonté même si de résultats probants se font toujours attendre. A ces réformes institutionnelles s'ajoutent les conclusions et recommandations du « Livre Blanc » du CNPT».

La problématique du climat des affaires est vaste et multidimensionnelle. Elle regroupe les aspects du secteur privé liés à la législation et à la réglementation impulsés par l'administration publique. D'autres aspects sont liés à l'environnement macroéconomique, institutionnel où le Tchad affiche quelques points de fragilité notamment en ce qui concerne les infrastructures économiques existantes (transport, structure de financement, développement de capacités, infrastructures de stockage...) et les services aux entreprises.

PARTIE II : DESCRIPTION

II.1. Objectifs du projet

L'objectif du projet d'appui à l'amélioration du climat des affaires est de mettre en œuvre un cadre propice pour le développement des affaires, tout en réduisant les goulots d'étranglement à l'essor d'un secteur privé compétitif et ouvert à l'investissement étranger.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Réduire les délais de création d'entreprises qui est fixé à 72h par les textes ;
- Diminuer les coûts de création d'entreprises ;
- Réduire la charge fiscale des entreprises et élargir ainsi l'assiette fiscale ;
- Améliorer la législation fiscale dans le sens d'inciter le secteur privé à se développer ;
- Améliorer les conditions et coûts d'installation des entreprises (zone industrielle, accès au lieu de production à travers les infrastructures, disponibilités d'une main d'œuvre qualifiée,...) ;
- Diminuer le nombre d'entreprises informelles au profit des entreprises formelles ;
- Mettre en place le statut de l'entrepreneur avec un dispositif incitatif d'accompagnement ;
- Mettre en place 3 guichets uniques régionaux (pilotes) pour élargir les impacts sur l'ensemble du territoire ;
- Formuler des recommandations en adéquation avec la vision globale (2030).

II.2. Résultats attendus du projet

Les résultats attendus sont nombreux et multiformes, il y a entre autres :

- Création effective d'une entreprise dans un bref délai ;
- Limitation des tracasseries administratives ;
- La réduction des coûts de création d'entreprise ;
- La réduction du nombre et du taux de certains impôts ;
- les conditions et coûts d'installation des entreprises (zone industrielle, accès au lieu de production à travers les infrastructures, disponibilités d'une main d'œuvre qualifiée...) sont améliorés ;
- Passage accru d'entreprises informelles au secteur formel ;
- Un Statut de l'entrepreneur existe et est assorti d'un dispositif d'accompagnement;
- Des guichets uniques régionaux sont opérationnels.

II.3. Esquisse des activités envisagées

- Mettre en réseau les services Guichet Unique et créer une plateforme électronique multiforme ;
- Identifier et retenir uniquement les documents nécessaires pour le dossier de création d'une entreprise ;
- Réduire l'obligation du capital minimum ;
- Réduire substantiellement la déclaration de souscription du capital, les frais de notaire, et la patente ;
- Réduire les délais, notamment pour la vérification du Règlement Intérieur par l'inspection du Travail ;

- Réduction des frais d'annonces légales dans les journaux.

II.4. Indicateurs possibles

- Avancement dans le classement « Doing Business » pour la création d'une société et la taxation ;
- Textes (décret, loi ou ordonnance) diminuant les honoraires du notaire, le nombre et les frais d'enregistrement exigés pour la rédaction des statuts ;
- Révision du texte fixant le nombre de pièces à fournir pour le dossier de création d'entreprise ;
- Amélioration du système fiscal en terme de procédures, délais et catégories de taxes à payés ;
- Révision du texte fixant les procédures administratives de création d'entreprise ;
- Augmentation du nombre d'entreprises créées.

II.5. Hypothèses et risques

La réalisation des objectifs assignés suppose une stabilité sous régionale, notamment la maîtrise du risque terroriste qui pèse sur le Tchad et les pays sous régionaux.

La volatilité régionale, notamment les débordements de la secte nigériane *Boko Haram*, est de nature à dégrader l'image du Tchad et par conséquent le climat des affaires.

II.6 calendrier et budget indicatif (provisoire) pour l'exécution du projet

- Environ 900.000 dollars soit 450 millions de FCFA

PARTIE III TRAVAUX A REALISER POUR PASSER A UNE FICHE D' ACTIONS

III.1. Période retenue pour la formulation de la fiche d'action

Il s'agira d'élaborer la stratégie de mise en œuvre et d'évaluer les ressources nécessaires

III.2. Etudes diagnostiques existantes à mobiliser

- Rapports Doing Business
- Rapports Indice Mo Ibrahim
- Rapport d'autoévaluation de la gouvernance au Tchad

III.3. Etudes diagnostiques complémentaires à réaliser

Aucun

III.4 Partenaires techniques et financiers possibles pour l'appui à la formulation du projet

- SFI/ Banque Mondiale, PNUD, BAD

III.5. Calendrier d'activité et budget pour la formulation du projet

Environ 10 millions FCFA.

Axe du PAP EDIC II

Axe 1 : Mise à niveau du cadre légal et réglementaire en matière de commerce, d'investissement et d'emploi

Référence PND : axe/secteur

Axe 1 : Développement de l'offre / Secteur 3 : Développement du secteur privé

Autres programmes et projets possible de rattachement :

Structures responsables :

Ministère en charge du commerce, Chambre de commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des mines et de l'artisanat

Responsable :

Direction Générale de l'Economie

PARTIE I : ANALYSE DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les Partenariats-Public-Privé (PPP) étaient une forme de délégation de pouvoir où l'Etat invite des partenaires privés à cofinancer et à gérer des services dont l'utilité est souvent publique. Aujourd'hui, ils vont au-delà de cet aspect et englobent tous les projets où Etat et partenaires privés s'accordent en copropriétaires. En 2012 par exemple, les PPP pour les projets d'envergure dans le monde ont représenté près de 86 milliards de dollars. Ils sont plus actifs au Canada mais surtout en Amérique latine tirés par les pays tels que le Brésil et la Colombie. En Afrique, ils commencent à se développer, surtout dans l'ouest du continent, mais ils demeurent encore très faiblement implantés en Afrique centrale.

Les PPP sont très peu développés au Tchad. En effet, un cadre institutionnel adéquat fixant les principes généraux semble être déficitaire pour soutenir l'essor de tels partenariats. Si l'on retrouve, malgré tout, des exemples de ce type de partenariat dans le développement de quelques grands projets (Pétrole, Energie, TIC...), ces derniers manquent d'articulation et évoluent ainsi de manière disparate sans une politique cohérente ou une stratégie PPP.

Il apparaît donc essentiel de promouvoir les PPP qui par ailleurs ont montré beaucoup d'efficacité dans le pilotage de certains grands projets au Tchad (ESSO, TOTCO) et bien plus encore ailleurs. Ce type de contrat réduit la charge fonctionnelle de l'Etat et minimise son taux d'endettement à moyen terme. Bien plus, ils permettent la réalisation de projets complexes dont la gestion impliquerait des coûts supplémentaires à l'Etat.

PARTIE II : DESCRIPTION

II.1. Objectifs du projet

L'objectif est de promouvoir l'investissement par le développement de projets PPP au détriment de l'investissement public dans le secteur productif qui est coûteux et complexe à piloter.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Initier des textes règlementaires dans le domaine PPP ;
- Sensibiliser tous les acteurs et opérateurs aux bienfaits des PPP pour toutes les parties ;
- Créer un climat favorable à l'encadrement et à l'accompagnement des projets et autres initiatives privés, permettant ainsi à l'Etat de jouer efficacement son rôle régalien de puissance publique ;
- Appuyer la Chambre de Commerce pour mieux répondre aux attentes du milieu des affaires et autres investisseurs ;
- Optimiser les coûts sur l'ensemble du cycle de vie du projet, en intégrant le développement et la gestion/entretien dans un unique contrat.

II.2. Résultats attendus du projet

Les résultats attendus sont nombreux et multiformes, il y a entre autres :

- Les textes règlementaires PPP existent ;
- Les structures de conception et de préparation de contrat des projets en PPP sont opérationnelles ;
- Le taux d'investissement s'accroît.

II.3. Esquisse des activités envisagées

- Recrutement d'un consultant pour l'élaboration de projets de textes instituant les PPP et les structures de conception et de préparation de contrats de projets en PPP ;
- Elaboration de plan d'actions triennal pour la structure créée ;
- Elaboration d'un plan de communication ;
- Dotation des structures en moyens adaptés.

II.4. Indicateurs possibles

- Croissance du taux de l'investissement public et privé ;
- Adoption/Promulgation des textes pour la promotion des PPP.

II.5. Hypothèses et risques

Hypothèse :

- Meilleure estimation des coûts du projet
- Meilleure gestion des coûts du projet
- Meilleure gestion des risques du projet
- Tenue des élections consulaires
- Possibilité de concurrence avec les marchés publics

Risque :

- Faible transparence et concurrence dans le processus aboutissant aux contrats PPP ;
- Faible lien entre le dispositif et le cycle de préparation du budget de l'Etat et des PIP ;
- Mauvais ciblage des projets à réaliser en PPP.

II.6 calendrier et budget indicatif (provisoire) pour l'exécution du projet

A déterminer en synergie avec la nouvelle équipe attendue. Il serait cependant conseillé d'envisager la mise en œuvre de ce projet dès la mise en place de la nouvelle équipe des organes dirigeants (probablement à partir d'Octobre 2015).

- Environ 500.000 dollars soit 250 millions de FCFA (au taux indicatif de 1\$ = 500 FCFA)

PARTIE III TRAVAUX A REALISER POUR PASSER A UNE FICHE D' ACTIONS

- Faire l'état des lieux de l'environnement juridique, réglementaire et social actuel des projets PPP, en mettant surtout l'accent sur toutes les questions liées à l'environnement juridique.
- Evaluer les forces et faiblesses de cet environnement pour mieux orienter les actions à mener dans le cadre de la mise en place et de la mise en œuvre de la législation et réglementation PPP.

III.1. Période retenue pour la formulation de la fiche d'action

II.2. Etudes diagnostiques existantes à mobiliser

Voir le Rapport sur l'Etat du secteur privé tchadien et la mise en place d'un Forum de Dialogue Etat-Secteur Privé (FODEP) au Tchad, mai 2007.

III.3. Etudes diagnostiques complémentaires à réaliser

« Evaluation des projets PPP existants »

III.4 Partenaires techniques et financiers possibles pour l'appui à la formulation du projet

- IDA/ Banque Mondiale
- PNUD, AFD
- BDEAC, BAD

III.5. Calendrier d'activité et budget pour la formulation du projet

Budget pour l'évaluation de l'existant et la formulation du projet d'assistance technique : 15 millions FCFA.

Fiche Action A.1.2.2. Redynamisation du dialogue Etat-secteur privé

Référence PND : axe/secteur

Axe 1 : Développement de l'offre / Secteur 3 : Développement du secteur privé

Autres programmes et projets possible de rattachement :

Axe du PAP EDIC II

Axe 1 : Mise à niveau du cadre légal et règlementaire en matière de commerce, d'investissement et d'emploi

Structure responsable :

Ministère en charge du commerce et de l'économie, Conseil National du Patronat Tchadien

Responsable :

Direction Générale de l'Economie

PARTIE I : ANALYSE DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Malgré l'existence d'un texte de loi et de son décret d'application (loi 26/PR/94 du 23 juillet 1994 portant création d'une Chambre de Commerce et le Décret d'Application N°68/PR/MET/95 du 04 février 1995 portant statut de la CCIAMA) les pouvoirs publics tchadiens ne consultent pas systématiquement la CCIAMA pour les affaires touchant au secteur privé.

A la suite du premier atelier de dialogue Etat-Secteur privé tenu en 2007, le FODEP a été créé par décret dès 2008 avec pour mission de servir de cadre de dialogue et d'échanges sur les problèmes relatifs au développement économique en général et à celui du secteur privé en particulier.

En effet, le FODEP est une plateforme de concertation et de dialogue entre les secteurs public et privé ainsi que les différents détenteurs d'enjeux du secteur privé, y compris les bailleurs de fonds et la société civile. Il devrait permettre d'échanger sur les problèmes et les solutions relatifs au développement économique en général et du secteur privé en particulier. Il a plusieurs objectifs spécifiques : servir de cadre de dialogue et d'échanges sur les différents aspects de la politique économique et sociale du Gouvernement, notamment en ce qui concerne les mesures affectant le secteur privé ; établir et renforcer la collaboration entre l'Etat et les différentes composantes du Secteur Privé tchadien, afin d'assurer leur contribution et leur adhésion à la politique économique du Gouvernement ; permettre au Secteur Privé de participer et de contribuer à la formulation des politiques économiques ; permettre au Secteur Privé de donner son avis sur les projets de lois, les programmes ou plans de développement, et sur tout projet ou proposition de texte entrant dans le domaine de sa

compétence ; appeler l'attention du Gouvernement sur les réformes pouvant favoriser la réalisation des objectifs de sa politique socio-économique ; suggérer les adaptations, les orientations et innovations économiques et sociales rendues nécessaires par l'évolution de la vie nationale ou par le contexte économique international ; Mener de sa propre initiative, toutes études sur des questions importantes, ayant un impact majeur sur la vie économique nationale, dont les résultats peuvent être transmis au Gouvernement etc.

Malheureusement, les actions du FODEP n'ont pas donné une impulsion particulière au dialogue public-privé, il ne s'est plus réuni depuis 2011. Il apparaît donc clairement que le dialogue entre le secteur privé et l'Etat n'est pas très bien établi au Tchad. Parmi les recommandations du Livre Blanc proposé par la CNPT, il apparaît comme l'un des éléments primordiaux, nécessaires à l'essor d'un secteur privé dynamique pouvant accompagner le développement socio-économique. De même, cette action a été identifiée comme primordiale dans l'EDIC2.

C'est dans ce contexte que ce projet d'appui à la redynamisation du dialogue Etat-secteur privé est initié.

PARTIE II : DESCRIPTION

II.1. Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de redynamiser le dialogue entre l'Etat et le secteur privé afin de créer un environnement propice à l'éclosion d'un secteur privé dynamique.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Relancer le FODEP en visant un équilibre entre les structures publiques et privées dans la composition de ses membres et en lui dotant de la compétence de gérer les concertations Etat-Secteur privé en matière de commerce et investissement ;
- Renforcer les capacités du CNPT dans les attributs de négociation avec l'Etat ;
- Appuyer l'élaboration des textes spécifiques pour renforcer le dialogue Etat-Secteur privé ;
- Permettre au secteur privé de participer et de contribuer à la formulation des politiques économiques en tant qu'entité consultative.

II.2. Résultats attendus du projet

Les résultats attendus de ce projet sont :

- Les réunions statutaires du FODEP ont été organisées dans le respect du calendrier fixé dans les textes ;
- Le CNPT dispose des capacités pour un dialogue efficace ;
- Des textes renforçant le dialogue Etat- secteur privé existent au-delà du FODEP ;
- Le secteur privé contribue à la formulation des politiques économiques ;
- Une plateforme de rencontre régulière autour des préoccupations du secteur privé-Etat est mise en place qui peut inclure le FODEP ;

- Un cadre permanent de suivi des décisions prises pour la résolution des problèmes liés au secteur privé est en place.

II.3. Esquisse des activités envisagées

- Restructuration et redynamisation de la CCIAMA ;
- Renforcement des associations d'affaires comme l'Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprises du Tchad (AFCCET), la Jeune Chambre Economique du Tchad (JCE), etc.
- Redynamisation ou restructuration du FODEP ;
- Redémarrage du FODEP avec des réunions trimestrielles ;
- Création d'un Secrétariat actif, intégré avec le Conseil national du commerce extérieur ;
- Formulation d'un plan d'action et la mise en œuvre de 8 à 12 réformes prioritaires sur la base d'un examen des propositions émanant du Livre Blanc.

II.4. Indicateurs possibles

- Nouvelle constitution et conseil d'administration pour la CCIAMA ;
- Augmentation du nombre de membres qui paient la cotisation ;
- Nombre de réunions du FODEP ;
- Nombre des réformes adoptées issues du dialogue public-privé.

II.5. Hypothèses et risques

II.6 calendrier et budget indicatif (provisoire) pour l'exécution du projet

- Environ 1.100.000 dollars soit 550 millions de FCFA (au taux indicatif de 1\$ = 500 FCFA)

PARTIE III TRAVAUX A REALISER POUR PASSER A UNE FICHE D' ACTIONS

III.1. Période retenue pour la formulation de la fiche d'action

III.2. Etudes diagnostiques existantes à mobiliser

III.3. Etudes diagnostiques complémentaires à réaliser

III.4 Partenaires techniques et financiers possibles pour l'appui à la formulation du projet

- SFI/ Banque Mondiale
- PNUD
- BAD

III.5. Calendrier d'activité et budget pour la formulation du projet

Environ 15 millions pour l'élaboration de la stratégie et la quantification des besoins et le document de projet

**AXE 2 : LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES STRUCTURES EN CHARGE
DU COMMERCE**

Fiche projet A2.2 : Développement des capacités organisationnelles, humaines et logistiques du ministère en charge du commerce

Référence PND : axe/secteur/sous-secteur

Axe 1 : Développement de l'offre de production et des opportunités d'emplois décents

Priorité 3 (développement du secteur privé), Sous-priorité 1 (développement des PME)

Axe du PAP EDIC II

Axe 2 : Le renforcement des capacités des structures en charge du commerce

Autres programmes et projets possibles de rattachement :

Structure responsable : Ministère en charge du Commerce

Responsable : Secrétariat Général du Ministère en charge du commerce

PARTIE I : ANALYSE DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement entend mettre la priorité sur la diversification de l'économie nationale notamment par le développement industriel répondant aux besoins intérieurs, en particulier dans le secteur de l'agro-alimentaire. **Ces objectifs reposent sur la mise en œuvre d'une organisation efficace et efficiente au sein du Ministère en charge du Commerce. C'est dans cette optique que ledit ministère vient de se doter d'un nouvel organigramme.**

L'accroissement de la production nationale et l'intégration du pays dans l'économie mondiale nécessitent de mettre en place des projets ambitieux pour non seulement accroître l'investissement privé, national et étranger, dans les secteurs productifs porteurs, mais aussi lever les obstacles qui entravent le commerce.

Or, les études ont mis en exergue une situation précaire et insatisfaisante dans les agences en charge de la promotion de la production intérieure, des exportations et des investissements. Ce qui empêche un travail plus efficace et l'atteinte de meilleurs résultats. Il est préconisé des améliorations substantielles dans tous les aspects traités dans l'enquête réalisée auprès des acteurs: un meilleur environnement physique, une meilleure capacité de planifier et gérer des projets, un financement durable des activités et investissements ainsi que des réformes substantielles dans la gestion interne (dans cet ordre de priorité).

Cette hiérarchisation induit des investissements qui en premier lieu permettraient aux agences du réseau de travailler dans un environnement plus favorable : localisation des bureaux dans un même endroit, équipements performants (climatisation, outils informatiques, mobiliers et matériels de bureau, etc.) sources d'approvisionnement sûres (électricité et accès internet) et budget récurrent. Ces investissements permettront de disposer du matériel nécessaire et de maintenir, réparer et remplacer les équipements essentiels pour le travail, en temps opportun. Mais des réformes de gestion des « ressources humaines » seraient également primordiales, c'est-à-dire des changements importants dans les méthodes de sélection du personnel

professionnel, un style participatif de gestion et des récompenses pour le travail bien fait et le travail en équipe. En premier lieu c'est le Ministère en charge du commerce et les autres agences de l'administration centrale qui sont visés.

Les analyses concluent qu'il est indispensable d'assurer un renforcement des capacités dudit Ministère et des agences principales du réseau en vue de leur permettre de mettre en œuvre de manière efficace et efficiente les stratégies et actions identifiées par les différentes études, y compris celles découlant de l'EDIC II.

Le PAP de l'EDIC II offre une opportunité pour le Ministère en charge du commerce d'atteindre ses objectifs si, des mesures de renforcement des capacités sont mises en œuvre au profit de ses structures en charge du commerce. Il s'agit de prendre en compte les quatre dimensions du renforcement des capacités, à savoir :

- le développement des ressources humaines ou développement du personnel ;
- la promotion des capacités de performance des organisations ou développement organisationnel ;
- la promotion de la coopération entre les organisations en charge de la promotion des entreprises et le développement de réseaux ;
- le développement d'un contexte institutionnel favorable au développement du commerce.

Un certain nombre de dimensions sont traités par des projets spécifiques, comme le développement institutionnel. Cependant, le renforcement des capacités techniques, fonctionnelles et logistiques, crucial pour les jeunes structures qui viennent d'être mise en place, doit être traités dans le cadre d'un projet cohérent afin d'enclencher un processus durable.

PARTIE II : DESCRIPTION

II.1. Objectifs du projet

En termes d'objectif général, le projet vise à développer les capacités organisationnelles, techniques, fonctionnelles et logistiques du Ministère en charge du Commerce en vue de lui permettre d'être en mesure d'assumer convenablement sa mission, tout à la fois dans sa dimension d'appui à la production nationale que celle du renforcement du commerce et de l'intégration économique.

De manière spécifique, le projet vise à :

- mettre en place au sein du Ministère en charge du commerce une Cellule de Suivi des Programmes et des Partenariats Commerciaux (CSPPC), appelée à prendre le relais de l'UMOCIRT et à assurer la continuité de ses missions ;
- rationaliser et redynamiser le mécanisme de préparation et de suivi des négociations commerciales internationales (OMC, APE), en veillant à une meilleure représentativité des acteurs non étatiques (secteur privé et société civile) ;

- mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités techniques des cadres du Ministère en charge du Commerce afin de leur permettre de remplir les missions qui sont confiées aux structures ;
- doter les structures de moyens logistiques à même de permettre à chaque structure du Ministère d'assurer convenablement sa mission ;
- mettre en place un système d'informations commerciales efficaces afin de disposer de facilités informationnelles pour réaliser les activités de production, d'investissement et de commerce.

II.2. Résultats attendus du projet

Il est attendu de ce projet :

- une efficacité accrue du Ministère en charge du Commerce dans son rôle de gestion de la politique commerciale.
- Les prestations du Ministère en charge du commerce et du réseau d'appui dans les domaines prioritaires suivantes sont d'une meilleure qualité :
 - o politique commerciale et d'investissement ;
 - o services aux entreprises exportatrices ;
 - o mesures techniques non-tarifaires ;
 - o choix et suivi de projets et des investissements.
- les capacités techniques des cadres du Ministère en charge du commerce sont renforcées sur les différentes thématiques de travail et sur les innovations et nouveaux défis ;
- des outils de communication entre acteurs du réseau et entre ces acteurs et les entreprises et investisseurs sont mis en place.

II.3. Esquisse des activités envisagées

Les activités du projet consisteront en :

- La mise en œuvre du plan de formation des cadres du ministère en charge du commerce sur les thématiques prioritaires ;
- Le développement d'une banque de données et de connaissances accessibles de tous les acteurs du réseau de structures en charge de la promotion des entreprises, des investissements et des exportations et entre ces derniers et les entreprises ;
- Le développement et la mise en place d'une plateforme interactive entre les acteurs du réseau, offrant des informations régulièrement actualisées et une facilitation de certaines opérations.

II.4. Indicateurs possibles

- Taux formations réalisées (Nombre de formations réalisées/nombre de formations prévues) ;
- Effectif formé/Effectif total ;
- Nombre de rapports produits (y compris les fiches) ;
- Rapports d'activités des différentes instances ;

- Nombre de textes élaborés (en rapport avec le développement du commerce)
- Taux de satisfaction des usagers du Ministère en charge du commerce (à obtenir par le biais des enquêtes d'opinion)
- Part du budget alloué à la formation (y compris le taux d'évolution de ce budget d'un exercice à l'autre)

II.5. Hypothèses et risques

La faisabilité de ce projet est tributaire d'une stabilité socio-politique du pays d'une manière générale. Elle dépend aussi de la stabilité des cadres au sein du Ministère en charge du commerce, dont la trop grande mobilité impacte les rendements et les résultats attendus de ce département ministériel.

En termes de risques, il faut retenir que les contraintes budgétaires de l'Etat peuvent annihiler les résultats escomptés de ce projet. L'inexistence d'un plan de formation cohérent et en phase avec les besoins identifiés serait aussi un facteur de risque pour l'atteinte des objectifs de ce projet.

II.6 calendrier et budget indicatif (provisoire) pour l'exécution du projet

Environ 250 millions

PARTIE III TRAVAUX A REALISER POUR PASSER A UNE FICHE D'ACTIONS

III.1. Période retenue pour la formulation de la fiche d'action

III.2. Etudes diagnostiques existantes à mobiliser

III.3. Etudes diagnostiques complémentaires à réaliser

- Bilan des compétences et des moyens des cadres du Ministère du commerce ;
- Audit organisationnel des différentes structures du Ministère du commerce.

III.4 Partenaires techniques et financiers possibles pour l'appui à la formulation du projet

Les partenaires identifiés sont la Banque Africaine de Développement qui œuvre en général dans le financement des activités relatives au renforcement des capacités.

III.5. Calendrier d'activité et budget pour la formulation du projet

Budget d'environ 30 millions pour la réalisation des deux études diagnostiques

Fiche projet A.2.5. Appui au renforcement des statistiques du commerce extérieur et du commerce des services

Axe du PAPEDIC II :

Axe 2 : Le renforcement des capacités des structures en charge du commerce

Référence PND : axe/secteur/sous-secteur

Axe 4 : amélioration de la gouvernance

Priorité 1 : la modernisation de l'État et la réforme de la fonction publique

Stratégie S5 : Amélioration du choix et de la planification spatiale et temporelle des investissements

Autres programmes et projets possible de rattachement :

- Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) ;
- Mise en place d'une base de données sur les statistiques du commerce au Ministère du Commerce.

Axe 4 de la SNDS : Améliorer la qualité de la production statistique

Structure responsable : Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED)

Responsable : Département des synthèses et des statistiques économiques

PARTIE I : ANALYSE DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Tchad fait partie des pays de la CEMAC, engagés dans les négociations au titre des APE. Des mécanismes de compensation des pertes liées à ces APE et aux accords au titre de la CEMAC, font des statistiques du commerce extérieur, des données dont l'importance stratégique et opérationnelles n'est plus à démontrer.

Des appuis de l'UE sont prévues dans un cadre régional (PACIE) et vise à :

- Améliorer l'exhaustivité des statistiques du commerce extérieur par une estimation des échanges transfrontaliers informels ;
- Renforcer les capacités en statistiques du commerce de services.

Des progrès importants ont été réalisés depuis quelques années grâce à des appuis de l'Union Européenne. Les annuaires statistiques du commerce extérieur des années 2004 à 2011 ont été produits. Cependant les progrès ont été ralentis du fait de l'arrêt de ce financement et de la lenteur dans la mise en place de SYDONIA auprès des principaux bureaux de douanes.

La production des statistiques des échanges extérieurs du Tchad est caractérisée aujourd'hui par :

- La non-exhaustivité dans la compilation des données des échanges formels (passant par le système douanier) ;
- La non-estimation des échanges transfrontaliers informels ;
- Une estimation lacunaire des statistiques des échanges de services du fait de l'absence d'un système de suivi de ces statistiques, une méthodologie non maîtrisée et des outils non mis en place ;
- Des retards importants dans la production des statistiques existantes ;
- Des faiblesses de capacités dans le traitement et l'analyse des statistiques du commerce extérieur produit : non traitement des non-réponses, non identification et traitement des valeurs aberrantes, pas de calcul d'indices du commerce extérieur, faible qualité de l'analyse des résultats ;
- La faiblesse des ressources humaines, matérielles et financières pour assurer efficacement la collecte des données auprès des postes douaniers.

PARTIE II : DESCRIPTION

Dans le domaine des statistiques du commerce extérieur, il s'agit de consolider le dispositif actuel par des actions visant l'extension de la collecte et le traitement des données douanières par SYDONIA++, la finalisation du domaine EUROTRACE et la conception d'une base de données adaptée pour les informations des bureaux douaniers non encore informatisés. Il est prévu aussi de renforcer les capacités de traitement et d'analyse par la réalisation d'ateliers et séminaires. L'examen de la qualité et la validation des statistiques du commerce extérieur se feront dans le cadre des travaux du Comité de mise en cohérence des statistiques macroéconomiques.

En matière de statistiques sur les échanges de service, il s'agira de concevoir et de rendre opérationnel un dispositif de production de ces statistiques sur le commerce de service.

II.1. Objectifs du projet

Renforcer la qualité et l'exhaustivité des données et renforcer les capacités des cadres à mener des analyses sur le commerce extérieur et des services au Tchad.

Le projet devra permettre d'adresser des réponses spécifiquement sur les aspects suivants :

- Renforcer l'exhaustivité des données du commerce extérieur et l'échange des services par :
 - o La conduite d'une étude visant l'estimation des statistiques sur les échanges transfrontaliers informels ;
 - o La mise en place d'un système de production des statistiques sur le commerce de service, le renforcement des capacités des acteurs et l'opérationnalisation sur au moins une année ;
 - o L'estimation de la contrebande et des sous-déclarations pour trouver des clés permettant de redresser les statistiques périodiquement produites.

- Réduire les délais de production des données par la mise à disposition des ressources en vue de réaliser des missions de collecte des fiches administratives dans les postes douaniers non informatisés ;
- Améliorer la qualité de l'information par :
 - o Le renforcement des capacités des acteurs en analyse des statistiques du commerce extérieur ;
 - o La mise en place de publications infra-annuelles ;
 - o Le développement et la mise en place d'indices du commerce extérieur.

II.2. Résultats attendus du projet

- Les publications sur les statistiques du commerce extérieur sont produites dans une périodicité infra-annuelle et annuelles et respectent les délais prescrits par les SGDD ;
- L'exhaustivité de l'information contenue dans les publications périodiques est améliorée ;
- Un système et des outils de production des statistiques du commerce des services sont élaborés et opérationnels ;
- Un système et des outils de publication des statistiques et indices du commerce extérieur selon une périodicité infra-annuelle (mensuelle ou trimestrielle) sont élaborés et mis en place ;
- Une estimation des statistiques des échanges non enregistrés (commerce transfrontalier informel, de la contrebande et des sous-déclarations) est disponible ;
- Les capacités techniques des acteurs du système sont renforcées.

II.3. Esquisse des activités envisagées

- Conception et réalisation de missions trimestrielles de collecte des données auprès des bureaux de douanes non informatisés ;
- Développements méthodologiques :
 - o amélioration des estimations du commerce transfrontalier informel, notamment du bétail sur pieds ;
 - o système de collecte et de traitement des données sur le commerce transfrontalier informel
 - o calcul des indices du commerce extérieur et du commerce des services ;
- Renforcement des capacités techniques des cadres : organisation des ateliers de formation sur les thématiques suivantes :
 - o Méthodologie de traitement des statistiques du commerce extérieur et des échanges de service ;
 - o Construction des indices du commerce extérieur
 - o Analyse des statistiques du commerce extérieur
- Renforcement des moyens de travail : ordinateurs fixe de bureau, ordinateurs portables, imprimantes, armoires de rangement ;
- Financement de la collecte des données sur un an.

II.4. Indicateurs possibles

L'atteinte des résultats sera mesurée par les indicateurs suivants :

- Production régulière et dans les délais, mesurée par la réduction progressive du délai de production et le respect du calendrier de publications des statistiques du commerce des biens à l'horizon 2018 ;
- Système de collecte et de traitement des statistiques du commerce de service opérationnel, mesuré par des statistiques cohérentes régulièrement produites ;
- Couverture améliorée des statistiques du commerce extérieur et des services, mesurée par un coefficient de redressement des données (comptabilité nationale) publiées en baisse.

II.5. Hypothèses et risques

Le projet de renforcement des statistiques du commerce extérieur suppose que le programme d'installation de SYDONIA dans les principaux bureaux de douanes se poursuit et qu'il s'accompagne de l'amélioration du suivi des marchandises en transit à destination du Tchad.

Les risques liés la mise en œuvre du projet sont :

- Difficulté d'appropriation de SYDONIA par les douaniers ;
- Difficulté de collaboration entre les services des Douanes et l'INSEED ;
- La faiblesse et la mobilité du personnel.

II.6 Calendrier et budget indicatif (provisoire) pour l'exécution du projet

Compte tenu de la faiblesse en ressources humaines, les activités s'échelonneront dans le temps, tout en favorisant l'appropriation par le plus grand nombre de cadres.

La première priorité demeure la réduction du retard dans la publication des annuaires des statistiques du commerce extérieur. L'appui consistera dans un premier temps au financement des missions de collecte des données sur le terrain.

La deuxième priorité réside dans l'estimation du commerce transfrontalier informel. Au cours de cette étude, sera également apprécié l'ampleur de la contrebande et des sous-déclarations et les produits concernés. Un renforcement des capacités sera délivré à cette occasion.

Le troisième axe d'intervention consistera en la mise en place d'un système de collecte et de traitement des données statistiques sur le commerce de service.

Enfin, l'amélioration du traitement des données et du calcul des indices du commerce extérieur sera engagée concomitamment de sorte à disposer de données complètes et cohérentes, consolidées et diffusées par des canaux appropriés.

Le projet s'exécutera selon le calendrier suivant, qui durera en tout à peu près 30 mois

	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
	T1	T2	T3	T4																
Renforcement des ressources allouées au service des statistiques du commerce extérieur																				
Affectation de deux cadres de niveau ITS au service																				
Renforcement des moyens logistiques du service																				
Amélioration de l'exhaustivité et rattrapage des délais de production des statistiques du commerce extérieur et des services																				
Collecte et traitement des données auprès des bureaux de douanes																				
Estimation du commerce transfrontalier informel et renforcement des capacités des acteurs																				
Mise en place d'un système de collecte et de traitement des statistiques du commerce de service et formation des acteurs																				
Collecte et traitement des statistiques du commerce extérieur																				
Organisation d'un atelier de formation sur le traitement et le redressement de statistiques du commerce extérieure et des services																				
Amélioration de la qualité des publications des statistiques du commerce extérieur et des services																				
Mise en place de publication trimestrielle de statistiques du commerce extérieur																				
Mise en place et production des indices du commerce extérieur et renforcement des capacités des acteurs																				

PARTIE III TRAVAUX A REALISER POUR PASSER A UNE FICHE D’ACTIONS

III.1. Période retenue pour la formulation de la fiche d’action

La formulation de la fiche d’action se résume en l’élaboration de termes de référence précis des études à réaliser et l’estimation des activités courantes suivantes :

- Mission de collecte des données auprès des principaux bureaux de douanes où SYDONIA n’est pas installé ;
- Production trimestrielle des statistiques du commerce extérieur ;
- Collecte et traitement des statistiques du commerce des services.

Les études et activités suivantes nécessiteront l’assistance d’une expertise extérieure :

- Estimation des statistiques du commerce transfrontalier informel ;
- Mise en place d’un système de collecte et de traitement des statistiques du commerce de service ;
- Atelier de formation à l’estimation des données manquantes et redressement de statistiques du commerce extérieur ;
- Mise en place d’indices du commerce extérieur.

II.2. Etudes diagnostiques existantes à mobiliser

- Stratégie Nationale de Développement Statistique (SNDS) 2012-2015

III.3. Etudes diagnostiques complémentaires à réaliser

RAS

III.4 Partenaires techniques et financiers possibles pour l’appui à la formulation du projet

UE

III.5. Calendrier d’activité et budget pour la formulation du projet

Fiche projet A.2.7. Projet d'appui à la mise en place d'un master en économie et commerce international à la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université de Toukra

Axe du PAPEDIC II : Axe 3

Référence PND : axe/secteur/sous-secteur

Autres programmes et projets possibles de rattachement : RAS

Structure responsable : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université de TOUKRA (Faculté des Sciences Economiques et de Gestion-FSEG)

Responsable :

Université de TOUKRA (Faculté des Sciences Economiques et de Gestion-FSEG)

Objet : Renforcer les capacités en termes de formation pour le cycle de Master en Economie et Commerce International à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion. (FSEG).

PARTIE I : ANALYSE DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Tchad ambitionne de développer sa production à travers une diversification et une amélioration de la qualité des biens et services. L'objectif final est de participer à l'essor du commerce international, par une plus grande participation des entreprises nationales (PME-PMI notamment).

Le ministère en charge du commerce doit donc disposer de compétences afin d'accompagner le pays dans les négociations commerciales internationales et assister les entreprises exportatrices sous la forme de conseils au regard des règles du commerce mondial. Les cadres supérieurs ayant reçu cette formation pourront intégrer la fonction publique et renforcer les capacités opérationnelles du ministère en charge du commerce. Ils pourront aussi s'installer de manière libérale et accompagner les entreprises en qualité de consultant pour la conduite de leurs opérations de commerce international. Enfin, ils pourront être recrutés au sein des entreprises qui exportent les marchandises et autres produits finis.

PARTIE II : DESCRIPTION

II.1. Objectifs du projet

L'objectif général du projet d'appui à la mise en place d'un master en économie et commerce international à la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université de Toukra est de renforcer les capacités de formation d'un point de vue qualitatif.

Il s'agira plus spécifiquement de :

- doter la faculté d'un corps professoral hautement qualifié (enseignants permanents, vacataires nationaux ou étrangers).
- Promouvoir les voyages d'échange et d'imprégnation des étudiants au sein des instances internationales en charge du commerce mondial (ONUCCI, CNUCED, OMC notamment), ou avec des universités partenaires.
- Doter la faculté d'un pool informatique avec des équipements performants et un accès Internet à haut débit.

II.2. Résultats attendus du projet

- Les étudiants formés au sein de l'Université de TOUKRA sont hautement qualifiés et immédiatement opérationnels pour accompagner la politique du Tchad à développer et accroître sa participation au commerce international.
- L'Université dispose d'un cadre de formation moderne et des enseignants qualifiés, à travers les échanges de compétences avec les universités partenaires.

II.3. Esquisse des activités envisagées

- Evaluer les besoins de la faculté en termes de ressources humaines, de matériels didactiques (disposer d'une bibliothèque avec une large gamme d'ouvrages spécialisés), de matériels informatiques (ordinateurs, accès haut débit à Internet, salles multimédia, etc.) ;
- Concevoir et développer un programme d'enseignement en phase avec les besoins du pays et garantissant une compétitivité au regard des règles du commerce mondial ;
- Nouer des partenariats pour un échange de compétences et surtout d'un transfert de compétences au profit des Facultés et centres qui seront opérationnels au Tchad ;
- Mettre en œuvre les actions de formation identifiées et encourager les étudiants à rechercher des stages et voyages d'études et/ou d'imprégnation au sein des instances en charge du commerce mondial ou des universités partenaires en participant aux colloques par exemple.

II.4. Indicateurs possibles

- Nombre d'étudiants formés et réellement insérés sur le marché du travail
- Ratios enseignants/étudiants au sein de la faculté

- Pertinence des sujets de recherche abordés lors de la rédaction des mémoires de fin de formation ;
- Qualité de la formation et des outils mis à disposition des étudiants ainsi que des enseignants-chercheurs ;
- Pertinence des sujets de recherche (articles et diverses publications) initiés par le corps enseignant et au regard de la problématique « Tchad et commerce international ».

II.5. Hypothèses et risques

- Adhésion au programme par les autorités hiérarchiques ;
- Pas de grèves des étudiants ;
- Conditions minimums d'études réunies.

II.6 Calendrier et budget indicatif (provisoire) pour l'exécution du projet

PARTIE III TRAVAUX A REALISER POUR PASSER A UNE FICHE D' ACTIONS

III.1. Période retenue pour la formulation de la fiche d'action

La fiche d'action doit est conçue et mise en exécution pour au plus tard la rentrée académique 2016-2017.

III.2. Etudes diagnostiques existantes à mobiliser

Les conclusions de l'EDIC II doivent permettre d'affiner les conditions de mise en œuvre actuelle du programme de formation de la FSEG.

III.3. Etudes diagnostiques complémentaires à réaliser

NON APPLICABLE

III.4 Partenaires techniques et financiers possibles pour l'appui à la formulation du projet

Le financement des actions identifiées se fera sur les ressources nationales (Budget de l'Etat via le Rectorat), les appuis et aides financières de certains partenaires notamment la coopération française, la Banque Africaine de Développement ou la Banque Mondiale.

III.5. Calendrier d'activité et budget pour la formulation du projet

750,75 millions pour la phase 2016-2020 (formulation du projet, réalisation des activités de formation de formateurs, etc.). A démarrer dès le 1^{er} semestre 2016.

Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Salle informatique (ordinateurs, imprimantes, onduleurs, régulateurs, serveurs, photocopieurs, etc.) - A renouveler après 3 ans	50 000 000			50 000 000	
Ordinateurs portables (au profit des étudiants)	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Accès Internet (WIFI) sur le campus	19 500 000	19 500 000	19 500 000	19 500 000	19 500 000
Abonnement bibliothèque (SHS revue)	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Missions d'enseignement (environ trois à cinq par an)	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Jury de soutenance	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Enseignants vacataires nationaux	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Appui stage à l'OMC (2 à 3 étudiants par année)	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Matériels didactiques et fournitures de bureau, consommables informatiques	15000000	15000000	15000000	15000000	15000000
Sous-total	166 500 000	116 500 000	116 500 000	166 500 000	116 500 000
Imprévus 10%	16 650 000	11 650 000	11 650 000	16 650 000	11 650 000
Total Général	183 150 000	128 150 000	128 150 000	183 150 000	128 150 000
Total à financer sur la période 2016-2020	750 750 000				

**AXE 3 : LES APPUIS SPECIFIQUES AUX FILIERES VISANT A AMORCER LA
DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE ET L'INTEGRATION AUX CHAINES DE
VALEURS MONDIALES**

Fiche de projet A.3.1.1. Appui à l'amélioration de la Distribution des Produits et Sous-produits de l'Élevage

1 – Intitulé du Projet : Projet d'Appui à la Filière Bovine, 2^{ème} Phase : PAFIB II.

2 – Intitulé du Programme : Appui à l'amélioration de la Distribution des Produits et Sous-produits de l'Élevage.

Axe du PAP/EDIC II :

Axe 3 : Les appuis spécifiques aux filières visant à amorcer la diversification de l'économie et l'intégration aux chaînes de valeurs mondiales

Référence PND : axe/secteur/sous-secteur : 1.15.1.13

3.1 : Axe1 : Développement de l'offre de production et des opportunités d'emplois décents

3.2 : Sous-secteur : Productions animales

3.3 : Sous-secteur : Elevage (Productions Animales)

Autres programmes et projets possibles de rattachement :

Structure responsable : Ministère de l'Elevage

Responsable : Secrétariat Général

PARTIE I : ANALYSE DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le commerce de bétail sur pied au Tchad représente un des postes les plus importants de l'économie du pays, générant officiellement un chiffre d'affaires proche de 60 millions de dollars. Des études plus récentes arrivent cependant à une estimation de plus du double de cette valeur, qui correspondrait alors à la moitié des exportations tchadiennes annuelles. Ces chiffres confirment la place majeure qu'occupe le sous-secteur de l'élevage au Tchad, dont 80% du cheptel appartient à des systèmes pastoraux et qui contribue à la subsistance de 40 % de la population rurale et à près de 20 % du PIB du pays (INSEED, 2004).

Les bovins sont exportés sur pied, principalement vers le Nigeria (où la demande est en constante augmentation), le Cameroun, le Soudan et la RCA. Les camelins sont exportés vers la Libye et l'Égypte via le Soudan. Une étude de terrain sur les circuits de commercialisation conduite par le Pôle Régional de Recherche appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale (Koussou et Liagre, 2003) a relevé, en 2000, un chiffre d'affaires de 86 milliards de FCFA, proche de la valeur de 85,4 milliards (470 000 têtes de bovins) rapportée par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) en 2001.

Le commerce de bétail qui bénéficie de l'efficacité des circuits d'exportation sur pied génère donc des revenus pour les éleveurs et les nombreux acteurs qui y interviennent. Par ailleurs, il est une source de fiscalité pour l'Etat, les communes, sous-préfectures et cantons.

Le commerce de la viande dans le pays est réalisé par des bouchers qui achètent les animaux auprès de commerçants de bétail. L'abattage est réalisé sur les aires d'abattages officielles lorsqu'elles existent. Une partie des abattages est aussi réalisée de manière informelle. Selon le MDPPA, 54 872 bovins, 287 816 petits ruminants, 2678 camelins ont été abattus de façon contrôlée en 2011. Il estime que plus de 80% des abattages ne sont pas contrôlés. Le nombre de bovins abattus pourrait ainsi atteindre 500 000 têtes de bovins par an. Les exportations de viande par la Société Moderne des Abattoirs Frigorifiques de Farcha (SMAFF) buttent aussi depuis plusieurs années sur les difficultés de fret aérien. En 2001, ces exportations étaient essentiellement orientées vers le Congo.

Comme pour la viande, le secteur des cuirs et peaux est très mal connu. Pourtant, il s'appuie sur une disponibilité en produits bruts très important. Des réseaux de collectes et de première transformation des cuirs et peaux existent et permettent l'exportation de produits bruts vers le Nigeria, le Soudan ou le Cameroun, mais aussi vers l'Europe.

La filière cuirs et peaux au Tchad, bien que dynamique et organisée, reste très artisanale. Elle souffre du manque de formation de ses acteurs, et en particulier des bouchers et des tanneurs. Il en résulte des défauts de qualité du cuir séché et des cuirs tannés. L'amélioration des infrastructures de séchages, la formation des acteurs ainsi que l'appui à la concertation au sein de la filière pourraient renforcer la compétitivité de cette filière. Elle pourrait en particulier remporter des parts de marché à l'exportation dans le domaine de la maroquinerie artisanale. On évalue l'activité de la filière à environ 500 000 pièces de bovins par an et 1 800 000 pièces de petits ruminants dont 30% sont de qualité inférieure et donc inutilisable pour le commerce du cuir. La plupart de ces produits font l'objet d'un commerce vers le Nigeria. Les exportations vers l'Europe ont cessé en raison de la chute des cours mondiaux à 1 500 F/kg (Espérabé, 2002).

L'analyse de la littérature disponible montre que les principales difficultés rencontrées par les acteurs de la filière Bétail-viande-cuir sont les suivantes :

- Insuffisances des infrastructures destinées à promouvoir la commercialisation (marchés physiques) ;
- Irrégularités dans la qualité des produits freinent la consommation et limitent la compétitivité des produits locaux face aux importations ;
- Manque de formation des entreprises artisanales en techniques et en gestion ;
- Faiblesse des organisations professionnelles des acteurs.

Le PAFIB I, considéré comme un projet pilote, a obtenu des résultats encourageants, notamment en termes d'organisation des professionnels de la zone de couverture, des infrastructures de traitements et de commercialisation de la filière bovine – viande, des infrastructures d'adduction d'eau potable aux animaux de commerce. Cependant, la phase pilote n'a touché que trois régions (Guéra, Bahr El Ghazal, Hadjer-Lamis) sur les 23 que compte le pays. Des efforts méritent d'être poursuivis afin d'accompagner les dynamiques en cours et de consolider les acquis d'une part et d'autre part, d'envisager son extension vers le Centre, l'Est et le Sud du pays.

PARTIE II : DESCRIPTION

II.1. Objectifs du projet

- ✓ **Objectif Global**
- Amélioration durable de la valeur et des volumes des produits et sous-produits d'élevage (bétail sur pied, viande, cuirs et peaux).

✓ **Objectifs Spécifiques**

- Améliorer la qualité et les conditions de vente formelle du bétail exporté sur pied ;
- Assurer la promotion de l'émergence des secteurs de l'industrie de la transformation et du conditionnement de la viande ;
- Renforcer les capacités opérationnelles du secteur artisanal de la boucherie/charcuterie ;
- Améliorer durablement la disponibilité et la qualité des sous-produits d'élevage (cuirs et peaux).

II.2. Résultats attendus

- la qualité et les conditions de vente formelle du bétail exporté sur pied sont améliorées ;
- la promotion de l'émergence des secteurs de l'industrie de la transformation et du conditionnement de la viande est assurée;
- les capacités opérationnelles du secteur artisanal de la boucherie/charcuterie sont renforcées ;
- la disponibilité des sous-produits d'élevage (cuirs et peaux) de qualité, durablement sont améliorée.

II.3. Groupes Cibles/Bénéficiaires

- Les organisations faitières (Commerçants de bétail, bouchers ; éleveurs ; artisans ; Producteurs ruraux ; associations ; groupements des professionnels ; consommateurs etc. des zones de couverture du projet ;
- Les services de contrôle de qualité, d'hygiène et d'inspection et de commercialisation des produits et sous-produits d'élevage.

II.4. Principales activités

- Réhabiliter /Construire les puits pastoraux et les mares pour l'abreuvement du bétail dans la zone du projet ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des principaux postes de contrôle sanitaire de la zone du projet (Équipements de froid, Formation et dotation en Ressources Humaines compétentes en quantité et en qualité, dotation en vaccins, médicaments et autres Équipements) ;
- Aménager /Réhabiliter les marchés de bétail à l'intérieur du pays en vue de l'amélioration des conditions de commercialisation ;
- Appui à la promotion des Organisations Professionnelles (OP) Responsables et reconnues, du secteur de la transformation et de la commercialisation de la viande, à travers les activités de Conseils, de Formations et du développement des partenariats réciproquement bénéfiques ;

- Renforcer les capacités techniques et professionnelles des travailleurs du secteur de transformation de la viande (bouchers et charcutiers, formation en hygiène, techniques de conservation, fabrication des produits avec forte valeur ajoutée) ;
- Appuyer la promotion des entreprises de transformation des produits et sous-produits de l'élevage ;
- Réhabiliter/construire les aires d'abattage de la zone de couverture du projet ;
- Sensibiliser les éleveurs, les abatteurs, les bouchers et les collecteurs pour la production des peaux brutes de bonne qualité (conduite des troupeaux, écharnage, séchage) ;
- Appuyer la promotion des organisations professionnelles du secteur « cuirs et peaux », à travers les activités de Conseils, de formations et du développement des partenariats réciproquement bénéfiques.

II.5. Zone d'intervention

En plus de Hadjer Lamis, du Guera et du Barh El Ghazel où des actions de consolidation seront menées, la zone d'intervention du projet sera élargie aux autres régions suivantes : Sila, Ouaddai, Batha, Salamat, Moyen- Chari, Mayo Kebbi (Est et Ouest), Tandjilé, Logone Occidental, Logone Oriental, Mandoul et Chari-Baguirmi.

II.6. Durée du projet :

4 ans

II.7. Acteurs de mise en œuvre :

MDPPA

PARTIE III. FINANCEMENT

III.1. Statut du Projet :

En cours	/ <input checked="" type="checkbox"/> /
Nouveau	/ <input type="checkbox"/> /
Identification	/ <input checked="" type="checkbox"/> /
Etude	/ <input type="checkbox"/> /
Pipe	/ <input type="checkbox"/> /

III.2. Coût global du projet : / 8 000 000 000 /FCFA

PARTIE III TRAVAUX A REALISER POUR PASSER A UNE FICHE D' ACTIONS

III.1. Période retenue pour la formulation de la fiche d'action

II.2. Etudes diagnostiques existantes à mobiliser

III.3. Etudes diagnostiques complémentaires à réaliser

III.4 Partenaires techniques et financiers possibles pour l'appui à la formulation du projet

III.5. Calendrier d'activité et budget pour la formulation du projet

Budget	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	
Activités et autres coûts	Coût Total				Total PND
Amélioration de la qualité et des conditions de vente formelle du bétail sur pied					
TOTAL ACTIVITES 1	545 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	2 045 000 000
Emergence et renforcement de l'industrie de la transformation et du conditionnement de la viande, l'artisanat de la boucherie/charcuterie					-
TOTAL ACTIVITES 2	870 000 000	870 000 000	870 000 000	870 000 000	3 480 000 000
Amélioration durable de la qualité des sous-produits de l'élevage (cuirs et peaux)					-
TOTAL ACTIVITES 3	160 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000	640 000 000
Sous total 1 (= TA1+TA2+TA3)	1 575 000 000	1 530 000 000	1 530 000 000	1 530 000 000	6 165 000 000
Investissements					-
Sous total 2	252 000 000	-	27 000 000	-	279 000 000
Frais de gestion opérationnelle (Fonctionnement, personnel, gestion du projet)					-
Sous Total 3	169 850 000	169 850 000	169 850 000	169 850 000	679 400 000
Visibilité et communications					-
Sous total 4	23 000 000	23 000 000	23 000 000	23 000 000	92 000 000
Frais bancaires	360 000	360 000	360 000	360 000	1 470 012
Sous total 5	360 000	360 000	360 000	360 000	1 440 000
Audits	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 001
Sous total 6	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	100 000 000
Evaluation à mi-parcours	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 001
Sous total 7	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	100 000 000
Sous total 1 à 7	2 070 210 000	1 773 210 000	1 800 210 000	1 773 210 000	7 416 840 000
Inflation (3%)	62 106 300	53 196 300	54 006 300	53 196 300	2 292 715 200
Provision pour imprévus (5%)	103 510 500	88 660 500	90 010 500	88 660 500	2 441 052 000
Totaux	2 235 826 800	1 915 066 800	1 944 226 800	1 915 066 800	8 010 187 200

Fiche de Projet 3.1.2 : Projet d'Appui à la Filière Cuir du Tchad (PAFCT)

Axe du PAP EDIC II

AXE 3 : Les appuis spécifiques aux filières visant à amorcer la diversification de l'économie et l'intégration aux chaînes de valeurs mondiales.

Référence PND : axe/secteur/sous-secteur

Axe 1 : Développement de l'offre de production et des opportunités d'emplois décents

Autres programmes et projets possible de rattachement :

- Plan National de Développement de l'Élevage 2009-2016 (PNDE) ;
- Projet d'Appui au Développement des Industries Animales (PADIAT)

Structure responsable :

Ministère de l'économie, du commerce et du développement touristique

Responsable :

UMOCIRT

PARTIE I : ANALYSE DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'élevage a toujours été au Tchad l'un des secteurs moteurs de l'économie nationale. Avant l'exploitation du pétrole en 2003, elle était avec l'agriculture les deux principales sources d'approvisionnement des finances publiques. De nos jours alors que l'exportation des bétails se fait sur pied, elle est la deuxième source des rentrées de devises au pays après le pétrole. Le potentiel de l'élevage Tchadien très riche en cheptel bovin, caprin et ovin n'est pas exploité à bon escient à cause des difficultés liées à la transformation des produits et sous-produits de l'élevage. Selon les données fournies dans le Rapport de l'EDIC 2 (tableau 15.4, page 482), le cheptel tchadien est évalué en 2011 à environ 25 millions de têtes, ainsi réparties :

- Bovins : 7,5 millions ;
- Ovins : 4,5 millions ;
- Caprins : 10 millions ;
- Camélidés : 3 millions.

Les peaux et cuirs sont des produits secondaires qui découlent de l'abattage. Généralement, les peaux proviennent de l'abattage de gros ruminants alors qu'on tire les cuirs des petits ruminants. Les peaux et cuirs sont commercialisés et exportés au Nigéria et au Cameroun. Toutefois, une petite partie (10% selon les données de l'étude sur la chaîne de valeur des cuirs et peaux réalisées par le CCI en 2009) fait l'objet d'une transformation locale par les tanneries artisanales.

Le Tchad est un des rares pays pastoraux qui à ces jours ne dispose pas des installations et structures destinées à la valorisation de ces sous-produits malgré la disponibilité en produits bruts très importante. La production nationale de peaux et cuirs repose sur des techniques de traitement traditionnel très peu performantes et ne répondant à aucune norme de qualité et de salubrité.

Avec son important cheptel, le Tchad a les potentialités pour saisir les opportunités à l'exportation de peaux et cuirs pour satisfaire les besoins du marché international où la demande est en forte expansion particulièrement en Europe et en Asie alors qu'on note un rétrécissement de l'offre de ces derniers qui ont toujours dominé les échanges.

En outre, le développement du sous-secteur des cuirs et peaux offrira de réelles possibilités de substitution des importations de cuirs du pays. En effet, la balance commerciale du Tchad montre que le pays importe des produits manufacturés en cuirs (chaussures, habillements et meubles). Ces produits importés sont soit de seconde qualité ou de deuxième main. Cependant les importations ont de beaux jours devant elles car le Tchad ne dispose pas encore de capacités industrielles de fabrication de chaussures et d'article de maroquineries. Pour l'heure, les artisans tchadiens n'ont ni la capacité financière ni le savoir-faire technique, et encore moins une matière première de bonne qualité pour concurrencer ces importations.

Le Projet d'Appui à la Filière Cuirs du Tchad (PAFCT) vise à assurer une meilleure exploitation de la chaîne de valeurs bétail-viande en aidant les acteurs à surmonter les contraintes au développement de la filière. Ainsi des actions du Projet viseront :

- une plus grande maîtrise des techniques et des savoir-faire en matière de production, à travers la mise en œuvre d'activités de formation, sensibilisation, conseils et assistance technique au profit des professionnels ;
- une mise à niveau des méthodes de production, à travers la modernisation des infrastructures d'abattage, la semi-industrialisation du tannage, une mécanisation de base des méthodes artisanales de fabrication des articles en cuirs ;
- la définition d'une stratégie de développement à moyen terme de la filière et la mise en place d'une structure nationale dédiée au développement de la filière cuir.

PARTIE II : DESCRIPTION

II.1. Objectifs du projet

L'objectif global du projet est de contribuer au développement des secteurs de l'élevage et de l'artisanat au Tchad en vue de la diversification de l'économie et de l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'objectif spécifique du Projet est de promouvoir l'émergence d'une véritable filière de production du cuir au Tchad, à travers :

- L'organisation des acteurs et des associations professionnelles de la filière ;
- L'amélioration de la qualité des peaux et la production d'un cuir de qualité ;
- Le développement des capacités de fabrication des produits dérivés du cuir répondant aux besoins du marché.

II.2. Résultats attendus du projet

Les résultats attendus du projet sont :

- La filière est mieux organisée et dispose d'une stratégie de développement à moyen terme ;
- Les peaux produites sont de qualité ;
- Le cuir est produit en quantité et qualité susceptible de satisfaire les besoins du marché, y compris à l'exportation ;
- Les capacités d'offre des artisans (cordonniers et maroquiniers) sont améliorées ;
- La gestion et le suivi de l'exécution du Projet sont assurés avec une pleine implication des parties prenantes.

II.3. Activités retenues

- **Activités du Résultat 1 : La filière est mieux organisée et dispose d'une stratégie de développement à moyen terme**
 - Renforcement des capacités des organisations de la filière ;
 - Développement du cadre de concertation des acteurs de la filière ;
 - Formulation et validation d'un plan de développement de la filière à moyen terme.
- **Activités du Résultat 2 : Les peaux produites sont de qualité**
 - Lutte contre les pratiques de marquage au fer et les maladies de peaux ;
 - Création de cinq (05) aires d'abattages modernes (dont 02 à N'Djaména et 3 à Dourbali, Gama et Bitkine) ;
 - Renforcement des capacités des bouchers en technique de dépouillage ;
 - Adoption des normes et des bonnes pratiques en matière d'hygiène et de sécurité au niveau des aires d'abattage.
- **Activités du Résultat 3 : Le cuir est produit en quantité et qualité susceptible de satisfaire les besoins du marché, y compris à l'exportation**
 - Modernisation des tanneries artisanales de Mandjaffa, Dourbali, Gama et Bitkine ;
 - Renforcement des capacités des tanneurs opérant au niveau des 4 tanneries.
- **Activités du Résultat 4 : Les capacités d'offre des artisans (cordonniers et maroquiniers) sont améliorées**
 - Appui à l'Unité de production de chaussures du Centre artisanal de N'Djaména
 - Renforcement des capacités productives des artisans
 - Appui à la commercialisation des produits fabriqués (chaussures et articles de maroquinerie) par les artisans tchadiens.
- **Activités du Résultat 5 : La gestion et le suivi de l'exécution du Projet sont assurés avec une pleine implication des parties prenantes**
 - Préparation et signature des protocoles et conventions avec les différents partenaires du Projet ;
 - Gestion opérationnelle du projet par l'UMOCIRT ;
 - Suivi des activités du projet ;
 - Audits annuels des comptes du projet ;
 - Evaluations du projet.

II.4. Indicateurs

- **Résultat 1 :**
 - Existence d'un système de communication au sein de la filière ;
 - Existence d'un Comité technique dans la filière ;
 - Nombre de rencontres de concertations des professionnels de la filière ;
 - Existence d'une stratégie de développement de la filière.
- **Résultat 2 :**
 - Nombre de campagnes de sensibilisation organisées au profit des éleveurs et bouchers ;
 - Utilisation des méthodes de dépouillage mécanisé ;
 - Maîtrise des techniques de dépouillage ;
 - Existence de normes d'hygiène et de sécurité.
- **Résultat 3 :**
 - Mise en place de Tanneries qui répondent aux normes environnementales ;
 - Tanneries produisent du cuir fini et semi fini de qualité ;
 - Maîtrise des techniques modernes de tannage et de gestion commerciale.

- **Résultat 4 :**
 - Les capacités de l'Unité de production de chaussures du centre artisanale sont utilisées de manière optimale
 - Les artisans maîtrisent les techniques pour assurer une production répondant aux exigences de la demande ;
 - Existence d'un plan marketing pour la commercialisation des produits
 - Meilleure connaissance des exigences du marché international.
- **Résultat 4 :**
 - Nombre de protocoles d'Accord et de convention signés pour la mise en œuvre du projet ;
 - Equipe d'exécution du projet opérationnelle ;
 - Rapports de suivi des activités sont élaborés régulièrement ;
 - Organisation régulière des réunions de pilotage et de suivi du projet ;
 - Réalisation d'audit et d'évaluation.

II.5. Hypothèses et risques

Les risques pouvant entraver l'exécution du Projet ou compromettre l'atteinte des résultats escomptés peuvent découler des facteurs internes et externes ci-après.

- **Risques internes**
 - faible appropriation par les acteurs concernés (associations et professionnels de la filière) ;
 - manque d'implication des autorités locales (municipalité, services de l'Etat) ;
 - retard de mobilisation des experts internationaux ;
 - Corruption.
- **Risques externes**
 - risque naturel (sécheresse ou maladies décimant le cheptel) ;
 - risque politique ;
 - risque financier (difficulté de mobilisation des ressources pour la couverture de la contrepartie nationale).

II.6 calendrier et budget du projet

- **Plan de travail du Projet**

Résultats	Activités	Années		
		A1	A2	A3
1. La filière est mieux organisée et dispose d'une stratégie de développement à moyen terme	1.1 : Renforcement des capacités des organisations de la filière	X		
	1.2 : Développement du cadre de concertation des acteurs de la filière	X	X	X
	1.3 : Formulation et validation d'une stratégie de développement de la filière à moyen terme	X		
2. Les peaux produites sont de	2.1 : Lutte contre les pratiques de marquage au fer et les maladies	X		

Résultats	Activités	Années		
		A1	A2	A3
qualité	de peaux			
	2.2 : Création de cinq (05) aires d'abattages modernes (dont deux (02) à N'Djaména et 3 à Dourbali, Gama et Bitkine	X	X	
	2.3 : Renforcement des capacités des bouchers en technique de dépouillage	X	X	
	2.4 : Adoption des normes et des bonnes pratiques en matière d'hygiène et de sécurité au niveau des aires d'abattage		X	
3. Le cuir est produit en quantité et qualité susceptible de satisfaire les besoins du marché, y compris à l'exportation	3.1 : Modernisation des tanneries artisanales de Mandjaffa, Dourbali, Gama et Bitkine	X	X	
	3.2 : Renforcement des capacités des tanneurs opérant au niveau des 4 tanneries		X	
4. Les capacités d'offre des artisans (cordonniers et maroquiniers) sont améliorées	4.1 : Appui à l'Unité de production de chaussures du Centre artisanal de N'Djaména	X		
	4.2 : Mise en place d'une coopérative des artisans de N'Djaména et renforcement des capacités productives des adhérents	X	X	
	4.3 : Appui à la commercialisation des produits fabriqués (chaussures et articles de maroquinerie) par les artisans tchadiens	X	X	X
5. La gestion et le suivi de l'exécution du Projet sont assurés avec une pleine implication des parties prenantes	5.1 : Préparation et signature des protocoles et conventions avec les différents partenaires du Projet	X		
	5.2: Gestion opérationnelle du projet par l'UMOCIRT	X	X	X
	5.3 : Suivi des activités du projet	X	X	X
	5.4 : Audits annuels des comptes du projet	X	X	X
	5.5 : Evaluations du projet		X	X

- **Budget du Projet**

Le Budget du Projet s'établit à un montant de Trois millions trois cent trente-deux mille cinq cent trente-huit dollars des Etats-Unis (3 332 538 USD).

- **Budget sommaire par catégorie/ Financement à rechercher auprès des PTF (en Dollars US)**

Compte	Catégorie	Année 1	Année 2	Année 3	Total
71400	Experts nationaux	90170	28620	26220	145010
71600	Voyages et mission	27440	27440	7440	62320
63400	Coûts d'apprentissage	39000	26000	0	65000
72100	Sous-traitance	245570	250074	104356	600000
72200	Matériel	132900	1690560	0	1823460
73100	Locaux	16496,2	0	0	16496,2
74100	Services professionnels	5000	16155	16155	37310
74200	Communication	22500	22500	22500	67500
74500	Divers	74396	53896	53896	182188
TOTAL		653 472,2	2115245	230567	2 999 284,2

- **Budget sommaire par catégorie/ Contrepartie nationale du Gouvernement (en Dollars US)**

Compte	Catégorie	Année 1	Année 2	Année 3	Total
73100	Locaux	320053,8	0	0	320053,8
74500	Divers	4400	4400	4400	13200
TOTAL		324453,8	4400	4400	333253,8

PARTIE III TRAVAUX A REALISER POUR PASSER A UNE FICHE D’ACTIONS

III.1. Période retenue pour la formulation de la fiche d’action

Document de Projet déjà disponible et validé par le Gouvernement.

II.2. Etudes diagnostiques existantes à mobiliser

Le Document de projet a été formulé sur la base d’une étude sur la chaîne de valeurs cuirs et d’une mission d’identification des besoins réalisée conjointement avec le Centre du Commerce International (CCI).

III.3. Etudes diagnostiques complémentaires à réaliser

Aucune

III.4 Partenaires techniques et financiers possibles pour l’appui à la formulation du projet

Document de projet déjà formulé et validé

Fiche de Projet A.3.1.5. Projet de renforcement de la filière sésame au Tchad

Axe du PAP EDIC II

AXE 3 : Les appuis spécifiques aux filières visant à amorcer la diversification de l'économie et l'intégration aux chaînes de valeurs mondiales.

Référence PND : axe/secteur/sous-secteur.

Axe 1 : Développement de l'offre de production et des opportunités d'emplois décents.

Autres programmes et projets possible de rattachement :

- Programme de Développement Durable de l'Agriculture Africain (PDDAA)
- Plan National pour l'Investissement Rural (PNISR) ;
- Programme National de Sécurité Alimentaire

Structure responsable :

Ministère en charge de l'agriculture.

Responsables :

Direction Générale de la Production Agricole.

PARTIE I : ANALYSE DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les différentes variétés de sésames sont cultivées comme une activité secondaire dans les régions soudanaises et au centre du Tchad depuis les années 1930. La culture du sésame pratiquée comme une activité principale au cours de ces cinq dernières années résulte pour une bonne part des difficultés que connaît la filière Coton. En effet au vu des difficultés à vendre les quantités de coton récoltées, de plus en plus de paysans préfèrent le sésame comme culture de rente et cet attrait a porté le volume de sa production entre 9 000 et 12 000 tonnes au cours de la campagne agricole 2013 -2014 selon les estimations des différentes institutions en charge de son développement (ONDR, FAO).

A cause de son faible niveau de transformation, seulement 20% de la production de sésame est consommé au niveau national. Le reste de la production est exporté vers le Cameroun, le Nigéria, le Soudan, la RCA et dans une moindre mesure le Bénin. Identifié dans la deuxième Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce comme une filière porteuse, l'augmentation de la quantité produite au niveau national qui évolue en parfaite cohérence avec la demande mondiale est de bonne augure pour contribuer aux objectifs de sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté des producteurs.

Au vu de ces potentialités il est évident que les appuis techniques, matériels et financiers en faveur des acteurs développeront la filière dans les volets de la transformation industrielle ou semi-industrielle. L'augmentation de la quantité transformée augmentera également les marges des acteurs tout au long de la filière et contribuera aux objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.

C'est la raison pour laquelle le projet de renforcement de la filière sésame au Tchad est retenu dans le Programme d'Actions Prioritaires de l'EDIC2. C'est un projet qui a pour objectif d'augmenter la quantité et les quantités de sésame commercialisé au niveau national et à l'export, en garantissant le développement d'une filière efficace et une répartition équitable de la valeur entre les acteurs, afin que la filière participe au développement national.

PARTIE II : DESCRIPTION

II.1. Objectifs du projet

Le présent projet vise les objectifs de :

- Renforcement de la productivité et de la durabilité des cultures ;
- L'organisation de la commercialisation ;
- la sécurisation des débouchés pour le sésame ;
- la prise en compte de la filière sésame dans l'Est du pays.

II.2. Résultats attendus du projet

Les résultats spécifiques visés par le projet sont les suivants :

- Le renforcement de la productivité et de la durabilité (rationalité économique, durabilité environnementale et acceptabilité sociale) de la culture du sésame ;
- L'organisation de la commercialisation permettant de gagner en efficacité et de garantir une répartition équitable des revenus ;
- La sécurisation des débouchés par la promotion de l'export, de la consommation nationale et de la transformation ;
- L'intégration de l'Est du pays, négligé jusqu'à présent, dans la stratégie de développement de la filière.

II.3. Activités du Projet

- **Activités du Résultat 1 : Renforcement de la productivité et de la durabilité des cultures**
 - Renforcement de l'offre en semences de qualité ;
 - Amélioration et diffusion d'itinéraires techniques ;
 - Facilitation de l'accès des producteurs aux facteurs de production
- **Activités du Résultat 2 : Organisation de la commercialisation**
 - Dynamisation des Organisations de producteurs motivées ;
 - Information sur le marché du sésame ;
 - Anticipation de l'offre et de la demande ;
 - Construction de centres de stockage ;
 - Financement des matériaux pour la construction de greniers villageois ;
 - Améliorer l'encadrement de la taxation au niveau des marchés cantonaux et régionaux ;
 - Facilitation du transport.
- **Activités du Résultat 3 : Sécurisation des débouchés**
 - Amélioration de la qualité du sésame commercialisé et promotion du sésame tchadien ;
 - Soutien aux initiatives de transformation
 - Soutien à l'exportation ;
 - Etudes du marché national.
- **Activités du Résultat 4 : Prise en compte de la filière sésame dans l'Est du pays**

- Etude sur la filière dans l'Est (Ouaddaï, Sila) (prestataire) ;
 - Proposition de compléments au projet (prestataire) ;
 - Financements en réserve pour la zone Est.
- **Activités du Résultat 5 : fonctionnement efficace du projet**
 - Contractualisation avec les différents partenaires du projet, après sélection compétitive le cas ;
 - Recrutement du personnel de projet et des agents nationaux détachés des Ministères de l'agriculture/environnement et des mines ;
 - Programmation stratégique et gestion quotidienne du projet ;
 - Acquisition des équipements et consommables du projet ;
 - Suivi/évaluation externe du projet.

II.4. Indicateurs retenus

- Augmentation de la production de sésame ;
- Augmentation des exportations ;
- Amélioration de la qualité du sésame ;
- Satisfaction des acteurs de la filière ;
- Mise en œuvre par les producteurs des itinéraires écologiquement durables économiquement rationnels et socialement acceptables ;
- Organisations professionnels dynamisées ;
- Amélioration des capacités de stockage ;
- Facilitation de transport ;
- Commercialisation de sésame de qualité, facilitant sa promotion.

II.5. Hypothèses et risques

- **Risques relatifs à l'exécution et/ou aux résultats du projet.**
- **Risques externes**
 - Instabilité politique ;
 - Conflits et insécurité dans les zones ciblées ;
 - Sécheresse/mauvaise pluviométrie ;
 - Volatilité des prix/chute des cours sur le marché international ;
- **Risques internes**
 - Manque d'adhésion des acteurs au projet ;
 - Non implication des autorités locales ;
 - Manque de coordination entre les différentes partenaires en charge de l'exécution du projet ;
 - Difficultés de mobilisation de la contrepartie nationale du budget du projet ;
 - Tentatives d'accaparement des marges (taxation abusive, spéculation, etc.) ;

- Simplification trop importante des systèmes cultureux entraînant des risques en termes de sécurité alimentaire et des risques de faillite des producteurs ;
- Détournement des équipements (infrastructures et matériel) du projet à d'autres usages ;
- Absence de reconnaissance de la qualité du sésame tchadien sur les marchés internationaux ;
- Réticences à la consommation de sésame au Tchad.

II.6 calendrier et budget indicatif (provisoire) pour l'exécution du projet

• Plan de travail

Résultats	Activités	Années			
		A1	A2	A3	A4
1 Renforcement de la productivité et de la durabilité des cultures	1.1. Renforcement de l'offre en semences de qualité		x		
	1.2. Amélioration et diffusion d'itinéraires techniques		x	x	x
	1.3. Facilitation de l'accès des producteurs aux facteurs de production	x	x	x	x
2 Organisation de la commercialisation	2.1. Dynamisation des Organisations de producteurs motivés	x	x	x	x
	2.2. Information sur le marché du sésame	x	x		
	2.3. Anticipation de l'offre et de la demande		x		
	2.4. Construction de centres de stockage				x
	2.5. Améliorer l'encadrement de la taxation au niveau des marchés cantonaux et régionaux	x	x	x	x
	2.6. Facilitation du transport	x	x	x	x
	2.7. Appui à l'émergence d'une interprofession	x	x	x	x
3 Sécurisation des débouchés	3.1. Amélioration de la qualité du sésame commercialisé et promotion du sésame tchadien	x	x	x	x
	3.2. Soutien aux initiatives de transformation	x	x	x	x
	3.3. Soutien à l'exportation		x		
	3.4. Etudes du marché national	x	x	x	x
4 Prise en compte de la filière	4.1. Etude sur la filière dans l'Est (Ouaddaï, Sila) (prestataire)	x			

Résultats	Activités	Années			
		A1	A2	A3	A4
sésame dans l'est du pays	4.2. Proposition de compléments au projet (prestataire)		x		
	4.3. Financements en réserve pour la zone Est			x	
5 Fonctionnement efficace du projet	.5.1. Contractualisation avec les différents partenaires du projet, après sélection compétitive le cas échéant			x	x
	5.2. Recrutement du personnel de projet et des agents nationaux détachés des Ministères de l'agriculture/environnement et des mines	x	x		
	5.3. Programmation stratégique et gestion quotidienne du projet	x	x	x	
	5.4. Acquisition des équipements et consommables du projet	x	x	x	x
	5. Suivi/évaluation externe du projet				x

- **Budget du Projet**

Le budget du projet est de trois millions six cent quarante-cinq mille neuf cent trente-quatre dollars américains (3 645 934 USD).

Budget sommaire par catégorie – Financement à rechercher auprès des PTF (en dollars US)

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Experts internationaux	163020	163020	163020	163020	163020	815000
Personnels d'Appui	54120	54120	54120	54120	54120	270600
Experts nationaux	129600	129600	129600	129600	129600	648000
Voyages et missions	25600	25600	25600	25600	25600	128 000
Formations et ateliers	24000	24 000	24 000	24 000	24 000	120 000
Sous-traitance	157 795	32 795	32 795	32 795	32 795	293 975
Matériel	332 100	32 100	32 100	32 100	32 100	460 500
Communication	7 800	7 800	7 800	7 800	7 800	39 000
Services professionnels	5 000	5 000	20 000	5 000	20 000	55 000
Divers	71 202	23 707	24 452	23 702	24 702	143 057
TOTAL	970 237	497 737	513 487	497 737	518 737	2 997 934

Budget sommaire par catégorie - Partie financée par le Gouvernement tchadien (en dollars US)

N compte	Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
71400	Experts nationaux	9600	9600	9600	9600	9600	48 000
73100	Locaux	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	300 000

	TOTAL	69 600	69 600	69 600	69 600	69 600	348 000
--	-------	--------	--------	--------	--------	--------	---------

Budget sommaire par catégorie - Partie financée par l'UNIDO (en dollars US)

N compte	Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL
72200	Matériel	300 000					300 000
	TOTAL	300 000					300 000

PARTIE III TRAVAUX A REALISER POUR PASSER A UNE FICHE D' ACTIONS

III.1. Période retenue pour la formulation de la fiche d'action

Document de Projet déjà disponible et validé par le Gouvernement.

II.2. Etudes diagnostiques existantes à mobiliser

Le Document de projet a été formulé sur la base d'une étude de faisabilité de développement de la chaîne de valeurs sésame, réalisée en 2014 en collaboration avec l'ONUFI.

III.3. Etudes diagnostiques complémentaires à réaliser

Aucune

III.4 Partenaires techniques et financiers possibles pour l'appui à la formulation du projet

Document de projet déjà formulé et validé

Axe du PAP EDIC II

AXE 3 : Les appuis spécifiques aux filières visant à amorcer la diversification de l'économie et l'intégration aux chaînes de valeurs mondiales

Référence PND : axe/secteur/sous-secteur

Axe 1 : Développement de l'offre de production et des opportunités d'emplois décents

Autres programmes et projets possible de rattachement :

- Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)

Structure responsable :

Ministère de l'économie, du commerce et du développement touristique

Responsable :

UMOCIRT

PARTIE I : ANALYSE DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au Tchad les dattes et les natrons sont produit dans les oasis des régions sahariennes du Borkou-Ennedi-Tibesti et dans les Régions sahélo-sahariennes du lac et du Kanem. Malgré leurs abondances relatives, elles font l'objet d'une faible demande au niveau national et sous régional. Identifiés comme les produits à fort potentiel de développement commercial dans la deuxième Etude Diagnostique sur le Développement du Commerce, l'Etat et les PTF ont initié les études de faisabilités qui ont suggéré la nécessité de développer l'offre de ces produits, tant en quantité qu'en qualité.

- **Le natron**

Les estimations sommaires de la production du natron établissent que les quantités extraites et commercialisées dans le Lac et le Kanem aurait été en constante augmentation depuis le début des années 1960 pour représenter plus du double de cette quantité au début des années 1990. Actuellement le volume de natron extrait se situerait autour de 10 000 et 15 000 t/an.

Selon l'Etude de faisabilité réalisée par l'ONUDI, les exportations de natrons majoritairement orienté vers le Nigeria n'ont cessé de diminuer depuis plus de 50 ans. Estimé à près de 90% de la production au cours des années 1940, elle a chuté à plus de 75% dans les années 1960 pour s'établir entre 30% et 60% au cours des années 1990. Cette décroissance de la part des exportations s'explique par l'augmentation de la quantité produite qui n'est pas exploitée dans sa totalité. Ce faisant l'activité d'extraction et de commercialisation dégagent certes des gains conséquents au regard des faibles coûts financiers que cela implique mais le manque à gagner est énorme.

Dans le but d'améliorer le fonctionnement de la chaîne de valeurs natron, trois pistes principales ont été étudiées :

- Améliorer la connaissance des ressources en natron ;
- Promouvoir leur utilisation dans l'élevage ;
- Améliorer les conditions d'extraction et de transport.

- Identifier les gisements actuels et leurs dynamiques de renouvellement serait une priorité, car les recensements les plus récents dans le Lac et le Kanem ont déjà plus de 20 ans et il n'y a jamais eu de recensement dans le BET.

- **Les dattes**

Les données disponibles sur les palmeraies et le commerce des dattes au Tchad datent de 1990 et établissent que dans le BET le nombre de palmiers est évalué à plus d'un million et demie et la production à un peu moins de 17 000 t/an. Cette quantité est en baisse continue au regard de la forte dégradation des palmeraies et de la perte de moitié de leur surface entre les années 1950 et 1980.

Les différentes variétés de dattes du Tchad sont celles du BET, du Lac et du Kanem qui sont regroupées en deux grands ensembles de variétés : « Faya », et « locales ». Les variétés « locales » sont réputées plus productives, mais sujettes à davantage de perte (chutes des régimes, mauvaise conservation, etc.), et sont vendues moins chères (600 FCFA/coro) que celles de Faya (1 500 à 2 000 FCFA/coro).

Les dattes tchadiennes subissent la concurrence des dattes soudanaises, libyennes et algériennes (plus grosses et charnues, un peu moins sèches, mieux triées) vendues à 2 500 FCFA le coro. Il est difficile d'estimer les volumes respectifs de chaque origine, les négociants et détaillants étant éclatés sur plusieurs marchés dans les grandes villes. A N'Djaména par exemple on trouve des négociants aux marchés Lamadji, Diguel, Klemat et des détaillants sur la dizaine de marchés que compte la ville.

Afin d'améliorer le fonctionnement de la chaîne de valeurs dattes, l'étude de faisabilité à recommander les principales pistes suivantes :

- Améliorer la connaissance des palmeraies tchadiennes, actuellement méconnues, ainsi que des ressources hydrologiques nécessaires à leur maintien ;
- Promouvoir le système oasien dans son ensemble, afin in fine de produire davantage de dattes de qualité acceptable pour la consommation domestique. Ces deux mesures, en permettant de limiter les importations de dattes des pays étrangers, notamment Algérie et Lybie, devraient permettre d'améliorer la balance commerciale du pays.

Le présent projet entend donc analyser les états actuels et futurs probables de ces deux ressources dans un contexte de changements globaux. Ensuite l'analyse des offres de ces produits doit servir à dresser des feuilles de route de développement des offres de ces produits en quantité et qualité. Les activités du projet portant sur la diffusion des informations technico-économiques clefs sur les marchés des dattes et natrons permettront de faciliter la mise en œuvre des appuis aux acteurs de ces deux chaînes de valeurs et aux agents des structures d'appui.

PARTIE II : DESCRIPTION

II.1. Objectifs du projet

L'objectif global du projet est d'améliorer la connaissance des ressources en dattes et natrons tchadiens, ainsi que les demandes relatives à ces deux produits, afin d'accroître leurs offres, tant en quantité qu'en qualité, d'une manière durable et compétitive en vue de la diversification de l'économie et la lutte contre la pauvreté, particulièrement en milieu aride sahélien et saharien où ces deux produits contribuent fortement à l'amélioration des conditions de vie de populations souvent marginalisées. Le projet contribuera, d'une manière générale à :

- La diversification de l'offre en produits agricoles et miniers du Tchad ;

- La lutte contre la désertification et la lutte contre l'insécurité alimentaire dans les zones sahélienne et saharienne ;
- La création de richesses au profit des populations marginalisées des ouadis du Lac et Kanem, et des oasis du Borkou-Ennedi-Tibesti (BET).

II.2. Résultats attendus du projet

Les résultats spécifiques visés par le projet sont les suivants :

- La caractérisation des ressources actuelles et futures (horizon 2020 et 2030) en dattes et natron ;
- La caractérisation des demandes actuelles et futures (horizons 2020 et 2030) en dattes et natron ;
- Le renforcement des offres de dattes et de natron, tant en quantité qu'en qualité ;

II.3. Activités retenues

- **Activités du Résultat 1 : Caractérisation des ressources en dattes et natrons**
 - Recensement et cartographie des palmeraies et Natronières par télédétection (prestataire) ;
 - Caractérisation fine des principales palmeraies et Natronières par inventaires de terrain ;
 - Bilan hydrogéologique de 24 oasis et ouadis pilotes (6 pour chacune des 4 Régions : Lac, Kanem, Borkou, Ennedi) accueillant des palmeraies et/ou natronières (prestataire) ;
 - Analyse des conditions actuelles de cristallisation des natrons (prestataire) ;
 - Analyse prospective (horizons 2020 et 2030) de l'état des ressources en dattes et natron dans un contexte de changements globaux (prestataire).
- **Activités du Résultat 2 : Caractérisation des demandes de dattes et natrons**
 - Analyse de la demande de natrons (actuelle et future, horizons 2020 et 2030) ;
 - Analyse de la demande de dattes tchadiennes et étrangères (actuelle et future, horizons 2020 et 2030) ;
- **Activités du Résultat 3 : Renforcement des offres de dattes et natrons**
 - Mise à disposition en continu d'information sur les volumes produits et commercialisés, et sur les prix/marges aux différents niveaux des chaînes de valeurs ;
 - Renforcement des capacités des agents des structures d'appui étatiques (8 en tout, 2 agents par Région : 1 des Mines et 1 de l'Agriculture/Environnement) aux chaînes de valeurs dattes et natron ;
 - Renforcement des capacités et appuis logistiques aux professionnels des chaînes de valeurs dattes et natron.
- **Activités du Résultat 4 : Fonctionnement efficace du projet**
 - Contractualisation avec les différents partenaires du projet, après sélection compétitive le cas échéant ;
 - Recrutement du personnel de projet et des agents nationaux détachés des Ministères de l'agriculture/environnement et des mines ;
 - Programmation stratégique et gestion quotidienne du projet ;
 - Acquisition des équipements et consommables du projet ;
 - Suivi/évaluation externe du projet.

II.4. Indicateurs

- Augmentation de la quantité de dattes adaptées à la demande ;
- Augmentation de la quantité de natrons dans les Natronières cibles par le projet ;
- Recensement exhaustif des Natronières actuellement et recherche des mécanismes de cristallisation afin de dresser les perspectives de 2020 et 2030 dans un contexte de changement globaux ;
- Recensement exhaustif des palmeraies actuellement en production et recherche des mécanismes de cristallisation afin de dresser les perspectives de 2020 et 2030 dans un contexte de changement globaux ;
- Analyse de la demande de natrons actuellement en cours et perspectives pour 2020/2030 afin de dresser une feuille de route pour le développement adapté de la filière;
- Analyse de la demande de dates actuellement en cours et perspectives pour 2020/2030 afin de dresser une feuille de route pour le développement adapté de la filière;
- Renforcement de capacités des agents de structures d'appui étatiques ;
- Contractualisation avec les différents partenaires du projet après sélection compétitive le cas échéant ;
- Suivi évaluation externe du projet.

II.5. Hypothèses et risques

Risques relatifs à l'exécution et/ou aux résultats du projet.

- Risques externes
 - Instabilité politique ;
 - Conflits et insécurité dans les zones ciblées ;
 - Aggravation des changements climatiques ;
 - Volatilité des prix/chute des cours des dattes et du natron.
- Risques internes
 - Manque d'adhésion des acteurs au projet ;
 - Non implication des autorités locales ;
 - Manque de coordination entre les différents partenaires en charge de l'exécution du projet ;
 - Difficultés de mobilisation de la contrepartie nationale du budget du projet.

II.6 calendrier et budget indicatif (provisoire) pour l'exécution du projet

- Plan de travail

Résultats	Activités	Années				
		A1	A2	A3	A4	A5
I. Caractérisation des ressources en dattes et natrons	1.1. Recensement et cartographie des palmeraies et Natronières par télédétection (prestataire)	X				
	1.2. Caractérisation fine des principales palmeraies et Natronières par inventaires de terrain	X				
	1.3. Bilan hydrogéologique de 24 oasis et ouadis pilotes (6 pour chacune des 4 Régions : Lac, Kanem, Borkou, Ennedi) accueillant des palmeraies et/ou natronières (prestataire)	X				
	1.4. Analyse des conditions actuelles de cristallisation des natrons (prestataire)	X				
	1.5. Analyse prospective (horizons 2020 et 2030) de l'état des ressources en dattes et natron dans un contexte de changements globaux (prestataire)	X				
2. Caractérisation des demandes en dattes et natrons	2.1. Analyse de la demande de natrons (actuelle et future, horizons 2020 et 2030)	X				
	2.2. Analyse de la demande de dattes tchadiennes et étrangères (actuelle et future, horizons 2020 et 2030)	X				
3. Renforcement des offres de dattes et natrons	3.1. Mise à disposition en continu de volume d'information	X	X		X	X
	3.2. Renforcement des capacités des agents des structures d'appui étatiques aux chaînes de valeurs dattes et natron	X	X	X	X	X
	3.3. Renforcement des capacités et appuis logistiques aux professionnels des chaînes de valeurs dattes et natron	X	X	X	X	X
4. Fonctionnement efficace du projet	4.1 Contractualisation avec les différents partenaires du projet, après sélection compétitive le cas échéant	X				
	4.2. Recrutement du personnel de projet et des agents nationaux détachés des Ministères de l'agriculture/environnement et des mines	X				
	4.3. Programmation stratégique et gestion quotidienne du projet	X	X	X	X	X
	4.4. Acquisition des équipements et					

Résultats	Activités	Années				
		A1	A2	A3	A4	A5
	consommables du projet	X	X	X	X	
	4.5 Suivi/évaluation externe du projet	X	X	X	X	X

- **Budget du Projet**

Le coût du projet est de trois millions deux cents trente-six mille six cents soixante-cinq dollars américains (**3 236 665 USD**)

Budget sommaire par catégorie - Financement à rechercher auprès des PTF (en dollars US)

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Experts internationaux	163 020	187020	187020	187020	163 020	887 100
Personnels d'Appui	48140	48140	48140	48140	48140	230700
Experts nationaux	124800	124800	124800	124800	124800	624 000
Voyages et missions	50 300	4800	4800	4800	4800	69500
Formations études et ateliers	217 000	17000	17000	17000	17000	285000
Sous-traitance	155 000	10000	10000	10000	10000	185000
Matériel	184 600	27600	27600	27600	27600	295000
Communication	7200	7200	7200	7200	7200	36000
Services professionnels	500	5000	20000	5000	20000	55000
Divers	47653	21478	22228	21478	20528	133365
TOTAL	1000713	451038	466788	461038	421088	2800665

Budget sommaire par catégorie - Partie financée par le Gouvernement tchadien (en dollars US)

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Experts nationaux	19200	19200	19200	19200	19200	96000
Locaux	48000	48000	48000	48000	48000	24000
TOTAL	67200	67200	67200	67200	67200	336 000

Budget sommaire par catégorie - Partie financée par l'UNIDO (en dollars US)

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL
Matériel	100 000					100 000
TOTAL	100 000					100 000

PARTIE III TRAVAUX A REALISER POUR PASSER A UNE FICHE D' ACTIONS

III.1. Période retenue pour la formulation de la fiche d'action

Document de Projet déjà disponible et validé par le Gouvernement.

II.2. Etudes diagnostiques existantes à mobiliser

Le Document de projet a été formulé sur la base d'une étude de faisabilité de développement des chaînes de valeurs dattes et natrons, réalisée en 2014 en collaboration avec l'ONUDI.

III.3. Etudes diagnostiques complémentaires à réaliser

Aucune

III.4 Partenaires techniques et financiers possibles pour l'appui à la formulation du projet

Document de projet déjà formulé et validé

Fiche de projet A.3.2.2. : Création de centres de formation (métiers de l'horticulture, textile-confection, etc.) et opérationnalisation des centres de formation professionnelle existants.

Référence PND : axe/secteur/sous-secteur

Développement de l'offre de production et des opportunités d'emplois décents/ Productions animales/ Création d'Emploi et formation

Autres programmes et projets possible de rattachement : RAS

Axe du PAPEDIC II :

Axe 3 : Les appuis spécifiques aux filières visant à amorcer la diversification de l'économie et l'intégration aux chaînes de valeurs mondiales

Structure responsable : Ministère chargé de la formation professionnelle

Responsable : Ministère chargé de la formation professionnelle

PARTIE I : ANALYSE DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Tchad ambitionne de développer sa production à travers une diversification et une amélioration de la qualité des biens et services. L'objectif final est de participer à l'essor du commerce international, par une plus grande participation des entreprises nationales (PME-PMI notamment).

Cependant, l'édification d'une économie solide ne peut se faire sans une offre suffisante d'emploi pour chaque citoyen quel que soit son lieu de résidence afin de subvenir à ses besoins. Chaque secteur, notamment les filières porteuses doivent également bénéficier d'une main d'œuvre de qualité et hautement qualifié, en phase avec les besoins.

Pour y parvenir, il est nécessaire d'accroître les opportunités d'emplois décents grâce à une croissance forte inclusive et équitable par l'amélioration de l'employabilité de la main d'œuvre des populations cibles. Il faudra aussi réformer les bases de la formation professionnelle et technique afin d'augmenter les compétences et la productivité de l'économie nationale. Il est donc primordial de mettre en place des centres de formation professionnelle en rapport avec les filières porteuses qui sont identifiées et qui sont appelées à se développer.

PARTIE II : DESCRIPTION

II.1. Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'encourager l'apprentissage et la formation professionnelle par le développement et la mise en service des centres de formation professionnelle existant et la création des centres de formation adaptés aux besoins des filières porteuses.

II.2. Résultats attendus du projet

Il est attendu du projet les résultats suivants :

- Les jeunes et les diplômés sans emploi reçoivent une formation professionnelle adaptés aux besoins des secteurs porteurs de croissance.
- Les entreprises renforcent les capacités de leur personnel ;
- L'ONAPE et le FONAP organisent régulièrement des sessions de formation.

II.3. Esquisse des activités envisagées

Le projet consistera en la mise en œuvre des activités suivantes :

- Élaborer un diagnostic des programmes de formation actuels des centres professionnels.
- Formuler une étude des exigences des marchés des secteurs porteurs ;
- Créer des exonérations fiscales pour les entreprises qui offrent des formations professionnelles.
- L'ONAPE et le FONAP augmentent et sensibilisent sur leurs offres relatives à la formation sur les filières porteuses ;
- Mettre à jour un programme adapté aux besoins de métiers, en particulier des filières porteuses ;
- Redéfinir et mettre à jour les programmes de formation des artisans (continue et initiale) en fonction des besoins et des attentes des marchés nationaux et internationaux.
- Elaborer des projets de création de centres de formation sur les principales filières porteuses.

II.4. Indicateurs possibles

- Les capacités opérationnelles des centres de formation professionnelles sont renforcées ;
- Des programmes de formation professionnelle adaptés aux besoins des métiers est disponible ;
- Des axes d'amélioration de la formation professionnelle sont identifiés et les actions quantifiées ;
- Les filières porteuses reçoivent du personnel disposant de formations adaptées ;
- Des projets de création de centres de formation sont élaborés et adoptés

II.5. Hypothèses et risques

II.6 Calendrier et budget indicatif (provisoire) pour l'exécution du projet

PARTIE III TRAVAUX A REALISER POUR PASSER A UNE FICHE D' ACTIONS

III.1. Période retenue pour la formulation de la fiche d'action

II.2. Etudes diagnostiques existantes à mobiliser

III.3. Etudes diagnostiques complémentaires à réaliser

III.4 Partenaires techniques et financiers possibles pour l'appui à la formulation du projet

BAD

III.5. Calendrier d'activité et budget pour la formulation du projet

**AXE 4 : LE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE ET DES
INFRASTRUCTURES DE COMMERCE (INFRASTRUCTURES CONNEXES)**

Fiche projet A.4.1.2 : Renforcement des capacités logistiques de la Douane au niveau de la plateforme de N'Guéli

Référence PND : Axe/secteur/sous-secteur :

Autres programme et projet possible de rattachement :

PAMFIP

Axe du PAP/EDIC II :

Axe 4 : le développement de la logistique et des infrastructures de commerce (infrastructures connexes)

Structure responsable : Ministère des Finances et du Budget (PAMFIP)

Responsable : Direction Générale de la Douane et des Droits Indirects

PARTIE I : ANALYSE DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Tchad est le pays le plus enclavé du continent africain. Les longues distances de transport, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, constituent un grand handicap au développement du pays.

Conscient de cette situation, le Tchad a créé une plateforme logistique à N'guéli pour assurer la promotion du commerce extérieur tout en améliorant les conditions de traitement des trafics tchadiens afin de répondre aux enjeux économiques de l'heure. Le complexe logistique est installé sur une superficie totale de 2 ha, et sécurisée par une clôture. Il inclut une zone douanière ; un parc à conteneurs et à véhicules destiné à la Société de Manutention du Tchad (SMT) ; des parkings extérieurs ; des installations pour bétail sur pied ; des magasins de stockage (de faible capacité) pour marchandises sous douane ; des bureaux pour les représentants d'auxiliaires de transport (les transitaires surtout) ; un guichet d'une banque commerciale.

En dépit de l'existence du port sec multimodal de N'Guéli, quelques difficultés de gestion persistent notamment en termes de différence de traitement entre le secteur formel et le secteur informel¹². Pourtant une convention a été signée entre le Gouvernement et la SMT. Il a été concédé à la SMT les opérations de manutention et de gestion sur le terminal routier de N'Guéli afin de désengorger le site, libérer dans les meilleurs délais les camions de transport et sécuriser les recettes douanières. Malheureusement, seules les activités du secteur formel sont soumises à cette formalité avec le risque de distorsion à la concurrence. En outre, la croissance du trafic des camions de marchandises en provenance du port de Douala rend incommode la gestion sous douane des véhicules. Il s'avère donc nécessaire de s'adapter aux mutations institutionnelles, organisationnelles et technologiques du secteur des transports internationaux, à savoir : l'accent de plus en plus grand mis par les opérateurs de

¹² Livre blanc de la CNPT.

transport international et des services auxiliaires, sur l'efficacité des activités terrestres liées à la logistique intermodale ; la quête de compétitivité qui nécessite la modernisation des infrastructures et des équipements portuaires.

Au regard des goulots d'étranglement observés, il importe de poursuivre la modernisation de la plateforme logistique de N'Guéli.

PARTIE II : DESCRIPTION

II.1 : Objectifs du projet

Le projet de renforcement des capacités logistiques de la Douane au niveau de la plateforme de N'Guéli vise à rentabiliser et sécuriser le système d'approvisionnement et d'exportation.

De manière spécifique, il s'agira de :

- Revoir les conditions d'exercice de l'inspection des marchandises à l'arrivée dans le but rendre les procédures des échanges plus fluides et moins onéreuses ;
- Réexaminer le dispositif d'inspection des marchandises ;
- Impliquer d'autres structures dans le processus d'inspection pour assurer les aspects tels la formation et la gestion du risque ;
- Achever l'installation et l'opérationnalisation durable des scanners nouvellement acquis par l'externalisation de sa gestion.

II.2 Résultats attendus du projet

- Le traitement des opérations en douanes est facilité, mesuré par la réduction des délais de séjour de marchandises au Port de N'Guéli ;
- La performance de la Douane en matière de collecte des recettes est améliorée ;
- Les coûts de transaction des marchandises à N'Guéli sont maîtrisés.

II.3 Esquisse des activités envisagées

- Élaborer un plan directeur d'aménagement intégré de la plateforme logistique de N'guéli qui devra matérialiser tous les besoins et les fonctions imposés par son fonctionnement optimal et durable ;
- Construire des infrastructures de stockage adéquates ;
- Poursuivre les efforts d'aménagement des acquis de la Société de Manutention du Tchad (SMT) ;
- modernisation de la plateforme, notamment : i) la construction d'un cadre adapté et pour l'installation et le bon fonctionnement durable des scanners nouvellement acquis ; et ii) la construction de hangars/magasins adaptés à la gestion des marchandises vrac ;
- Accroître le nombre d'opérateurs bancaires au sein de la plateforme pour plus de transparence, de célérité et de sécurité dans la conduite des opérations financières ;

- Accélérer la mise en place du Comité de suivi des engagements de la SMT.

II.4 Indicateurs possibles

Le projet poursuivra l'atteinte des indicateurs suivants :

- la régularité et l'accélération du circuit des importations et des exportations permettant une relance de l'économie par l'accroissement de la consommation ;
- la maîtrise du volume des échanges ainsi que la maîtrise des statistiques nationales qui constituent un outil stratégique de politique économique ;
- une facilitation du recouvrement des recettes fiscales à travers un centre unique de traitement;
- la réduction des coûts et de la durée d'acheminement des produits à travers un pôle unique qui regroupe tous les intervenants ;
- une plus grande sécurité des marchandises par la mise en place des techniques et équipements appropriés pour les opérations physiques de manutention, de stockage, de livraison etc.

II.5 Hypothèses et risques

- actes de vandalisme et de vol
- magasins de stockage spécialisés non adaptés aux types de marchandises importés

II.6 Calendrier et budget indicatif (provisoire) pour l'exécution du projet

Partie III : Travaux à réaliser pour passer à une fiche d'actions

III.1 Période retenue pour la formulation de la fiche d'action

III.2 Etudes diagnostiques existantes à mobiliser

III.3 Etudes diagnostiques complémentaires à réaliser

III.4 Partenaires techniques et financiers possibles pour l'appui à la formulation du projet

IDA, UE

III.5 Calendrier d'activité et budget pour la formulation du projet

Fiche projet A.4.2.1. Projet d'appui à la certification du CECOQDA (PAC-CECOQDA)

Référence PND : axe/secteur/sous-secteur

Autres programmes et projets possible de rattachement : RAS

Axe du PAPEDIC II :

Axe 4 : le développement de la logistique et des infrastructures de commerce (infrastructures connexes)

Structure responsable : CECOQDA

Responsable : Direction Générale du CECOQDA

PARTIE I : ANALYSE DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Tchad, dans le cadre de son développement, a pour ambition de relancer la production de la viande, de la gomme arabique, du sésame... destinée à l'exportation. Les difficultés rencontrées pour exporter ces produits qui sont demandés dans les pays de la sous-région et certains pays développés, ont conduit le Gouvernement de la République du Tchad à se doter du Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires (CECOQDA).

La Certification « Qualité » du CECOQDA et de ses différents processus doit permettre au Tchad de garantir la qualité de ses produits destinées tant à l'exportation qu'à la consommation locale. Le CECOQDA doit aussi contribuer à garantir un niveau de qualité élevé pour d'autres produits « made in Tchad » tels que le karité, l'arachide, la gomme arabique, le sésame, etc.

Afin de garantir que les produits contrôlés sont de grande qualité, le CECOQDA doit se faire certifier « qualité » tous ses processus. Il est primordial que ses différents laboratoires puissent être labellisés « Qualité » au regard des normes internationales (ISO 9001 version 2015, ISO 17025 & 15189). Le projet d'appui à l'accréditation des 11 laboratoires du CECOQDA aux normes 17025 et 15189 doit permettre d'assurer un service de grande qualité eu égard aux standards internationaux (ISO).

Dans son rôle de conseil et d'outil d'évaluation des risques et de la conformité dans le dispositif de normalisation et de certification des produits, le CECOQDA s'est vu confié la mission de coordonner les activités de : l'élaboration et de vulgarisation d'un recueil des textes en matière SPS et OTC ; la sensibilisation et la formation des acteurs concernés par les accords SPS, OTC de l'OMC ; la mise en place des points d'information au niveau des services de l'Etat compétents en matière SPS et OTC ; le recensement et la notification de toutes les réglementations tchadiennes concernant les mesures SPS (Sanitaires et Phytosanitaires) et OTC (Obstacles Techniques au Commerce) ; l'appui des points focaux dans le suivi des travaux (codex, OIE – Office Internationale des Epizooties, CIPV – Convention Internationale pour le Protection des Végétaux) ; la synergie d'action entre les différents services de contrôle des ministères impliqués en vue d'une collaboration efficace et efficiente ; la redynamisation du comité national du CODEX ; la formation des contrôleurs métrologiques ; la mutualisation des compétences ; le renforcement des capacités humaines ; la rationalisation des procédures d'inspections au niveau des services afin d'éviter la redondance...

PARTIE II : DESCRIPTION

II.1. Objectifs du projet

La Certification « Qualité » du CECOQDA et de ses différents processus doit permettre au Tchad de garantir la qualité des produits destinés tant à l'exportation qu'à la consommation locale.

Il s'agit ainsi spécifiquement d'appuyer :

- l'accréditation des 11 laboratoires du CECOQDA aux normes 17025 et 15189 ;
- la mise en place du dispositif de formation des entreprises sur le système d'accréditation.

II.2. Résultats attendus du projet

Assurer un service de qualité eu égard aux standards internationaux (ISO).

II.3. Esquisse des activités envisagées

- recruter le cabinet devant accompagner pour le processus de certification ;
- Renforcer les capacités techniques des cadres (au niveau des différents laboratoires), notamment en améliorant leurs méthodes de travail en conformité avec les standards ISO
- Préparation et acquisition de l'accréditation
- Renforcer les moyens de travail et sensibiliser tout le personnel à travailler avec un esprit « Qualité Totale ».
- lancer les modalités d'accréditation des méthodes d'essais ;
- Elaboration, diffusion des guides de bonnes pratiques de fabrication (GBPF), d'hygiène (GBPH) et Contribution à l'élaboration et à la validation des normes nationales
- élaborer un plan de formation des entreprises sur le système d'accréditation ;
- mettre en place un système d'audit interne permanent de l'application des normes qualitatives dans l'exécution des différentes tâches.

II.4. Indicateurs possibles

Le CECOQDA est certifié qualité, et maintient un niveau de performance élevé.

Les audits annuels constituent un indicateur de performance adéquat pour le suivi des performances du CECOQDA.

II.5. Hypothèses et risques

Les hypothèses de base retenues concernent la disponibilité d'un centre de contrôle qualité hautement qualifié et dont les compétences sont reconnues à l'international.

Les prestations du CECOQDA pourront aussi être offertes au profit de certains pays de la sous-région, notamment ceux qui ne disposent pas encore d'un Centre de contrôle qualité.

Les principaux risques sont constitués par la possibilité d'une rupture de stocks au niveau des principaux réactifs en usage au sein des 11 laboratoires. Cette rupture ou pénurie au niveau des réactifs aura des effets dommageables sur les performances du CECOQDA. Les résultats des analyses pourront être biaisés ou manqueront de fiabilité.

II.6 Calendrier et budget indicatif (provisoire) pour l'exécution du projet

PARTIE III TRAVAUX A REALISER POUR PASSER A UNE FICHE D' ACTIONS

III.1. Période retenue pour la formulation de la fiche d'action

Idéalement, les actions à mettre en œuvre devront être intégrées dans le budget du CECOQDA au titre de l'exercice 2016.

II.2. Etudes diagnostiques existantes à mobiliser

Toutes les études ayant traité du sujet.

III.3. Etudes diagnostiques complémentaires à réaliser

Il ne semble pas qu'il soit nécessaire de réaliser une étude complémentaire. Les résultats suivants seront à atteindre :

- Acquisition, installation des équipements complémentaires et renforcement des acquis de tous les laboratoires ;
- Identification des structures d'accueil et organisation des formations du personnel sur des sujets spécifiques ;
- Organisation de voyages d'études et de visites d'échange d'expériences ;
- Elaboration et diffusion à travers des ateliers, séminaires..., des guides de bonnes pratiques de fabrication (GBPF), d'hygiène (GBPH) aux différents groupes socioprofessionnels de l'agroalimentaire ;
- Rédaction et validation du manuel « qualité » et des différentes procédures techniques ;
- Réalisation des essais d'analyse microbiologiques et physico chimiques ;
- Réalisation des essais inter laboratoires ;
- Réalisation de l'audit à blanc du système de management qualité par un auditeur commis par un Organisme de Certification accrédité ;
- Mise en œuvre des actions correctives issues de l'audit à blanc et préparation de l'audit de certification ;
- Préparation du projet d'accréditation ISO 17025 : 2005 ;
- Réalisation de l'audit d'accréditation des laboratoires par une équipe d'auditeurs commis par un organisme d'accréditation ;
- Contribution à l'élaboration et à la validation de normes nationales ;
- Réalisation d'études sur la qualité hygiénique et nutritive des denrées alimentaires.

III.4 Partenaires techniques et financiers possibles pour l'appui à la formulation du projet

Le projet de certification du CECOQDA sera essentiellement à financer par le budget national. Les partenaires techniques et financiers suivants pourront aussi être sollicités : EU, PNUD, PAM, AFD, FAO.

III.5. Calendrier d'activité et budget pour la formulation du projet

Principales Activités/Années	2016	2017	2018	Total
Renforcement des capacités du personnel	300 000 000	450 000 000	350 000 000	1 100 000 000
Acquisition et installation des équipements et moyens de déplacements	481 961 780	300 000 000	200 000 000	981 961 780
Acquisition des consommables	270 000 000	230 000 000	398 000 000	898 000 000
Préparation et acquisition de l'accréditation	300 000 000	400 000 000	500 000 000	1 200 000 000
Elaboration, diffusion des guides de bonnes pratiques de fabrication (GBPF), d'hygiène (GBPH) et Contribution à l'élaboration et à la validation des normes nationales	299 800 000	285 666 667	231 371 553	816 838 220
Identification et recherche de financement auprès des partenaires	200 000	1 000 000	2 000 000	3 200 000
Total	1 651 961 780	1 666 666 667	1 681 371 553	5 000 000 000

Fiche projet A.4.2.2 : Appui à la mise en place de l'Agence Tchadienne de Normalisation (ATNOR)

Axe du PAPEDIC II :

Axe 4 : le développement de la logistique et des infrastructures de commerce (infrastructures connexes)

Référence PND : axe/secteur/sous-secteur

Développement de l'offre de production et des opportunités d'emplois décents

Autres programmes et projets possible de rattachement : RAS

Structure responsable : Ministère en charge du commerce

Responsable : Direction Générale du Commerce

ATNOR (Agence Tchadienne de Normalisation)

PARTIE I : ANALYSE DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République du Tchad, à travers son ministère en charge du commerce, ambitionne de développer ses exportations, notamment celles relatives aux produits alimentaires. Le ministère en charge du commerce doit garantir la production des biens conformément aux standards internationaux. Pour cela, il est nécessaire de renforcer les services dudit ministère à travers la mise en place de l'ATNOR (Agence Tchadienne de Normalisation).

L'Agence tchadienne de la normalisation (ATNOR) aura pour objectifs de :

- Elaborer des normes nationales pour assurer un développement durable du pays ;
- Fournir des informations sur les normes nationales et internationales ;
- Sensibiliser les opérateurs économiques à l'importance d'appliquer les normes ;
- Conserver et maintenir des étalons de mesure et contrôler les instruments de mesure utilisés ;
- Délivrer une certification des produits originaires du Tchad après leur contrôle ;
- Démontrer au gouvernement et à la population l'importance de la qualité et initier des programmes de gestion de la qualité.

PARTIE II : DESCRIPTION

II.1. Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de rendre opérationnelle l'Agence Tchadienne de Normalisation afin qu'elle puisse contribuer à l'amélioration de la qualité des biens produits au Tchad et destinés à l'exportation et qu'elle puisse être connectée aux institutions internationales qui en chapeautent le fonctionnement.

II.2. Résultats attendus du projet

Le projet vise les résultats suivants :

- L'ATNOR est opérationnelle et efficace dans le suivi des accords OTC/SPS, ainsi que dans la normalisation et le contrôle de qualité des produits consommés au Tchad ou exportés par le pays ;
- Les normes tchadiennes sont élaborées, en conformité des normes internationales utilisées ;
- Les informations sur les normes internationales sont connues et disponibles au public tchadien ;
- La coordination des instances nationales chargées de la normalisation et de contrôle de qualité, à travers le Comité interministériel de Réglementations (CNIR) et le Conseil national de la Qualité (CNQ) à mettre en place dans le cadre du projet ;
- Les Opérateurs économiques et services officiels sont sensibilisés aux normes et à la qualité des produits.

II.3. Esquisse des activités envisagées

- Création d'un Conseil National Qualité, en abrégé CONAQ portant création de l'Infrastructure Nationale Qualité (INQ) ;
- Création / ou Développement des capacités de l'Agence Tchadienne de Normalisation chargée de la normalisation, de la métrologie et de la certification des produits au Tchad ;
- Mise en place du Comité interministériel de réglementations (CNIR) et du Conseil national de la Qualité (CONAQ) dans le cadre de l'ATNORM ;
- Elaboration des normes nationales et acquisition de la documentation technique sur les normes internationales (Codex Alimentarius, ISO) ;
- Formations de sensibilisation et de connaissance des normes nationales et internationales utilisées ;
- Equipement du laboratoire de métrologie ;
- Certification des produits fabriqués par des entreprises tchadiennes ;
- Evaluation des besoins en moyens humains et matériels de l'Agence et recruter et installer le personnel et élaboration d'un plan de formation/perfectionnement du personnel de l'ATNOR ;
- Mission de familiarisation du personnel de l'ATNOR auprès d'autres agences de normalisation / mission d'études ;
- Elaboration d'un plan stratégique sur plusieurs années pour l'ATNOR.

II.4. Indicateurs possibles

- Les textes législatifs et réglementaires permettant d'encadrer les travaux de de l'ATNOR sont adoptés ;
- Les différents volets du contrôle qualité (volet normalisation, métrologie, certification et institutionnels) sont opérationnels ;
- Les compétences des cadres de l'ATNOR sont renforcées.

II.5. Hypothèses et risques

II.6 Calendrier et budget indicatif (provisoire) pour l'exécution du projet

Durée du projet : 2 ans

Budget : 300.000 dollars

PARTIE III TRAVAUX A REALISER POUR PASSER A UNE FICHE D' ACTIONS

III.1. Période retenue pour la formulation de la fiche d'action

II.2. Etudes diagnostiques existantes à mobiliser

III.3. Etudes diagnostiques complémentaires à réaliser

III.4 Partenaires techniques et financiers possibles pour l'appui à la formulation du projet

Organisation Internationale de Normalisation (ISO)

Programme d'appui au commerce et à l'intégration économique (PACIE)

ONUDI

III.5. Calendrier d'activité et budget pour la formulation du projet

Annexe 2 : aperçu de la démarche méthodologique de l'étude

L'étude diagnostique de l'intégration du commerce au Tchad (EDIC II) a été adoptée en novembre 2013. Les contraintes portant sur l'offre et l'infrastructure commerciale limitant la capacité du Tchad à prendre part aux échanges internationaux y ont été analysées de façon approfondie dans ses différentes dimensions thématiques et sectorielles¹³. Le diagnostic EDIC II est accompagné d'une matrice d'actions.

Plus d'un an après l'adoption de l'EDIC II, certaines actions ont pu être engagées (réorganisation du ministère du commerce ; formulation d'un projet de mise à niveau des entreprises ; etc.). Toutefois, la mise en œuvre des actions de l'EDIC II souffre d'un manque de coordination et de stratégie de mobilisation de ressources en amont et de suivi en aval. Cette situation peut s'expliquer en partie par le fait que les « actions » préconisées par l'EDIC II apparaissent parfois formulées comme des activités sans cohérence programmatique suffisante.

La démarche méthodologique suivante a été mise en œuvre.

1. STRUCTURER LE PAP AUTOUR D'UN CADRE LOGIQUE

Il apparaît nécessaire dans un premier temps de structurer la matrice de l'EDIC II en un programme d'actions prioritaires structuré autour d'un cadre logique et de résultats attendus. La démarche de travail consiste d'abord à structurer l'EDIC II en axes stratégiques correspondant à des objectifs spécifiques et des résultats attendus. L'analyse de l'EDIC II conduit à proposer une structuration du plan d'actions prioritaires 2016-2020 autour de quatre axes stratégiques, à savoir :

- *Axe 1* : La mise à niveau du cadre légal et réglementaire en matière de commerce, d'investissement et d'emplois.
- *Axe 2* : Le renforcement des capacités des structures en charge du commerce (ministères, agences d'appui).
- *Axe 3* : Les appuis spécifiques aux filières visant à amorcer la diversification de l'économie et l'intégration aux chaînes de valeurs mondiales.
- *Axe 4* : Le développement de la logistique et des infrastructures de commerce.

Chacun de ces axes est assorti d'indicateurs de résultats et développé en activités ou projets. Les résultats et produits rattachés à chacun de ces axes sont pré-identifiés à partir du croisement de l'EDIC II et des priorités de développement recensés à travers :

- les entretiens réalisés par la mission et l'analyse de l'évolution de la situation depuis 2013 ;
- une revue des autres documents stratégiques relatifs aux questions de l'intégration économique, du commerce et du développement du secteur privé :
 - les priorités nationales : PND 2013-2015, et travaux de préparation de la Vision 2030 en cours ;
 - Les priorités du secteur privé : livre blanc du patronat ;
 - Les priorités régionales et internationales en matière d'intégration économique : examen des politiques commerciales de l'OMC, revue des programmes de la CEMAC, document PRADA, etc.

¹³ Les capacités des agences du commerce extérieur - chapitre 3 ; Secteur privé exportateur - chapitre 4 ; Climat des affaires et marché du travail - chapitre 5 ; Politique commerciale - chapitre 6 ; Métiers et artisanat - chapitre 7 ; Promotion des exportations - chapitre 8 ; Technologie de l'information et de la communication - chapitre 9 ; Electricité - chapitre 10 ; Transport et facilitation des échanges - chapitre 11 ; Services professionnels aux entreprises - chapitre 12 ; Infrastructures de qualité et réglementation technique - chapitre 13 ; Commerce agricole et sécurité alimentaire - chapitre 14 ; Aspect commerciaux de l'élevage - chapitre 15 ; Aspects commerciaux de la pêche - chapitre 16 ; Pétrole et mines - chapitre 17 ; Tourisme - chapitre 18.

2. STRUCTURER LE PAP COMME INSTRUMENT DE PILOTAGE ET DE SUIVI

Le plan proposé pour le programme d'actions prioritaires 2016-2020 est le suivant :

- I. Enjeux et priorités pour l'intégration économique aux échanges
 - II.1 La structuration de l'EDIC II en objectifs spécifiques (cadre logique)
 - II.2 L'EDIC II croisée avec les autres priorités de développement
 - II.2.1 EDIC II et PND
 - II.2.2 EDIC II et priorités internationales et régionales
 - II.2.3 EDIC II et priorités du secteur privé
 - II.3 Du diagnostic EDIC II aux priorités
 - II.4 Le cadre logique de l'EDIC II
- II. Programme et fiches d'actions prioritaires
 - III.1 Vue synoptique
 - III.2 Les actions prioritaires de l'axe « Mise à niveau du cadre légal et réglementaire en matière de commerce, d'investissement et d'emplois »
 - III.3 Les actions prioritaires de l'axe « Renforcement des capacités des structures en charge du commerce »
 - III.4 Les actions prioritaires de l'axe « Appuis spécifiques aux filières visant à amorcer la diversification de l'économie et l'intégration aux chaînes de valeurs mondiales »
 - III.5 Les actions prioritaires de l'axe « Développement de la logistique et des infrastructures de commerce »
- III. Dispositif de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du PAP
 - IV.1 Les objectifs du dispositif
 - IV.2 Les acteurs
 - IV.3 La coordination des donneurs et la mobilisation des ressources
 - IV.4 Les outils de collecte et de suivi de l'information

3. DECLINER LE PAP EN PROJETS (ACTIONS)

Les projets proposés pour être retenus dans le PAP sont pré-identifiés à partir :

- d'une revue de l'EDIC II,
- des entretiens réalisés par la mission ;
- d'une revue des autres documents stratégiques relatifs aux questions du commerce et du développement du secteur privé :
 - les priorités nationales : PND 2013-2015, et document Vision 2030 en cours ;
 - Les priorités du secteur privé : livre blanc du patronat ;
 - Les priorités régionales et internationales : examen des politiques commerciales de l'OMC, Programmes de la CEMAC, document PRADA.

Quelques remarques :

- Les filières pré-identifiées sont d'abord choisies parmi :
 - celles déjà identifiées par l'EDIC II ;
 - celles proposées par les discussions de la mission avec les structures responsables.
- Le choix final est établi sur la base des critères : intégration à la chaîne de valeur mondiale, contribution à l'atteinte des ODD et couverture du territoire national.
- Les priorités en matière d'amélioration du climat des affaires sont ciblées sur la base des priorités identifiées de manière consensuelle par le secteur privé et les ministères (voir les fiches du patronat et les priorités ciblées par le ministère en charge de l'urbanisme)
- La mise à niveau du SYDONIA est prise en charge par le PAMFIP et ne semble pas constituer une activité additionnelle. La valeur ajoutée du PAP EDIC II pourrait porter sur la mise à niveau des procédures d'importation et d'exportation.

- La création des structures pérennes et durables est prise en compte à travers les axes 1 (mise à niveau du cadre légal et effectivité du droit).
- Les fiches d'identification et d'action sont conçues à structure programmatique constante. Elles permettent donc de traiter à la fois des appuis spécifiques aux filières et à la mise à niveau du cadre légal.

4. ANALYSER LA COHERENCE DE LA MATRICE EDIC AVEC LE CADRE LOGIQUE ET LES ORIENTATIONS DU PAP

Les activités de la matrice initiale de l'étude EDIC sont alors analysées par axes stratégiques et par rapport aux projets pré-identifiés ci-dessus. Les activités de la matrice EDIC pourront alimenter le PAP et ses actions si elles répondent aux critères suivants (cf. encadré 1) :

- A retenir ou regrouper les activités de la matrice initiale correspondant au niveau action et projet (critère C1=1).
- A retenir les activités regroupées en actions pour lesquelles une structure-leader aura été identifiée (critère C5=1). On pourra relier les activités aux indicateurs identifiés dans le cadre logique du Plan d'actions prioritaires.
- A retenir les actions pour lesquelles un document de projet (C5 =1) ou une fiche signalétique assortie d'une stratégie de mobilisation de ressources est disponible (C5=2 et C6=2).

Encadré 1 : Critères d'analyse des activités de la matrice initiale

Critère 1 (C1) :

- C1=1 : L'activité proposée s'inscrit-elle dans un cadre programmatique (ensemble d'actions contribuant à l'atteinte d'un résultat)
- C1=2 : L'activité est isolée des autres actions et ne contribue pas à leur succès ou à l'atteinte d'un résultat commun ?

Critère 2 (C2) :

- C2 = 1 : L'activité proposée peut-elle être réalisée au cours de la période de programmation
- C2= 2 : La réalisation de l'activité nécessite un horizon temporel plus large pour induire de premiers effets.

Critère 3 (C3) :

- C3= 1 : La structure leader devant conduire l'activité est-elle clairement identifiée et a les moyens humains et logistiques de conduire l'action ?
- C3= 2 : La structure leader reste à identifier ou ne bénéficie pas des appuis nécessaires à son renforcement.

Critère 4 (C4) :

- C4 = 1 : L'activité constitue une action nouvelle ?
- C4 = 2 : L'activité est déjà inscrite dans un plan sectoriel.

Critère 5 (C5) :

- C5 = 1 : L'activité est mature (projet formulé, termes de références disponibles, conditions préalables réalisées ?).
- C5 = 2 : L'activité a été identifiée (fiche signalétique disponible).
- C5 = 3 : Aucune fiche signalétique.

Critère 6 (C6) :

- C6 =1 : Les ressources financières sont-elles disponibles ?
- C6 = 2 : Non, mais il existe une stratégie de mobilisation de ressources.
- C6 = 3 : Non, et il n'existe pas une stratégie de mobilisation de ressources.

5. LES OUTILS MIS EN PLACE

- Fiche d'identification de projet (annexe 2)
- Fiche d'action (annexe 3)
- Questionnaire à l'attention des donneurs (annexe 4)

5.1 Modèle de fiche d'identification de projets

Intitulé de la fiche signalétique

Axe(s) du PAP CIR

Référence PND : Axe/secteur/sous-secteur :

Autres programme et projet possible de rattachement :

Structure responsable

Responsable : nom/ courriel / contact téléphonique

Partie I : Analyse du contexte et justification

Partie II : Description

II.1 : Objectifs du projet

II.2 Résultats attendus du projet

II.3 Esquisse des activités envisagées

II.4 Indicateurs
possibles

II.5 Hypothèses et risques

II.6 Calendrier et budget indicatif (provisoire) pour l'exécution du projet

Partie III : Travaux à réaliser pour passer à une fiche d'actions

III.1 Période retenue pour la formulation de la fiche d'action

III.2 Etudes diagnostiques existantes à mobiliser

III.3 Etudes diagnostiques complémentaires à réaliser

III.4 Partenaires techniques et financiers possibles pour l'appui à la formulation du projet

III.5 Calendrier d'activité et budget pour la formulation du projet

5.2. Modèle de fiche d'actions

Intitulé du projet :

Référence PND : Axe/secteur/sous-secteur :

Autres programme et projet possible de rattachement :

Statut du projet : formulé / en cours / clos

Maîtrise d'ouvrage

Maître(s) d'œuvre

Partie I : Vue générale

I.1 Analyse du contexte et justification

I.2 Objectif général et objectifs spécifiques

I.3 Résultats attendus par axe stratégique du PAP-CIR

I.4 Bénéficiaires

I.6 Couverture géographique

I.5 Période d'exécution (date de début - date de fin)

Partie II : Financement prévu (considéré comme acquis)

Coût global du projet :

Financement acquis :

Gap de financement :

	Montant en millions de FCFA	Type de financement		
		Trésor*	Prêts	Dons
Montant total				
Bailleurs :				
-				
-				
-				

Trésor : y compris aide budgétaire et prêts programme

Partie III : Résultats attendus du projet

	Libellés du résultat	Produits/activités rattachés au résultat	Maître œuvre/ UO
Axe 1 du PAP CIR			
Axe 2 du PAP-CIR			
Axe 3 du PAP-CIR			
Axe 4 du PAP CIR			

Partie III : Dépenses programmées (/exécutées) du projet

	Libellés des actités	Bailleur	Année 1	Année N	Total
Axe 1 du PAP CIR						
Axe 2 du PAP-CIR						
Axe 3 du PAP-CIR						
Axe 4 du PAP CIR						

5.3. Questionnaire pour la collecte des informations auprès des Partenaires Techniques et Financiers

Q1 : Cycle de programmation

	année	
	de	année
	début	de fin
Q1.1 : Période couverte par le programme actuel	:	:
Q1.2 : Avez-vous prévu une revue à mi-parcours :	oui	non
Q1.3 : Si oui à Q1.3, quelle année :	année	
	de	année
	début	de fin
Q1.4 : Quelle période couvrira votre prochain programme ?	:	:
	année	
Q1.5 : Quand sera formulé votre prochain programme ?	:	

Q2 : Modalités générales d'intervention

Q2.1 : aide budgétaire globale	oui	non
Q2.2 : aide budgétaire sectorielle	oui	non
Q2.3 : fonds commun	oui	non
Q2.4 : aide projet	oui	non
autre (à préciser) :	oui	non

Q3 : Domaines d'intervention

Q3.1 : Intervenez-vous actuellement dans le domaine du développement du secteur privé et du commerce	oui	non
Q3.2 : Envisagez-vous d'intervenir dans votre prochain programme pays en appui au développement du secteur privé et du commerce?	oui	non

Q4 : Si oui à Q3.1,

Q4.1 : Pouvez-vous présenter qualitativement les résultats attendus de vos interventions par axe ci-dessous ainsi que les modalités d'intervention y relatives pour chacun des domaines ci-dessous :

Domaine 1 : Mise à niveau du cadre légal et réglementaire en matière d'investissement et de commerce

Domaine 2 : Le renforcement des capacités des structures en charge du commerce

Domaine 3 : Les appuis spécifiques aux filières visant à amorcer la diversification de l'économie et l'intégration aux chaînes de valeurs mondiales

Domaine 4 : Le développement des infrastructures commerciales

Autres (à préciser)

Q4.2 : Pouvez-vous présenter à titre indicatif le montant programmé de vos appuis pour chacun des domaines ci-dessous :

NB : précisez l'unité monétaire

	2016	2017	2018	2019	2020
<i>Domaine 1</i> : Mise à niveau du cadre légal et réglementaire en matière d'emploi, d'investissement et de commerce					
<i>Domaine 2</i> : Le renforcement des capacités des structures en charge du commerce					
<i>Domaine 3</i> : Les appuis spécifiques aux filières visant à amorcer la diversification de l'économie et l'intégration aux chaînes de valeurs mondiales					
<i>Domaine 4</i> : Le développement des infrastructures commerciales					
<i>Autres (à préciser)</i>					
<i>Total</i>					

Q4.3 : Quelles actions spécifiques envisagez-vous de prendre en compte dans le cadre votre nouvelle programmation ?

Annexe 3 : PND et actions et projet de développement des capacités commerciales

Secteurs/ sous-secteurs	Nouveaux projets PND
Production végétale	
Restauration des sols	Sensibilisation sur les techniques de récupération de la fertilité des sols ; Élaboration des supports pédagogiques et des fiches techniques ; Renforcement des capacités des structures étatiques et non étatiques sur les techniques de restauration de la fertilité des sols ; Formation des producteurs sur les techniques de restauration de la fertilité des sols ; Promotion de l'agroforesterie
Productions céréalières, oléagineuses et légumineuses	Appui à la création d'un stock national d'engrais et de produits pour la protection des cultures ; création d'un stock national de semences ; appui à la production de semences de qualité et aux paysans multiplicateurs ; Appui à la création d'un centre d'approvisionnement de matériel agricole ; Formation des tractoristes et des artisans locaux pour la fabrication d'outils de production ; Renforcement des capacités des agriculteurs sur les itinéraires techniques des principales cultures
Plantes à racines et tubercules	Production de matériel végétal amélioré ; Renforcement des capacités des encadreurs et des producteurs
Cultures maraichères	Aménagement et équipement des périmètres maraîchers □ Création de centres d'approvisionnement de proximité des intrants maraîchers ; Renforcement des capacités des structures d'encadrement (services publics, ONG et privés) du secteur maraîcher ; Formation des producteurs sur les itinéraires techniques des cultures maraichères
Arboriculture	Renforcement de la disponibilité de matériel végétal amélioré et adapté □ Renforcement des capacités des arboriculteurs
Production animale	
	Appui à la mise en place d'unités de production avicole familiale ; Appui à la mise en place des unités d'élevage de lapins ; Appui au démarrage des petits élevages d'ovins et caprins ; Appui au démarrage des unités de production porcine ; Construction et équipement et exploitation du centre d'amélioration des races animales au Tchad □ Projet d'appui au renforcement de la résilience et du développement de l'élevage dans les régions oasiennes ; Projet d'appui au développement de la filière cameline ; Projet de développement de la filière équine ; Projet de construction des aires d'abattage ; Projet d'appui à la filière bétail-viande ; Projet d'appui au centre de Contrôle de la Qualité des Denrées Alimentaires (CECOQDA) ; Projet d'appui au développement des ranches ; Projet de Construction et d'équipement d'une firme pharmaceutique vétérinaire ; Projet de Construction et d'équipement d'une usine d'aliments pour bétail ; Projet de Construction et d'équipement de 50 Boucheries modernes
Production halieutique	
	Sensibilisation sur la pêche durable ; Création d'un centre l'alevinage ; Appui au développement de la pisciculture ; Développement de l'aquaculture dans les mares et dans les rizières ; Formation des pisciculteurs ; Renforcement de la production de la spiruline
Production forestière	
	Renforcement du peuplement de gommier ; Appui à la préservation et à la restauration des parcs de karité et néré ; Création d'unités de transformation du karité ; Création d'unités de transformation du néré ; Formation sur les techniques de transformation des produits du karité et du néré ; Renforcement du potentiel de palmiers dattiers ; Création d'unités de transformation de dattes ; Formation sur les

Secteurs/ sous-secteurs	Nouveaux projets PND
	techniques de transformation des dattes ; Sensibilisation /information sur les textes régissant la chasse et sur le rôle des ressources fauniques dans la sécurité alimentaire ; Gestion rationnelle de la faune
La formation et la création d'emploi.	
	Projet d'Appui à la Formation Professionnelle et au FONAP
Le développement du secteur privé	
Promotion des PME	Programme amélioration du cadre général des affaires au Tchad ; Programme renforcement du dispositif institutionnel d'appui à la création et au développement des PME ; Programme amélioration des performances techniques, économiques et financières des PME ; Programme d'élaboration d'une Stratégie Nationale d'Investissements et d'Exportations ; Programme d'aménagement et de construction des infrastructures portuaires et structures des régions
Développement des industries extractives	
- Pétrole	
- Mines	Réactualisation du cadre législatif et réglementaire ; Quantification des ressources minérales industrielles ; Réalisation des cartes géologiques ; Exploitation pilote du natron ; Formations des orpailleurs - Comptoirs d'achats ; Construction d'une deuxième Cimenterie
Développement industriel	Transformation des produits d'origine végétale Transformation des produits d'origine animale Transformation des produits d'origine halieutique Appui institutionnel au ministère
Promotion du commerce	Stockage et conservation des produits d'origine végétale, animale, et halieutique Commercialisation des produits d'origine végétale, animale et halieutique
Développement artisanal	Projet Relance de la formation continue et initiale des artisans (Projet de formation des artisans (maroquinerie, cordonnerie, Tannerie, céramique et bijouterie). Appui au Ministère du Tourisme et de l'artisanat ; Projet de construction d'un Village artisanal et d'une École de formation à N'Djaména, un Centre de transformation Artisanale et semi-industrielle à Moundou, Sarh, Abéché ; Projet de réhabilitation de 4 Centres de Formation et de centres artisanaux ; Projet d'appui à l'agence Nationale pour le Développement de l'Artisanat (ANDA)
Promotion du tourisme	Projet construction des hôtels de chasse à Bongor, Léré, Pala, Am-timan et à Fada ; Projets d'aménagement des sites touristiques et Projet réhabilitation des hôtels de chasse de Sarh et Moundou ; Projet création d'une école nationale de tourisme et de l'hôtellerie à N'Djaména ; Projet de création d'un parc zoologique à Ndjamena ; Projet d'études et construction d'une Ecole Nationale du Tourisme et d'Hôtellerie à Fada ; Projet de construction d'un hôtel 3 étoiles à Moundou ; Projet d'études et construction d'un centre international de conférence à Moundou ; Construction du siège de l'Office Tchadien du Tourisme (OTT) Construction et Etudes du siège du Ministère du Tourisme et de l'artisanat ; Projets d'études et d'aménagement d'un complexe touristique intégré à Wadi doum Elaboration et adoption d'un code spécifique d'investissement touristique; Projet d'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement et développement du tourisme; Projet de création d'un Fonds d'investissement touristique ; Projet de conception et d'édition d'outil de promotion touristique du Tchad ; Projet d'organisation du salon international du tourisme et de l'hôtellerie (SITH R N'Djam) ; Projet d'organisation du forum sur l'écotourisme à N'Djamena
Développement du secteur financier	

Annexe 4 : Liste des structures et des personnes rencontrées

SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- Abel MBAÏKOMBE GUETIMBAYE, Secrétaire Général Adjoint
- Ba Amadou, Conseiller National OIF

UMOCIR/T

- Mahamat Touka Saleh
- Boubacar MBODJ
- Mme Mbailassem Dénémadji N.
- Ronel Nadège
- Oumar Abderamane
- BEGUY DJIMOUNOUM

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE

- Adoumtogue Rubain, Directeur Général
- Aboubakar Ibrahim, Directeur Général Adjoint
- GONGA KOYANG Féouda

DIRECTION GENERALE DE LA PRODUCTION AGRICOLE (Ministère de l'agriculture)

- Dr Patcha, Directeur Général Adjoint
- RAKIDJIM NANETANGAR

DIRECTION GENERALE DU PLAN et des Etudes

- Mbaiguedem Mbairo, Directeur Général du Plan et des Etudes
- Walngar Sadjinan Déba, Directeur Général Adjoint du Plan et des Etudes
- Boubakari Hamadou, Directeur du Suivi-Evaluation/MPCI
- Motamra Hodoumta, Directeur de la Planification Nationale et des Etudes Prospectives/MPCI

DIRECTION GENERALE DE L'INDUSTRIE

- GATTAI LAM Merdan, Directeur Général
- ASSANE Abdrahman Idriss, Directeur Général Adjoint
- Armand Traolbaye, Agent

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DE L'ARTISANAT

- Beyalem Ndadjiba, Directeur Général Adjoint

MINISTERE DES POSTES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DEPP

- Hassan DAOUSSA H.

ANIE

- Manassé N'Guealbaye, Directeur Général
- Moussa Saleh Mikerby, Conseiller

CECODQA

- Mme Ndougouna Bakassé, Directrice Générale
- Dr Abakar MAHAMAT NOUR MALLAYE, Directeur Général Adjoint

- Charfadine IBRAHIM,

INSEED

- Youssouf AWARE, Chef de département des synthèses et statistiques économiques
- Zakaria Abdelkerim,

Ministère de la Justice et des Droits Humains, Direction des Etudes et de la Planification

- GAO Oumarou KEDAI

MATUH, DEPC

- Djasndimadjikari Clement

CCIAMA

- Christian Mara

CNPT

- Renaud Djiguemnayel, SGA

AFCEET

- NGARIERA Kazagui Hapsita

Association pour la Défense des Consommateurs

- YAYA SIDJIM

BAD

- Claude N'KODIA, Economiste principal

BANQUE MONDIALE

- Olivier BEGUY, Economiste principal

PNUD

- Ali MADAYE, Economiste principal

Annexe 5 : Termes de référence de l'étude

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE ET
DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE



Unité – Travail – Progrès

TERMES DE REFERENCE

.....

ELABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES DE LA 2^{ème} ETUDE DIAGNOSTIQUE SUR L'INTEGRATION DU COMMERCE (PAP/EDIC II 2016-2020)

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Le Gouvernement du Tchad, à travers le Ministère de l'Economie, du Commerce et du Développement Touristique, bénéficie du Programme « *Cadre Intégré Renforcé (CIR)* » mis en œuvre au profit des pays moins avancés (PMA) avec l'appui d'agences multilatérales (OMC, CNUCED, PNUD, Banque Mondiale, FMI, Centre du Commerce International, ONUDI, UNOPS) et le soutien du Fonds d'Affectation Spéciale du CIR (FASCIR) financé par la communauté des donateurs.

Le Programme du CIR vise à aider les PMA à mieux tirer profit des opportunités du commerce international, à travers :

- le renforcement des capacités institutionnelles pour l'élaboration de politiques favorables au développement du commerce ;
- l'appui à l'intégration du commerce dans les plans et priorités de développement ;
- la mobilisation des ressources et des partenaires en vue de la mise en œuvre des plans et projets de développement du commerce.

A cet égard, le Programme soutient dans tous les pays bénéficiaires la réalisation d'Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) permettant d'analyser les contraintes à la compétitivité de l'économie, de relever les faiblesses du côté de l'offre et d'identifier les secteurs économiques porteurs à potentiel de croissance et/ou d'exportation susceptibles d'être promus par le Gouvernement. Les recommandations de l'EDIC sont articulées autour d'une Matrice d'Actions définissant les réformes et mesures à mener en vue du développement des capacités de production et d'offre du pays, en tenant compte des exigences du commerce international.

La première EDIC du Tchad (EDIC I) a été réalisée en 2004 par la Banque Mondiale. La Matrice d'actions de l'EDIC 1 a été bien intégrée dans la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP2) mais peu d'actions ont été soutenues par le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour permettre d'atteindre les résultats escomptés à l'époque.

Compte tenu des nouvelles orientations politiques mettant l'accent sur la nécessité de promouvoir des politiques de diversification de l'économie et de croissance inclusive conformément à la Vision 2025 du Chef de l'Etat, le Ministère de l'Economie, du Commerce et du développement Touristique (MECDT) a initié une révision de l'EDIC I sous la conduite du PNUD.

A la suite d'un long processus de consultations approfondies avec les parties prenantes et de diagnostics sectoriels établis par une équipe d'experts internationaux et nationaux, l'EDIC II a été présentée et validée au cours d'un Atelier national organisé du 19 au 20 novembre 2013 à N'Djaména sous la présidence du Ministre du commerce et de l'industrie.

L'EDIC II a identifié 16 domaines d'actions concernant différents secteurs de l'économie et dans lesquels des réformes pourraient être menées afin de permettre au Tchad de mieux profiter des opportunités du commerce international, conformément à la matrice d'actions validée au cours de l'Atelier National.

2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

2.1. OBJECTIF GENERAL

L'objectif de la mission est de définir un programme d'actions prioritaires (PAP) pour la mise en œuvre de l'EDIC II sur la période 2016-2020 et d'assurer son intégration dans le futur plan quinquennal de développement du Tchad.

2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques ci-après sont visés :

- identifier les actions prioritaires à promouvoir afin de favoriser une croissance significative du commerce au cours de la période 2016-2020 ;
- déterminer le calendrier d'exécution et les institutions responsables de la mise en œuvre ;
- évaluer les besoins de financement pour la mise en œuvre du Plan d'actions ;
- proposer des fiches de projets de référence à soumettre aux PTFs ;
- identifier les sources potentielles d'appui et de financement au niveau des PTFs ;
- définir un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d'actions à moyen terme.

2.3. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont :

- Les actions prioritaires à mettre en œuvre à moyen terme sont retenues, en tenant compte (sur la base des simulations réalisées par l'équipe de consultants) de leurs impacts potentiels sur la croissance du commerce et la création d'emplois pendant la période 2016-2020 ;
- Les indicateurs d'impact et de suivi des actions prioritaires sont déterminés ;
- Un calendrier réaliste d'exécution du plan est proposé ;
- Les institutions responsables de la mise en œuvre du plan sont clairement identifiées ;

- Les besoins de financement de la mise en œuvre du plan sont évalués ;
- Des fiches de projet sont élaborées (au moins une fiche de projet par domaine d'actions) en vue de la mise en œuvre des actions hautement prioritaires retenues (avec indication du cadre logique, objectifs et résultats attendus, bénéficiaires, responsable d'exécution, budget sommaire). Les projets choisis devront avoir un impact considérable dans l'accroissement du commerce et la création d'emplois au cours de la période ;
- Les sources potentielles d'appui et de financement sont identifiées au niveau des PTFs ;
- Un mécanisme de mobilisation des ressources auprès des PTFs est proposé ;
- Un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan à moyen terme est défini.

2.4. SUIVI DE L'ELABORATION DU PLAN A MOYEN TERME

Le PAP/EDIC II 2016-2020 devra être élaboré et validé en synergie avec l'ensemble des parties prenantes et partenaires techniques et financiers du Tchad.

Il sera mis en place par Arrêté du Premier Ministre, un Comité ad hoc chargé de l'élaboration du PAP/EDIC II 2016-2020. Ce Comité sera présidé par le Directeur Général de l'Economie du Ministère de l'Economie, du Commerce et du Développement Touristique, avec comme membres les Directeurs chargés des études des Ministères sectoriels concernés et les responsables des structures ci-après :

- Ministère du Plan et de la Coopération Internationale ;
- Ministère des Finances et du Budget ;
- Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement ;
- Ministère de l'Elevage et de l'Hydraulique ;
- Ministère des Infrastructures, de Transports et de l'Aviation Civile ;
- Ministère des Postes et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie ;
- Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;
- Directeur Général du Commerce ;
- Coordonnateur National de l'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé ;
- Economiste principal du PNUD, Facilitateur des Donateurs du CIR ;
- Economiste Principal de la BAD, Président du Groupe des PTF du Tchad ;
- Doyen de la Faculté des Sciences Economiques de l'Université de N'Djaména ;
- Conseiller économique de l'Agence Nationale des Investissements et des Exportations (ANIE) ;
- Directeur Général du Conseil National du Patronat Tchadien (CNPT) ;
- Directeur Général de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat (CCIAMA) ;
- Présidente de l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises et Commerçantes du Tchad (AFCECT) ;
- Deux (02) Représentants de la société civile (CELIAF, OANET).

Le Secrétariat du Comité ad hoc sera assuré par la Direction des Etudes, de l'Analyse Economique et Conjoncturelle du Ministère de l'Economie, du Commerce et du Développement Touristique, appuyée par l'UMOCIRT.

Le Comité ad hoc sera assisté par une équipe de consultants sous la responsabilité d'un Bureau d'étude/Cabinet de consultants qui sera recruté par appel à candidature.

3. PROFIL DE L'EQUIPE DE CONSULTANTS

Le Bureau d'étude/Cabinet doit mettre à disposition une équipe composée de 3 consultants aux profils suivants :

- un (1) expert International, Chef de mission, de formation minimum Bac+5 ou 3^{ème} cycle, en économie internationale, commerce, relation internationale ou tout autre domaine pertinent, disposant d'au moins 10 années d'expériences dans le domaine du commerce et de l'intégration économique et justifiant de solides références dans l'élaboration ou la mise en place de programmes d'appui au commerce/intégration économique, de préférence dans les pays en développement ;
- un (1) expert national de formation Bac +5 minimum, en macroéconomie, commerce international, économétrie, statistique économique ou tout autre domaine pertinent, disposant d'au moins 7 années d'expériences professionnelles et justifiant de solides références dans la modélisation économique ;
- un (1) expert national de formation Bac +5 minimum, en Management de projet, Gestion de projet de développement, commerce ou tout autre domaine pertinent, possédant 7 ans d'expériences professionnelles et justifiant de solides références dans la formulation et l'évaluation économique et financière de projets et programmes, de préférence dans le domaine du commerce.

4. LIEU, CALENDRIER ET FINANCEMENT DES ACTIVITES

4.1. LIEU DE DEROULEMENT DES ACTIVITES

L'ensemble des activités se déroulera à Ndjamen.

4.2. CALENDRIER D'EXECUTION

Les activités se dérouleront sur une période de 77 jours calendaires (11 semaines). Une réunion de briefing avec l'équipe de consultants marquera le démarrage effectif de la mission. La réunion de briefing sera mise à profit pour affiner la méthodologie retenue et recueillir les orientations en vue de la conduite de la mission.

Cette réunion avec l'Equipe de consultants réunira le Président du comité ad hoc de suivi, le Directeur des Etudes, de l'Analyse Economique et Conjoncturelle du Ministère de l'Economie, du Commerce et du Développement Touristique, le Directeur de la Planification et des Etudes Prospectives du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, le Point Focal et le Coordonnateur de l'UMOCIRT ainsi que les représentants de la BAD et du PNUD.

4.3. FINANCEMENT DES ACTIVITES

Le financement de la mission des consultants sera assuré par le CIR, conformément au Budget de l'UMOCIRT. Il couvre les honoraires de l'Equipe de consultants et les billets d'avion et per diem du Chef de mission. L'UMOCIRT mettra à disposition un local fonctionnel et fournira la logistique nécessaire en vue de l'accomplissement de la mission des consultants.

Les frais de fonctionnement du Comité ad hoc, les dépenses d'impression et de diffusion des rapports, ainsi que l'organisation de l'Atelier de validation ne sont pas compris dans la rémunération du Bureau d'étude/cabinet sélectionné.

5. RAPPORTS ET DOCUMENTS A PRODUIRE

Les rapports et documents ci-après devront être produits en français par l'Equipe de consultants :

- **Un (01) Rapport préliminaire.** Le rapport préliminaire sera présenté par l'Equipe de consultants au Comité ad hoc au plus tard deux (2) semaines après le démarrage de la mission. Il identifiera les secteurs et domaines d'actions prioritaires du plan à moyen terme, sur la base des résultats de l'analyse de la matrice d'actions de l'EDIC 2 et des consultations engagées auprès des principales parties prenantes et des partenaires techniques et financiers.
- **Un (01) Rapport intermédiaire.** Le rapport intermédiaire, comprenant les principaux éléments demandés au point 2.3 ci-dessus et tenant compte des orientations du Comité ad hoc, est soumis à l'UMOCIR/T en version électronique, au plus tard six (6) semaines après le démarrage de la mission. Le rapport intermédiaire sera présenté au Comité ad hoc de suivi dont les commentaires et observations devront être transmis au Chef de mission au plus tard une (1) semaine après la réception du rapport intermédiaire. Le rapport devra également être transmis par le Coordonnateur de l'UMOCIRT au Secrétariat Exécutif du CIR et au GFAS pour commentaires.
- **Un (01) Rapport provisoire.** Le rapport provisoire intégrant de manière satisfaisante tous les commentaires et observations faits sur le rapport intermédiaire sera soumis à l'UMOCIR/T sous format papier et en version électronique, au plus tard une semaine (1) après la réception desdits commentaires et observations. Un Atelier national de validation sera organisé au plus tard deux (2) semaines après réception du rapport provisoire. Les commentaires et observations pertinents formulés durant l'Atelier devront être intégrés de manière satisfaisante avant la clôture de la mission au plus tard une (1) semaine après la tenue de l'Atelier.

6. VALIDATION DU PAP/EDIC II 2016-2020

L'Atelier national de validation sera présidé conjointement par le Ministre de l'Economie, du Commerce et du Développement Touristique et son Homologue du Plan et de la Coopération Internationale ainsi que le Représentant Résident du PNUD, Facilitateur des donateurs du CIR, et en présence des parties prenantes nationales et des partenaires techniques et financiers.